R-12
1894
-1894-

GALERIE

DES

PRITCHARDISTES

PAR

Le *National*.

DEUXIÈME ÉDITION.

Consultation sur place

BIBLIOTHÈQUE DE SCIENCES PO
1 557 699

LIBRE DES SCIENCES
BIBLIOTHÈQUE
Doc 12° 89

PARIS,
PAGNERRE, ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, 14 BIS.

1846

12° 1894

1725

GALERIE

DES

PRITCHARDISTES

PAR

LE *NATIONAL*.

BIBLIOTHÈQUE

Deuxième Édition.

Doc 12° 89
12° 1894

PARIS,
PAGNERRE, ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, 14 BIS.

1846

GALERIE

DES

PRITCHARDISTES.

Maintenant que nous avons présenté le tableau de notre situation, que nous l'avons comparée à celle des divers Etats de l'Europe, que nous avons publié le manifeste du comité central, indiquant à quelles conditions on doit nommer les candidats ; maintenant que la triste lumière des faits a éclairé les électeurs sur la conduite du cabinet, sur les résultats du système, sur la pente périlleuse où il roule en attendant qu'il se brise, descendons dans cette enceinte vide où fut la majorité pritchardiste ; repeuplons-la par la pensée ; un coup d'œil rapide, enfin, sur ce personnel dont nous voudrions tracer l'esquisse !

Combien nous regrettons aujourd'hui de ne pouvoir remplacer notre plume par un de ces crayons faciles qui mettent sous l'œil les traits des héros ! Qui les verrait, la plupart de ces pritchardistes, les aurait jugés ! Mais il faut écrire, et la lettre marche avec sa raideur, et sa précision désespérante se refuse à la souplesse des lignes, à la grâce des contours, à ces ondulations

(1) Extraits du *National* des 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 juillet 1846.

de la physionomie où l'esprit, le cœur, le caractère, se révèlent!

Prenons donc l'ordre alphabétique des départements :

Ain. — *Cinq députés! cinq pritchardistes!*

Quelle fortune!... C'est pur comme le cristal : MM. *Poisat*, — *de la Tournelle*, — *Perrier*, — *d'Angeville*, — *Girod!* Vous avez les noms, vous n'avez pas les figures...

Nous ne connaissions pas M. *Poisat*, né à la vie politique en 1842, dans un bourg de 5,000 âmes et sur les bords d'un courant d'eau. Le pays qui l'a vu naître l'a fait député, et l'opposition dynastique, cette bonne femme aux illusions, le prit d'abord pour un des siens. Un jour que la chambre était fort agitée, notre regard s'arrêta sur une grosse masse mélancoliquement étendue sur un des bancs de la gauche. Nous prîmes cela pour un groupe : c'était un seul homme qui paraissait inébranlable à la tempête, et qui ressemblait à un phoque jeté sur le rivage. Puis, quand il fallut voter, l'homme se leva pesamment avec les centres, et puis encore avec les centres, et toujours avec les centres. C'était M. Poisat, qu'on avait baptisé membre de l'opposition. L'opposition était trop mince, et cette corpulence amplifiée devait être *a priori* de l'opinion d'un gros budget. M. Poisat est une circonférence dont M. Rothschild est le centre, et dont les lingots forment les rayons. Voilà ses principes, et vous comprenez qu'il ait fort peu de

souci de la honte ou de la gloire de la France : aussi n'a-t-il point hésité à voter l'indemnité Pritchard, comme il a voté systématiquement pour le calme. Son éloquence se révèlent dans la discussion relative à la refonte des monnaies : il discute la pièce de six liards en homme qui connaît toutes les vertus de la chose. Depuis ce jour, il s'est renfermé dans le silence, et ses hautes pensées ne se sont produites que par des boules toujours souriantes pour M. Guizot. Affineur de son état, il porte beaucoup plus d'intérêt à la monnaie qu'à la chambre : mais dans les occasions où le ministère le requiert, il arrive et pèse de tout son poids dans la balance. M. Poisat représente 154 électeurs ; c'est bien peu pour un hémisphère : mais plus de la moitié de son collége s'était abstenu de voter ; aussi ce pritchardiste est-il grand ennemi de toute réforme électorale, même des plus minces. Il n'a pourtant que quarante-quatre ans ; mais on conçoit que le mouvement l'épouvante : quand on est arrivé si jeune à un tel développement, on doit avoir peur du progrès. —

Son collègue, M. *de la Tournelle*, n'a pas la même ampleur de formes ; la nature l'a fait médiocre en tout, et c'est l'une des fortunes les plus insolentes que la faveur parlementaire ait élevées. Modeste substitut du procureur du roi de Lyon en 1834, il fut appelé à remplir un rôle de comparse dans le procès d'avril ; il était procureur-général en 1836 et premier président en 1845. Il a donc franchi en moins de dix ans tous les degrés d'une hiérarchie qui arrête d'ordi-

naire, pendant une longue suite d'années et de sessions, les esprits les plus sérieux, les magistrats les plus laborieux et les plus savants. Il est vrai que M. de la Tournelle a le rare avantage de n'être ni savant ni laborieux. Esprit étroit, intelligence vulgaire, il a le port, l'allure et l'intrépidité particulière du suffisant parvenu. S'il monte à la tribune, il a la tête haute, et il s'y tient comme un volatile de basse-cour sur le perchoir; et ce qui tombe alors de cette bouche est si plat et si commun, si pauvre de fonds, si dénué de forme, qu'on se demande comment un tel homme a pu parvenir si haut et si vite aux premières fonctions de la magistrature. Si vous êtes curieux de le savoir, faites vous conter l'histoire secrète des partis; suivez M. de la Tournelle dans les couloirs, voyez comme il se montre ardent, inflexible, passionné à froid! D'autres courbent la tête en votant pour M. Martin (du Nord), qui a évidemment violé une loi; pour M. Guizot, qui indemnise un intrigant promoteur de meurtres! M. de la Tournelle, au contraire, s'en glorifie. Il est prêt à tout pour justifier le pouvoir; sa conscience n'éprouve point de scrupule : un gouvernement peut-il mal agir et mal faire quand il a choisi M. de la Tournelle pour premier président? Et quand on a gagné l'hermine à si peu de frais, est-il possible qu'on ne soit pas un acharné conservateur? Bourg, qui a produit le brave Joubert et l'illustre Bichat, Bourg, qui est la patrie de M. Edgar Quinet, consent aujourd'hui à se faire représenter par ce M. de la Tournelle! Il est

vrai que dans cette ville de 10,000 habitants, et sur une population de près de 60,000 âmes composant l'arrondissement, le collége ne compte que 289 électeurs, et ce grand homme n'a réuni que 141 suffrages! C'est pour cela qu'il a le front si fier, les idées si larges, et qu'il s'appelle gravement député de la France! Voilà comment le pays est représenté de par la loi de 1851.

Passons vite sur M. *Perrier de l'Ain* et sur M. *Girod de l'Ain*, deux polypes conservateurs. L'un est long, l'autre est court. Le premier doit à 152 électeurs de la petite ville de Trévoux d'être arraché à ses fonctions monotones de président du tribunal pour venir voter à la chambre; il a du moins le mérite du silence. L'autre a un collége de 167 électeurs inscrits, sur lesquels il s'en présenta 117 à Nantua, et cette noble cohorte a valu à M. *Girod* d'arriver, depuis 1850, du grade de chef de bataillon à celui de général commandant un département. Il est vrai que depuis 1853 ce brave a vu bien des batailles... parlementaires. Ainsi, quand il s'agit de récompenser Pritchard, M. Girod, soldat de 1805, monte à la tribune et vote sans broncher!

Mais ce qui nous indigne contre la loi électorale, c'est qu'elle se montre inégale au point de donner une base si faible à ses plus curieuses productions! Qui ne connaît aujourd'hui M. *d'Angeville*, le député de Belley? C'est la force du lion, le cou du taureau, et du taureau qui a vu du rouge. M. d'Angeville est marin, il est irrigateur, agriculteur, navigateur, statisticien, en-

cyclopédiste! Sa tête est carrée, son nez carré, c'est le carré de l'hypothénuse. Eh bien, savez-vous combien d'électeurs envoient à la chambre cet homme impayable qui nous a si souvent réjouis? 85! La population de son arrondissement est pourtant de près de 80,000 âmes. Il n'y avait que 125 électeurs à la dernière réunion de son collége, et le nombre total est de 192... Qu'on donne la France pour juge, et M. d'Angeville aurait des millions de suffrages. Nous parlerions pour lui, nous qui l'avons vu, entendu, et dont il a si souvent réjoui l'esprit. Nous ne concevons pas le sézame sans M. Darblay, nous ne concevons pas une chambre française sans M. d'Angeville. Il a l'humeur si gauloise et si fantasque, l'indépendance si bourrue qu'on ne sait jamais ni ce qu'il va penser ni ce qu'il va dire. Cela dépend du temps qu'il fait, de la nue qui passe, du jour du mois, de la chaleur, de la température, et de mille autres circonstances dépendant de l'état du ciel ou des quartiers de la lune. Brave homme, au demeurant, et de ceux qui se donnent, non de ceux qu'on achète; mais qui se donne à son heure, suivant son caprice, et qui réserve une boutade après chaque vote. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est d'avoir voulu condamner cet homme à la politique! La politique l'exaspère; les discussions le hérissent; il saute sur son banc, il tousse, il grogne, il interrompt. Quand un orateur de l'opposition est à la tribune, il a mal aux nerfs; si le discours dure, l'inquiétude le gagne, et alors il arrive quelquefois à demander la pa-

role au milieu des débats les plus solennels ; et alors aussi il s'élance à la tribune, et il parle un langage d'une originalité si bouffonne que les plus graves s'abandonnent à un rire convulsif. Ce succès l'encourage, et le voilà qui lâche la bride à l'esprit singulier dont il est possédé, et qui l'emporte dans les régions les plus inconnues ; il s'y promène, il s'y désoriente, va et vient, se perd et se raccroche, s'interrompt pour demander : *Où en étais-je?* Et quand la chambre lui répond par une bruyante hilarité, il réfléchit et reprend : *Ah!...* puis retrouvant le sentier perdu il recommence ses courbes, ses crochets, et continue ainsi pendant longtemps encore à suivre à la course quelque feu follet de sa pensée qui l'allucine, l'attire et le trompe toujours. Il se peut donc que le jour où il a voté pour Pritchard, il ait cru voter pour l'honneur national : car il lui est arrivé cette année même, à propos de Madagascar, de prendre M. Guizot pour un foudre de guerre! Il y a des jours où M. d'Angeville a du bon ; c'est du hasard, ou plutôt c'est son tempérament. .... Si les 85 électeurs de Belley ont un élixir qui assure sa santé, nous les prions instamment de ne pas nous priver de ce bonhomme.

Allier. — 1er *Arrondissement.* — *Moulins.* — M. MEILHEURAT.

M. *Meilheurat* est député depuis 1837. Le collége qui le nomma compte beaucoup de légitimistes, et ce fut peut-être en souvenir de son dévouement ultra-royaliste au gouvernement de la

restauration que ses anciens amis lui accordèrent leurs suffrages. Procureur du roi et poëte, M. Meilheurat, avant 1830, chantait en mauvais vers les Bourbons, et requérait pour eux en mauvaise prose. Une démission donnée à propos valut au poétique robin d'être replacé, après les journées de juillet, au parquet de Moulins. M. Persil le décora et le nomma conseiller à Riom. En 1841 il fut appelé à la direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. C'était à la fois une faveur imméritée pour M. Meilheurat, député centrier obscur, et magistrat au moins médiocre, et un passe-droit pour l'un des plus éminents jurisconsultes de ce temps, M. Faustin-Hélie.

M. Meilheurat a payé largement au ministère auquel il doit sa fortune l'intérêt de ses largesses. Il a voté pour Prithard ; mais, il faut bien le dire, une boule noire est tombée inévitablement de sa main toutes les fois qu'il s'est agi d'une mesure utile au pays : amendements sur la corruption, sur les fonds secrets, sur les fonctionnaires, sur la conversion des rentes, sur les annonces judiciaires, sur la Plata, sur le Texas, il a tout repoussé. Un seul de ces votes nous semble parfaitement justifiable : M. Meilheurat ne veut pas de l'adjonction des capacités ; il a bien raison, il n'a rien à y gagner.

Certes il serait grand temps que le collége qui nommait M. de Tracy songeât à se débarrasser de ce fonctionnaire sur lequel glisse, comme s'il était arrosé d'huile, tout ce qui intéresse la mo-

ralité du pays au dedans, sa dignité au dehors.

2e *arrondissement.* — *La Palisse.* — M. LELORGNE D'IDEVILLE.

Jusqu'au moment où il est entré à la chambre, en 1842, si nous ne nous trompons, M. le baron Lelorgne d'Ideville avait joui de la réputation d'un homme indépendant. Ses services sous l'empire, son exil sous la restauration, lui donnaient des titres à l'estime politique de ses concitoyens. Comment ce caractère qui n'avait pas plié devant l'empereur lui-même est-il venu se courber en face de M. Guizot? C'est là un de ces mystères que l'âge, la fatigue, l'affaiblissement de l'intelligence peuvent seuls expliquer. Toujours est-il que M. d'Ideville, qui ne semblait pas professer autrefois pour l'homme de Gand une estime profonde, marche à la suite de M. Meilheurat dans les voies du ministère, avec plus de désintéressement peut-être que son collègue, mais tout aussi fidèlement que lui.

M. d'Ideville a eu grand'peine à entrer à la chambre, et sans aucun doute il n'y reviendra pas si Cusset et Lapalisse savent mettre de côté une déplorable rivalité toute locale pour ne songer qu'à la nécessité de réunir leurs forces en vue de l'intérêt national. A mer mieux un député qui vote pour Prudhard parce qu'il est de la Palisse et que son concurrent appartient à Cusset, ce n'est pas seulement une maladresse, c'est une faute inexcusable lorsqu'on appartient à l'opinion

indépendante. Avis aux électeurs de l'opposition de l'arrondissement de La Palisse.

Basses-Alpes. — 1er *Arrondissement.* — *Digne.* — M. GRAVIER.

Royaliste sous la restauration, et depuis la révolution de juillet, conservateur, ministériel, tout ce qu'il vous plaira, si vous n'êtes pas de l'opposition. Il y a eu quelque chose d'important dans la vie de cet homme illustre : c'est son dévouement à M. Guizot. En 1815, celui-ci allait à Gand et en revenait ; M. Gravier n'y allait pas, lui (les Alpes sont trop éloignées de la Belgique); mais chargé de présenter à la chambre introuvable le rapport sur les lettres de grande naturalisation du général Loverdo, il disait : « Il (le na-« turalisé) aida à consommer la défaite d'un parti « généralement abhorré, et contre lequel s'éle-« vait une haine d'opinion qui fit éclore une force « d'opposition vraiment nationale, et livra aux « étrangers le chemin ouvert jusqu'à la capitale. » Vous n'êtes plus surpris, n'est-ce pas? de voir cet honnête homme voter invariablement en faveur de M. Guizot, et de retrouver aux pieds de Pritchard l'apologiste de Loverdo.

Hautes-Alpes — 2e *arrond.* — *Gap.* — M. LE COMTE D'HAUTERIVE.

Que vous dire de celui-ci? qu'il est comte? nous vous l'avons déjà dit! Qu'il est sous-directeur au ministère des affaires étrangères, où M. son père fut directeur? que vous importe!

Qu'il est capable? la vérité a pour nous trop d'attraits. Qu'il sera réélu? nous espérons bien que non! Qu'il a voté pour Pritchard, pour la violation des lois, pour les fonds secrets, contre les incompatibilités, pour le ministère enfin partout et toujours? vous ne le savez que trop! Nous vous dirons quelque chose d'important, toutefois, ô bons paysans des Hautes-Alpes, qui n'avez pas beaucoup d'argent. En 1839, il a voté pour la dotation. La dotation sera présentée de nouveau en 1847; il votera de nouveau pour elle si vous le renvoyez à la chambre! A bons entendeurs, peu de paroles; donc, nous ne vous en dirons pas davantage.

Ardèche. — *Privas.* — M. CHAMPANHET.

On l'appelle aussi *de* Champanhet. D'où et pourquoi cette particule? Nous ne savons, et comme il vous importe peu, probablement, dispensez-nous de le rechercher. Sous la Restauration, il brillait au parquet de Paris, et il eut la gloire de porter la parole contre Béranger, qui fut condamné. Il y avait alors à Paris un avocat du nom de Barthe, qui eut l'honneur de défendre Béranger. Depuis la révolution de juillet, M. Barthe est devenu ministre de la justice, et M. Champanhet conseiller à la cour royale de Paris. C'est M. Barthe qui a nommé M. Champanhet. Ils se sont depuis échipsés l'un et l'autre. Si Béranger était traduit aujourd'hui devant la justice du juste-milieu, M. Champanhet le condamnerait, sans aucun doute; mais M. Barthe ne le défendrait pas.

Tournon. — M. BOISSY-D'ANGLAS.

Fils du conventionnel; ami de feu Besnier, le fournisseur accusé de vol. Ministériel. Il l'est, le fut et le sera, si les électeurs de Tournon lui fournissent l'occasion de voter pour quelque nouveau Pritchard. Un de ses amis, qui l'aime beaucoup, l'entendant à la tribune parler de la probité proverbiale de Besnier, souffrait le martyre, et disait à ses voisins : « C'est inexplicable! Il est honnête « lui, il ne vous prendrait pas un parapluie; mais, « voyez-vous, il ne sait ce qu'il dit..., il est si « niais! »

Annonay. — M. TAVERNIER.

Fut élu pour la première fois en 1831. Sorti de l'opposition, il est devenu ministériel et a la promesse de la pairie.

Ardenne. — 1er *arrondissement.* — *Mézières.* — M. OGER.

M *Oger* a débuté dans la chambre par le tiers-parti dont l'élasticité se prête aux metamorphoses. Sous le ministère du 15 avril, il entra dans la coalition formée pour renverser M. Molé et avec lui le gouvernement personnel. Il vota depuis contre la loi de dotation, dont le rejet fit tomber le ministère du 12 mai. C'est sous ces impressions qu'il fut réélu en 1839 et en 1842. Cependant, un certain nombre de radicaux, pressentant dès lors la défection de M. Oger, votèrent contre lui, et l'événement n'a que trop justifié leurs défiances.

M. Oger s'est peu à peu rapproché du ministère Guizot, et a fini par s'incarner à la politique de l'homme de Gand, au point de voter l'indemnité Pritchard. M. Oger était depuis fort longtemps colonel de la 7e légion de la garde nationale de Paris. Il fut résolu dans cette légion de flétrir la conduite du député pritchardiste, par un blâme solennel, et de l'expulser de son état-major. Aux élections de cette année, M. Oger ne fut pas, en effet, porté sur la liste des candidats pour les grades de colonel et de lieutenant-colonel. M. Guizot l'a, il est vrai, pour le consoler, nommé commandant de la Légion-d'Honneur.

Si MM. les électeurs de l'arrondissement de Mézières sont aussi soucieux de notre honneur national que les gardes nationaux de Paris, comme eux ils rendront M. Oger à la vie privée, et M. Guizot le nommera grand'croix.

5e arrondissement.— Sedan.— M. CUNIN-GRIDAINE.

Quant à M. *Cunin-Gridaine*, on ne peut lui reprocher d'avoir changé; il a fait constamment partie de la majorité. Poussé aux affaires par sa fortune plus que par son caractère, ses services ou ses talents, détaché de toute idée politique, il a pu être ministre indifféremment sous l'administration du 15 avril, sous celle du 12 mai, ou sous celle du 29 octobre; il pourra l'être sous toute l'administration qui voudrait de lui. On laisse, du reste, une certaine liberté à ce ministre-comparse. Dans les couloirs de la chambre, il est de bonne composition; il blâme, il gémit avec

l'opposition ; mais dès qu'il s'agit de voter, il ne tient plus compte de quoi que ce soit : il ne connaît plus que son chef de file, le président du conseil. Du reste, aussi pauvre administrateur que pauvre homme d'Etat. On a créé pour lui le ministère de l'agriculture et du commerce, et il n'a signalé son administration spéciale par aucun acte digne d'être remarqué. Ministre du commerce, on doit lui appliquer une large part de responsabilité pour avoir laissé tomber notre marine marchande dans un état croissant de dépérissement; ministre de l'agriculture, on peut juger de l'intérêt qu'il porte à cette industrie fondamentale de de notre pays, par un seul fait : il a voté, lui 26e le rejet de la proposition de M. Demesmay pour la réduction de l'impôt du sel.

4e arrondissement—Vouziers.—M. LADVOCAT.

M. *Lavocat* a largement exploité la conspiration du 19 août. Après les journées de juillet, l'ancien carbonaro fut nommé directeur de la manufacture royale des Gobelins, pourvut son frère d'une recette particulière à Paris, et devint lieutenant-colonel de la 12e légion.

Député depuis 1834, il a constamment fait partie de la majorité. Embarrassé par de vieilles relations de conspiration, il essaya pendant quelque temps de sauver les apparences : mais ne tarda pas à jeter tout à fait le masque.

On connaît le rôle étrange qu'il a joué dans l'affaire Fieschi. Que s'est-il passé entre l'auteur de la nouvelle machine infernale et l'officieux

député? c'est un mystère qui n'a pu être pénétré. Seulement on a remarqué qu'au moment de monter sur l'échafaud, cet homme, dont l'audace ne s'était pas démentie, promenait des regards inquiets sur ceux qui l'entouraient, et semblait attendre quelqu'un. Il faut croire que ce rôle de confesseur de Fieschi n'a pas convenu à la 12e légion; car aux élections suivantes, M. Lavocat fut exclu de la liste des candidats pour le grade de colonel et de lieutenant-colonel.

On n'a pas plus oublié l'incident de l'affaire Hourdequin. Dans le procès criminel intenté à cet employé de la Ville, qui fut condamné pour malversation par arrêt de la cour d'assises de la Seine, l'instruction découvrit, au domicile de l'accusé, une note émanée d'un membre du conseil-général, et dans laquelle on avertissait M. Hourdequin, non-seulement du vote de l'assemblée, mais encore de l'opinion de chacun des votans. On allait même jusqu'à donner la physionomie de la séance, et on y trouvait par exemple cette phrase pittoresque : *Galis hurle sur cette question.* Le président de la cour d'assises s'éleva avec autant d'énergie que de raison contre une pareille indiscrétion, aussi coupable dans son principe que funeste dans ses résultats. Or, cette note était de M. Lavocat, qui avait des relations intimes avec Hourdequin. Cette révélation fit une sensation profonde dans le 12e arrondissement, que M. Lavocat représentait au conseil. Serait-ce par hasard ce motif qui détermina M. Lavocat à se retirer aux élections suivantes, à l'expiration de

son mandat ? Dans tous les cas, lorsque le 12e arrondissement fut appelé à former la liste de douze candidats pour les fonctions de maire et d'adjoint, M. Lavocat ne fut pas même porté sur ce bulletin de liste, quoiqu'il eût fait les plus vives insistances dans l'assemblée préparatoire, et réclamé son inscription comme une juste récompense de ses services.

M. Lavocat ne professe pas, dit-on, une extrême vénération pour les saints ; on assure cependant qu'il a pourvu de tableaux religieux un nombre assez considérable d'églises de son arrondissement. Des gens mal intentionnés ont attribué ce zèle subit moins à des inspirations pieuses qu'à des calculs profanes.

M. Lavocat a été inscrit sur la liste des pritchardistes. Fidèle à son ancien système, il a essayé dans ses conversations privées de donner le change à ses collègues et d'attribuer cette inscription à une erreur ; mais il n'a point osé réclamer publiquement. Il faut même croire que M. Guizot n'a pas conçu le plus léger doute à cet égard ; car il a nommé tout récemment M. Lavocat, colonel de la 12e légion, quoiqu'il ne fût que le septième sur la liste des candidats.

Si donc aujourd'hui, pour se concilier vos suffrages, M. Lavocat prétendait n'avoir pas attaché son nom à ce vote honteux, électeurs, n'ajoutez pas foi à ses paroles. Car on peut légitimement tenir pour suspect un démenti donné *in extremis* au moment solennel de l'élection.

Ariége.

Deux pritchardistes ! et quels pritchardistes ! MM. *Dugabé* et *Dilhan !* Oh ! effacez pour un instant, pour une minute, les lois de septembre ; rendez à notre plume un peu de liberté. Nous n'inventerons rien, nous ne dirons pas même toute la vérité, car alors même que le sujet est sans pudeur, l'écrivain sait garder la sienne.

M. *Dugabé* était légitimiste, connu pour tel, parent de M. Berryer, attaché par mille liens à ce parti qui avait reçu de lui des preuves publiques de dévouement. Pendant un certain temps on le voyait attaché à ses collègues de la droite, allant à leurs réunions, et pourtant alors il appartenait au ministère. On s'en doutait, on n'en avait pas la preuve ; il la donna lui-même un jour dans un bureau où le ministre et l'opposition étaient en nombre égal. Il arrive, l'opposition s'écria tout de suite : *La majorité est à nous...* Aussitôt deux conservateurs bien informés se placèrent à droite et à gauche de M. *Dugabé*, qui fut forcé de se découvrir enfin, et de faire connaître sa désertion. Depuis ce moment, le mystère fut éclairci. On avait vu l'effet, on sut la cause, et toutes les causes ! Plus tard, dans une commission et en pleine chambre, on interrogea le directeur des beaux-arts sur certain privilége accordé aux concerts Vivienne, et chacun savait que le député de Foix, converti brusquement, s'était beaucoup intéressé à cette affaire. La réponse du directeur des beaux-arts fut fort embarrassée. A

mesure que M. Duchâtel mettait plus de prix à l'opinion de M. Dugabé, le crédit de celui-ci baissait sensiblement sur la place et au barreau. Il arriva donc que le conseil de discipline fut saisi d'une plainte, on ne sait laquelle, et, après une délibération que l'ordre a tenu secrète, l'avocat Dugabé ne figura plus sur le tableau des avocats. — Ne perçons pas les ténèbres. — Mais voyez plutôt ce teint livide, ce regard troublé, cette attitude de l'homme, quand il rencontre un légitimiste sur son passage. — Pourquoi? Ah! l'opposition doit être fière que des députés de cette espèce sortent de ses rangs. Que M. Duchâtel s'en glorifie : il sait mieux que nous ce que vaut M. *Dugabé*, et si celui-ci n'eût pas voté pour Pritchard, un diamant, certes, eût manqué à cette brillante couronne.

Il ne faut pourtant pas épuiser l'éloge : M. *Dilhan*, collègue de M. Dugabé, serait jaloux, et il en aurait le droit. Celui-ci est le produit du collége de Saint-Girons, qui compte 146 électeurs ; sur ce nombre, 84 seulement vinrent voter, et mons Dilhan sortit de l'urne comme Vénus du sein des eaux. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'il serait fort embarrassé d'établir son sens d'éligibilité. Vous direcomment on est parvenu à lui raccrocher quelque 500 fr. d'impôts de bric et de broc, c'est une question trop compliquée. Peu nous importe, du reste, comment il est arrivé à la chambre; et peu lui importe aussi, pourvu qu'il y soit. La fortune l'a fait conseiller à la cour royale de Toulouse, mais la nature l'a com-

blé de dons plus précieux : il a reçu d'elle le teint brun, le regard curieux, l'oreille fine, l'activité qui toujours remue, se mêle à tous les groupes, et une de ces chevelures luxuriantes et abasourdies qui jouent un grand rôle dans les exercices auxquels il se livre. Il paraît que M. Dilhan aime aussi les arts, et qu'il en veut jouir au meilleur marché possible. L'an dernier, le directeur de l'Opéra reçut ordre d'inscrire ce nom sur le registre des entrées libres. A quel titre? Vous ne l'imaginez guère. Comme *journaliste rédacteur du* MESSAGER, journal sans rédaction. Quels services donc M. Duchâtel récompensait-il par cette faveur? Eh! mon Dieu, aucun service; le ministre voulait seulement donner aux danseuses de l'Opéra le plaisir de contempler à l'orchestre un magistrat irréprochable et un joli homme! Mais soupçonner qu'un député puisse... Allons donc!... M. Dilhan a tous les genres d'indépendance! Bons habitants des bords du Salat, Saint-Gironais industrieux, population forte et libre, souffrirez-vous encore qu'un pareil député représente à Paris vos habitudes et vos idées!

Aube.

Sur quatre députés trois pritchardiste : MM. *de Mesgrigny*, *Demeufve*, *Armand*, tous trois décorés, M. *de Mesgrigny* fut longtemps centre gauche et il demeura tel tant que dura le scrutin secret. Mais il est inspecteur-général des haras; et comme feu le maréchal Soult tenait plus à son traitement qu'à sa vie, il tient lui plus au sien

qu'à ses opinions. Il les a donc sacrifiées sur l'autel des étalons. C'est d'ailleurs le plus enragé fumeur de la chambre.

Quant à M. *Demeufve*, il s'est surtout fait connaître par l'intérêt qu'il porte aux chemins de fer et qu'il y prend. Mais tout n'est pas rose dans les affaires d'argent, et, un de ces jours, nous compléterons la silhouette de ce pritchardiste par le narré d'un petit jugement du tribunal de première instance de la Seine, où son nom figure assez avantageusement.

Du troisième de ces honorables, nous ne dirons rien, sinon qu'il fut de l'opposition, et qu'il a déserté en 1840, il a voté la dotation et la revotera de nouveau en 46 ou 47, si les électeurs de Bar-sur-Aube ont l'imprudence de lui continuer son mandat.

Aude.

Ce département est un de ceux où le patriotisme a les ardeurs les plus vives : il nomme pourtant quatre pritchardistes, et n'a que cinq députés. Les quatre noms flanqués à celui de Pritchard sont ceux de MM. *Ressigeac*, *Dejean*, *Peyre*, *Espéronnier*...

Ce n'est pas sans peine que M. *Ressigeac* a été nommé à Carcassonne : la vieille capitale n'en voulait pas ; elle l'avait connu avocat, elle l'avait vu marié, elle le savait avocat général : il n'en fallait pas tant pour qu'on le jugeât indigne. Son élection donna lieu à une protestation fort grave ; mais au sein du bureau, M. Ressigac

pleura, et ses collègues furent désarmés. La lutte fut encore vive à la seconde élection : il l'emporta de nouveau. Les électeurs de Carcassonne voudront-ils perpétuer cette députation? Veulent-ils d'un fonctionnaire dont les votes sont acquis d'avance ; ennemi de toute réforme, partisan de tous les abus, amnistiant toutes les lâchetés? M. Ressigeac est, dit-on, un avocat-général distingué : qu'on le laisse à ses fonctions ; car, s'il conserve au fond du cœur quelques sentiments honnêtes, il doit souffrir également de ne pas remplir celles auxquelles il est apte et de remplir si mal un rôle politique sans distinction et sans dignité.

M. *Dejean*, de Castelnaudary. — *Es-tu l'ambre?* demande Saadi au morceau de terre qui parfume son bain. On est toujours tenté d'adresser la même question à ce M. Benjamin Dejean, quand on le voit entrer, marcher, s'asseoir ou parler. Il a des cheveux châtains, longs et lisses, une tête prétentieusement penchée, le lorgnon sur l'œil, et la fatuité extérieure la plus impertinente. Il se croit l'ambre, assurément : ce n'est qu'un pissenlit du jardin doctrinaire. L'école qui le cueillit en fit un préfet, puis un directeur de la police : on le trouva fort étourdi comme fonctionnaire, et on le pria de se borner à danser dans les salons et à voter à la chambre. Il se rendit célèbre en y organisant un quadrille assez égrillard, et il croit devoir, à son ancien titre de directeur de la police, se donner de petits airs d'intrigue et de petite stratégie. Quand une opération répugne à M. Duchâtel, ce sont MM. d'Haubersart et Dejean

qui s'en chargent. Celui-ci, placé sur la crête des centres, partage aussi avec ce digne collègue l'office d'interrupteur. Il serait même insolent s'il osait; mais quiconque le regarde en face et l'apostrophe comme fit un jour M. Léon de Maleville, fait tomber bien vite ce petit lorgnon et dissipe les bouffées de cette nullité prétentieuse. M. Benjamin Dejean fit mine de bouder un peu l'an dernier, et au moment où il croyait le cabinet presque en déroute : il voulait être directeur des postes, passer au conseil d'état, de l'extraordinaire à l'ordinaire; il estimait, à ce qu'il semble, sa personne et son dévouement un prix trop élevé. Les électeurs de Castelnaudary savent comment il vient de se conduire envers M. Tholosé, ex-procureur du roi, qu'il a fait destituer, et qu'il a, de plus, calomnié à la chambre. S'ils tiennent à leur propre renommée, ils laisseront aux soins de sa toilette et de sa précieuse personne ce pritchardiste-dandy que M. Duchâtel se chargera bien de dédommager.

M. *Peyre* fut maire de Limoux; il est député de Limoux; il n'a point inventé la blanquette de Limoux : il n'a rien inventé. Comment le pays qui produit les liqueurs mousseuses a-t-il engendré quelque chose d'aussi obtus? La nature est pleine de contrastes. Cependant, comme il fallait bien trouver à placer un ministériel si fidèle, on l'a jeté à la cour des comptes en qualité de référendaire. Qu'y fait-il? qu'y peut-il faire? Vous êtes trop curieux. Il y est placé. Limoux n'en est pas moins une assez jolie petite ville. Quant à ju-

ger de son intelligence, nous prions qu'on ne prenne pas pour type son représentant, bien qu'il y semble incrusté comme l'huître dans son écaille. Il n'est pas certain que M. *Peyre* sache aujourd'hui qu'il est pritchardiste, ni pourquoi il l'est.

M. *Espéronnier*, en revanche, comprend parfaitement qu'il est ministériel, qu'il le sera, et qu'il a pour cela les meilleures raisons du monde. Il était chef de bataillon en 1833, il est général en 1846, et dans l'arme de l'artillerie où l'avancement est long et difficile. Que lui refuse-t-on? Rien. Que refuse-t-il au cabinet? Pas moins, pas plus. Narbonne l'a nommé : la vieille cité oublie ses traditions; elle avait déjà M. Barthe sur la conscience, elle se surcharge de M. *Espéronnier!* Si elle absout le pritchardiste, qu'elle ait donc le courage de son œuvre; que, sur ses vieilles murailles, au milieu des bas-reliefs antiques, elle fasse sculpter les épaulettes d'un officier général avec les armes particulières au pharmacien Pritchard!

Aveyron.

L'Aveyron, un département béni qui, sur cinq députés, compte quatre pritchardistes : MM. *Vergnes*, *de Gaujal*, *Cibiel* et *Pons*. Nous pourrions presque dire cinq, car, à coup sûr, M. *Michel Chevalier* n'aurait pas troublé le touchant accord de ses collègues à l'endroit de l'indemnité Pritchard, mais il n'était pas encore né.

Le premier en date est M. *Vergnes*, élu à Sainte-Afrique. Il y a quinze ans qu'il siége au

Palais-Bourbon, et s'il suffisait aux députés, comme aux femmes, de ne pas faire parler d'eux pour acquérir une réputation de vertu, M. *Vergnes* figurerait au premier rang des candidats au prix Monthion. Par malheur, s'il ne parle pas et ne fait pas parler de lui, le représentant de l'Aveyron vote et Dieu sait comme. Il appartient à ce bagage de centriers purs que les cabinets se transmettent et qu'ils trouvent toujours fidèles. Pour ces gens-là, il n'y a pas de système politique, d'opinions et de partis; il y a un ministère, et sa volonté fait *loi*.

M. *Vergnes* n'a jamais éprouvé qu'un embarras; il arrive quelquefois aux ministres de ne pas s'expliquer par indifférence, par calcul, et de laisser leurs troupes voter à leur fantaisie. Que devenir? que faire? où aller? pourquoi *oui?* pourquoi *non?* Le député de Sainte-Afrique, dans ces heures de détresse, prend un ingénieux parti: il s'abstient, et encore n'est-il pas bien sûr de ne pas se tromper.

M. *Vergnes* était sous-intendant avant 1830, et sous-intendant en retraite. Il n'en fut pas moins nommé intendant après la révolution de juillet, quoiqu'il eût passé de beaucoup l'âge de la mise en activité. Cette seconde jeunesse a duré assez longtemps, ce nous semble, et si les électeurs ne prennent pas le parti de lui accorder le repos dû à ses soixante-dix-sept années, nous craignons que M. *Vergnes* ne finisse par devenir trop jeune pour les représenter.

Milhau envoya à la chambre M. *de Gaujal* en

1841. M. *de Gaujal* est décoré de la Légion d'honneur, comme M. Vergnes, pritchardiste comme lui, ministériel quand même comme lui. A Milhau dont il a été maire, s'il ne l'est encore, M. *de Gaujal* passe pour un homme très éloquent. Nous n'avons pas, à Paris, de raison pour nier ce fait, attendu que M. *de Gaujal* n'a jamais parlé. Il remplit comme tant d'autres les fonctions de comparse dans la troupe ministérielle. Il sert à grossir la majorité d'une voix et à justifier pour sa part cette phrase des journaux : Les bancs du centre étaient très-garnis aujourd'hui.

M. *Pons* mérite plus d'attention. Il était juge à Espalion en 1850, et il refusa de prêter serment. Depuis, il a été nommé député en 1859, et il a dû son élection aux légitimistes. A la chambre il a passé pour tel, et il votait, dit-on, en conséquence. Mais voilà tout à coup le blanc qui devient bleu, et bleu sale, ministériel pour tout dire. C'était à peu près à l'époque où le vote public fut substitué au scrutin secret. Le temps avait-il modifié les opinions de M. *Pons*, ou bien le nouveau mode de voter trahissait-il tout simplement la secrète conduite du député d'Espalion? Nous en savons moins long que M. Duchâtel sur ce chapitre. Ce qui est très-certain, c'est que M. Pons n'est plus qu'un député conservateur, apostat ou nouveau converti comme il vous plaira, et à moins que la majorité de son collége ne soit devenue ministérielle comme lui, il n'est pas possible qu'il revienne encore à la chambre. Il y a, d'ailleurs, une haute raison de moralité

qui doit faire condamner par les honnêtes gens de tous les partis ces candidats à double face qu'on appelle poliment les ralliés, pour ne pas les nommer des ..

Son collègue de Villefranche n'a pas eu à faire tant de chemin que lui pour se trouver en plein centre. M. *Cibiel* n'a jamais arboré que les couleurs du centre gauche; mais c'était encore un faux pavillon sous lequel il a combattu constamment pour le ministère. On dit M. Cibiel fort riche et très occupé du soin de le devenir davantage. A en juger par le temps qu'il passe à la chambre, il est permis de croire, en effet, que ses affaires personnelles l'absorbent complétement. On ne le voit que dans les grandes occasions, et encore... Cependant, il a trouvé assez de loisir pour venir voter pour l'indemnité Pritchard, contre l'adjonction des capacités, les annonces judiciaires, les amendements sur la corruption politique. En somme, nous demandons, dans son intérêt, qu'on ne lui dérobe plus une minute de ce temps si précieux, en lui imposant la charge d'une nouvelle députation. Il n'osera pas, dans la crainte de chagriner ses amis de Villefranche, refuser leurs suffrages; mais nous sommes convaincus qu'il ne demande pas mieux que de n'être plus élu. Six heures qu'il consacre en six mois à remplir son mandat gratuit, que diable ! c'est encore trop pour un négociant comme lui.

Bouches-du-Rhône.

Ce département est du nombre des plus favo-

risés : il compte six députés et seulement un pritchardiste.

M. *de Grille*, ancien légitimiste rallié et député d'Arles depuis six ans. On ne connaît de lui que la couleur de ses boules, invariablement ministérielles. Il est vrai que ce monsieur est marquis, ce qui l'autorise à être parfaitement nul.

Calvados. — *Bayeux.* -- M. D'HOUDETOT.

Il est aide-de-camp du roi et a voté pour Pritchard. Tous les officiers de la cour ont fait comme lui : c'était la consigne. Tempérament fougueux, au reste, et d'un aspect terrible. Nous ne savons rien de plus menaçant que sa moustache hérissée. Quand un orateur de l'opposition est à la tribune, ce militaire ne tient pas sur son banc : il s'agite, se démène, roule des yeux féroces, perce les airs de son couteau de bois comme il ferait d'un sabre, frappe du pied le parquet, et puis enfin, vous le voyez éclater en interruptions et en personnalités. Que les petits enfants aient peur de ces façons-là, on le conçoit ; mais ce que nous ne comprenons guère, c'est qu'on les souffre à la chambre, et qu'il ne s'y soit encore trouvé personne pour rappeler aux convenances et aux plus simples règles du savoir-vivre ce militaire ultra-pétulant

M. GUIZOT. — *Tables des matières.* Genève. Gand. Cours prévotaux. Censure : 1re trahison. Société aide toi. Il en est chassé. Juillet : 2e trahison. — A bas Guizot ! Lois réactionnaires. Lyon. Association. Lois de septembre. De dis-

jonction. Déportation. Coalition : 3e trahison. — Londres. 15 juillet : 4e trahison. — Droit de visite. Signature donnée et retirée. Succession de mensonges et de lâchetés. Convention des détroits. Albreda. Maroc. Texas. Taïti.

Résumé : PRITCHARD !!!

Pont-l'Évêque. — M. THIL.

La nature le créa pour chanter au lutrin ; son père en fit un avocat, et le juste milieu un magistrat. Aussi, voyez l'injustice du sort ! Chanteur, il eût éclipsé peut-être la gloire de Lablache ; magistrat, on parlera de Dagnesseau quelquefois encore après lui. On le dit, d'ailleurs, très-riche, très obligeant et fort respecté de ses électeurs, auxquels il prend lui-même beaucoup d'intérêt.

De plus, il a de la littérature, mais il ignore la manière de s'en servir.

Cantal.

Climat rude et sévère, terre inféconde qui ne voit éclore que jones épineux et duités ministériels : A Saint-Flour, M. *Dessauret ;* à Aurillac, M. *Bonnefons* ; à Mauriac, M. *Salvage :* trois fonctionnaires, trois pritchardistes. De loin, l'apparence d'un roc ; de près, un bloc de neige qui fond sous le rayon du regard ministériel. Tracer la carrière politique de l'un de ces messieurs, c'est les peindre tous les trois, sauf les nuances.

M. *Dessauret*, pour n'en citer qu'un, était d'un royalisme ardent sous la restauration. Il appartient maintenant à la majorité conserva-

trice. Ses meilleurs amis estiment la fermeté de son dévouement... à tous les cabinets, quels qu'ils soient. On peut remarquer, du reste, que chaque changement de ministère lui vaut une faveur nouvelle. Sous le 15 avril, il entra au conseil d'État; sous le 12 mai, il devint directeur au ministère de la justice; sous le 1er mars, il garda sa place, ce qui n'était pas un mince avantage; enfin, sous le 29 octobre, il devint officier de la Légion-d'honneur, et prit définitivement place au conseil d'État. Vienne un autre cabinet, et nous retrouverons M. *Dessauret* toujours en bonne position. Il ne s'appartient pas; ils appartient aux ministres, qui se le transmettent avec leurs garçons de bureau et leur mobilier.

Nous ne dirons qu'un mot de M. *Bonnefons*. On lui fait honneur d'être toujours simple substitut du procureur du roi et de ne pas solliciter d'avancement. On oublie de dire qu'il a gorgé sa famille, depuis ses fils jusqu'à ses petits-neveux, de bourses, de places de toute espèce. Son désintéressement consiste à ne demander que pour les siens. C'est le pélican fait député du centre.

M. *Salvage*, qui arrive à la chambre comme membre de l'opposition, a bien attrapé ses électeurs : il s'est assis dans les rangs des conservateurs. Les ministres l'en ont récompensé en le nommant président du tribunal de Mauriac; mais il a bien attrapé les ministres : il n'est plus venu à la chambre. Cependant, pendant la dernière session, il a pris sa revanche et on l'a vu reparaître pour voter l'indemnité Pritchard et le reste.

Charente. — *Barbezieux*, M. TESNIÈRE. — *Cognac*, M. LEMERCIER. *Confolens*, M. LE GÉNÉRAL DULIMBERT.

Le premier, substitut de la restauration, procureur du roi du juste milieu. Candidat, en 1829, du ministère Polignac, et, depuis 1834 jusqu'à ce jour, député à la suite de M. Guizot. Esprit logique, n'est-ce pas?

Le second est un ancien militaire. Entré d'abord dans la marine par la toute puissante faveur de M. son père, sénateur, il s'y ennuya bientôt et en sortit. Passé dans la cavalerie, il s'y ennuya également et en sortit. L'état-major ne lui fut pas plus favorable, non plus que l'infanterie, et il en sortit. Né sortira-t-il donc pas bientôt de la chambre?...

Quant au général Dulimbert, la justice veut qu'on en parle plus sérieusement. C'est un militaire sérieux dont les états de service portent plus d'une action d'éclat. Dépourvu d'ambition personnelle, indépendant de fortune et de caractère, comment donc se fait-il que M. Dulimbert prête l'appui de son nom et celui de son vote à un système déplorable que certainement il condamne au fond du cœur. Est-ce l'effet de ces habitudes de discipline et de surbordination que les militaires apportent presque toujours de l'armée dans les assemblées politiques. Il le faut croire : car il y a certainement entre l'homme et le député une inexplicable contradiction.

Charente-Inférieure. — M. RASTEAU.

Celui-là, du moins, le ministère n'a pas fait de grands efforts pour l'entraîner à sa suite. Il est de ces gens, toujours convaincus, dont tous les pouvoirs jouissent successivement comme on jouit de l'air et du soleil, de ces choses que personne n'achète parce qu'elles sont à tout le monde.

M. *Rasteau* ne parle point, et a surtout peur de se compromettre. Il se tient à l'écart derrière tout le monde, comme s'il craignait qu'on le vît trembler, sur le dernier banc, le plus loin qu'il peut de la tribune. Il ne se fierait guère à écouter seulement un orateur de l'opposition, et pour un mot un peu haut le pays lui semble tout aussitôt en feu. Mais un ministre n'a pas encore ouvert la bouche, qu'il est déjà de son avis. Toute sa politique se résume dans ce mot : la peur. Il a peur de sa voix et de son ombre.

Un de ses amis, le jour même du vote Pritchard, lui témoigna quelques regrets qu'il ne se fût pas conduit autrement : « Ah ! s'écria M. Rasteau, que serions-nous devenus ?

Les siens appellent cela de la prudence. La nullité guindée et raide se donne pour de la dignité. Ainsi tout s'arrange. Comme il a de la fortune, ils le prétendent indépendant. Mais les électeurs de la Rochelle sont décidés à ne plus s'inquiéter que de l'indépendance de l'esprit et non de celle du coffre-fort.

Les amis de M. Rasteau n'épargnent point

leurs peines pour le faire renommer, pensant que sur eux rejaillit un peu de sa gloire. — En 1837, ils se remuèrent fort pour persuader aux électeurs de lui donner leurs suffrages. M. Rasteau s'y prêta en refusant d'abord un tel honneur, se fit prier, consentit enfin à se sacrifier au salut de la ville : on y fut pris, et on l'envoya à la chambre. Il avait d'ailleurs fait quelque phrases sonores et parlé de son caractère : il ne l'avait pas encore montré, on ne put y contredire.

En 1842, même comédie. M. Rasteau était las de la députation; il n'en voulait plus, trouvait qu'il avait déjà beaucoup risqué, voulait redevenir obscur. Cinq ou six de ses amis allèrent, en corps et vêtus de noir, le supplier : il laissa vaincre ses répugnances. Les électeurs lui firent une petite majorité : ce fut une affaire de pitié et de reconnaissance.

A cette fois, il y eut une variante que nous avons racontée dans notre chronique. Le président de la chambre de commerce monta l'affaire, obtint de son illustre ami une lettre où, — après avoir juré ses grands dieux que, pour le coup, c'en était fait, et qu'il reculait définitivement devant les périls de la vie publique, — il glissait ce petit avis : qu'il réfléchi ait encore un peu, si on lui démontrait qu il fût indispensable.

On le lui démontra; mais les électeurs de la Rochelle paraissaient ne pas s'y rendre; et s'ils n'eussent pas beaucoup ri, nous croirions que le

pauvre pritchardiste se serait inutilement donné la peine de jouer cette dernière parade.

M. *Chassiron*, autre député de la Rochelle, inféodé au système depuis 1851, complice innocent de ce qu'il fait, de ce qu'il fit, de ce qu'il fera. — Un des meubles de la majorité, et un pritchardiste baron !

M. *Desmortiers*, ex-procureur du roi, obligé de donner sa démission ; on sait pour quelle raison. Homme public nul, chef du parquet, ruiné par des spéculations peu dignes d'un magistrat, député *nécessairement* ministériel. En somme, il mérite peut-être moins de haine que de pitié.

M. *Duchâtel*, ministre de l'intérieur : Voyez MM. *Dugué*, *Dithan*, *Bonnaire*, *Golbéry*, *Prou*, *Tueux*, *Toye*, *Du Til*, *Laurans*, etc., etc. Pour les départements : voyez les préfets *Delamare*, *Pellenc*, *Des Mousseaux de Givré*, *Mancel*, *Boullaux*, *Valleneuve*, *Méchin*, *Grève-Cœur*, *Jourdan*, Jourdan, ex-préfet de la Corse, aujourd'hui préfet des Basses-Alpes. — Manœuvres électorales, dons de justice, faveurs connues et inconnues, faux électeurs, violation de la loi sur les gardes nationales. — Fonds secrets. — En deux mots, corruption et police, c'est le style de M. Duchâtel : le style, c'est l'homme. M. Duchâtel est dans les lieux bas ce que M. Guizot est au grand jour : la perversité du cabinet actuel se personnifie dans cette nature inférieure, et son maître, en rapaissant son âme, n'a pas relevé son talent. Il est d'ailleurs impossible qu'un homme se plaçant, comme lui, dans la position d'en mépriser

tant d'autres, puisse beaucoup s'estimer lui-même; en tous cas, il ne saurait échapper au mépris public.

Cher.

Un an plus tôt, ce département aurait compté trois pritchardistes; mais M. Florestan Bonnaire était alors dans les limbes. Pritchard n'a donc eu sur les bords du Cher que deux amis : MM. *Mater* et *Larochefoucauld-Liancourt*.

Comme l'espace consacré à cette galerie nous commande d'être sobres, nous ne savons trop comment parler de M. *Mater*. Sa vie devrait être écrite par une plume exaltée et avec toute l'ivresse du succès. Il débuta modestement dans les droits réunis, et ses fonctions lui commendaient de visiter les caves. Il s'est élevé de là à la dignité de premier président de la cour royale de Bourges. La restauration le persécuta, 1830 le vit fougueux démocrate; ex avoué, simple avocat, mais toujours excité par cette fermentation intérieure qui pousse à toutes les hardiesses, il ne demanda rien moins que la première place à la cour : cette prétention trébucha un instant; le vénérable Dupont (de l'Eure) se défiait des entraînements de M. Mater. Cependant il fut nommé. Les efforts réunis de la coalition le firent triompher en 1839 de M. Mayes-Genetry, maire de Bourges, et, en racontant ce jour de gloire qui l'envoyait à la chambre, M. Mater disait naïvement : « Oh ! ce jour-là j'en ai vu de toutes les couleurs. » Tant que M. Jaubert resta près de lui

pour tempérer ses ardeurs et guider ses pas, M. Mater se soutint assez bien, penchant tantôt vers le ministère, tantôt vers l'opposition, ne tombant pas toutefois. Mais depuis que M. Jaubert a quitté la vie politique, M. Mater n'a plus mis de mesure dans ses égarements ; il a épuisé la coupe du ministérialisme, et si épaisse que fût la lie de Pritchard, il l'a bue sans hésiter comme le breuvage le plus pur.

M. *Larochefoucauld-Liancourt* est le fils d'un homme de bien dont la France a conservé la mémoire. La restauration fut très hostile à son père, à ce point même d'insulter son tombeau. Le fils avait pourtant donné des gages de son dévouement à la branche aînée : il avait levé en 1815 un corps-franc pour combattre Napoléon ;

On assure cependant qu'il ne se sentit pas de force à lutter contre le grand capitaine, et à l'aspect d'une petite troupe, la sienne se mit à se débander, chefs et soldats. Plus tard, le chef du corps-franc trouva la restauration ingrate et il lui fit une guerre modeste et peu meurtrière dans les rangs du centre gauche, où les électeurs du Cher l'envoyèrent en 1827. M. *Larochefoucauld-Liancourt* n'a cessé, depuis cette époque, de faire partie de la chambre, et depuis 1834 il appartient corps et âme au ministère quel qu'il soit. Comment un philanthrope aussi ardent aime-t il si peu son pays ? Comment a-t il voté pour ceux qui ont indemnisé un artisan de meurtres ? Comment l'ami des noirs voulait-il que ces concitoyens fussent envoyés dans un lieu de déporta-

tion ? Comment un homme qui n'est pas méchant a-t-il voté les lois les plus draconnien es ? M. Larochefoucauld lui-même aurait quelque peine à expliquer ces contradictions.

Corrèze.

M. *de Valon* a été nommé à Tolle, en 1842, à la place de son père. On n'a jamais su d'une façon positive si le père était ministériel ou légitimiste. Le fils a le mérite de ne pas avoir laissé de doutes possibles sur son compte ; il est bien et duement acquis à la politique de M. Guizot, et il l'a prouvé en votant pour Pritchard. Nous avons entendu raconter que le ministère dont nous venons de prononcer le nom avait joué un singulier tour à un jeune homme fort connu de M. de Valon. Ce monsieur voulait avancer dans les ambassades ; pour s'en débarrasser, M. Guizot lui offrit un brillant mariage avec une Anglaise, le diplomate d'accepter et de partir pour Londres : la demoiselle avait cinq ans ! .. M. de Valon est l'un des membres les plus jeunes de la chambre à tous égards, comme âge, comme intelligence et comme patriotisme. Les électeurs devraient le laisser mûrir.

M. *de Sahune*, d'Ussel, est comme M. de Valon, fort jeune, et, comme M. de Valon il doit la députation à des influences de famille. Si la fatuité pouvait tenir lieu de capacité politique, M. de Sahune serait certainement un député très-distingué. Il est maître des requêtes depuis 1841, et il appartient à cette coterie de député, gentils-

hommes qui traitent de misères les grandes idées et de duperies le patriotisme et le dévouement.

N. B. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Gautier d'Uzerche ne figure pas sur la liste des pritchardistes ; il ne faut pas lui en vouloir, il était certainement absent.

Corse.

Deux députés célèbres à divers titres : M *le maréchal Sebastiani* et M. *Agénor de Gasparin.*

M. Agénor a dû à la haute protection de la famille Sebastiani, souveraine en Corse, l'honneur d'être élu; mais il n'a pas su garder les bonnes grâces de ses maîtres, et aujourd'hui il renonce à se représenter devant les électeurs de Bastia. C'est à Paris même, au 10e arrondissement qu'il se présente. M. *Gasparin* est fort comme : protestant fanatique, il vote pour les jésuites ; philanthrope acharné il accepte le droit de visite. On le dit très indépendant... il est même du sens commun. Ce n'est pas un homme discipliné, et plus d'une fois il a embarrassé le ministère par ses excentricités. Au fond les mesures les plus antinationales trouvent toujours l'appui de son vote : témoin l'indemnité Pritchard. Les opinions de M. de Gasparin ne sont pas le résultat d'une conviction arrêtée; mais d'un sang qui fermente, d'une ardeur qui ne peut s'épancher. Il est moral avec la rage des momes condamnés à la chasteté : que Dieu le rende père, et il deviendra plaisant et doux ! Mais, quoi qu'il arrive, ce sera partout et toujours un député ministériel.

M. le maréchal comte Horace Sébastiani nous pardonnera-t-il d'avoir donné le pas à M. de Gasparin ? Excusez-nous, monseigneur : nous ne sommes point gentilshommes et n'entendons rien à l'étiquette. Votre père était roturier cependant, et votre noblesse ne date pas de loin ; mais qu'importe ! vous ferez souche et commencerez votre maison, comme Napoléon la sienne. Parler de l'empire, c'est rappeler vos succès et votre gloire ; non pas que nous entendions par là vos campagnes d'Espagne, alors que vous trôniez à Tolède homme un roi maure, ou que vous nous faisiez marcher de surprise en surprise, ainsi que le disait l'empereur en apprenant vos malheurs militaires. Ce n'est pas non plus de vos deux ambassades à Constantinople qu'il peut-être question ; vous n'y fûtes pas heureux ; vous n'avez jamais eu de bonheur en diplomatie. Nous songions à vos triomphes de boudoirs, car c'est ainsi que vous avez mérité ce titre charmant de *papillon de l'empire*, décerné à vos incontestables mérites. Sous la restauration, vous jouâtes un rôle bien au-dessus de vos forces, et l'on en eut la preuve, le 27 juillet, quand vous mîtes à la porte « cette canaille qui voulait vous compromettre », en vous jetant dans la révolution. Depuis, vous avez été ministre, et l'Europe n'oubliera pas ce jour funèbre où en face d'un peuple égorgé vous prononçâtes cette parole infâme : « L'ordre regne à Varsovie. » Plus tard, ambassadeur à Londres, qu'avez-vous fait ? vous avez signé ce traité du droit de visite que la France a eu tant de peine à

déchirer. Député, vous votez toutes les mesures désastreuses qu'une politique de honte et de peur inspire au ministère. Représentant de la Corse, dont vous êtes le pacha, car partout le souvenir de votre vie orientale vous domine et vous inspire, vous laissez cette île livrée au désordre, à l'anarchie. Vous avez défendu longtemps le préfet Jourdan, et vous ne l'avez abandonné que lorsque cet instrument usé, décrié, ne pouvait plus vous servir.

Mais ce n'est pas là ce qui vous trouble et vous désole. Vos nuits s'écoulent sans remords, vos journées sans repentir. Et cependant vous avez un souci qui vous ronge? Faut-il le dire tout haut, faut-il déchirer votre blessure saignante? Nous hésitons, car nous avons pitié de vous qui avez été sans pitié pour la Pologne. Tenez, prêtez-nous l'oreille, nous allons murmurer tout bas la révélation fatale : vous êtes VIEUX, monsieur le maréchal, bien vieux, très-vieux!... En vain, sous vos habits étroits, votre taille, jadis si élégante, se redresse encore : ce n'est plus de la force, mais de la raideur. En vain, hélas! votre regard se promène, provoquant et distrait, sur les tribunes garnies de femmes : vous regardez, mais vous ne voyez plus; vous écoutez et vous n'entendez pas; vous voudriez parler, et votre langue pâteuse balbutie des mots sans suite. Vous êtes vieux, monseigneur. Il y a longtemps que vous seriez pair si vous n'eussiez craint de passer pour mort. Vous restez député par coquetterie et pour faire croire à ceux qui regardent votre fantôme

glisser pesamment dans la salle des Pas-Perdus, que vous appartenez encore au monde des vivants. Allez dormir du sommeil éternel à la salle du Luxembourg... Mais que disons-nous? Vous, un vieillard? De l'extrême limite de la vie, vous êtes revenu au premier âge. Vous vouliez rester jeune, monsieur le maréchal : soyez satisfait, vous n'êtes plus qu'un enfant.

Côte-d'Or.

Nous allions écrire les trois noms ministériels: *Saunac*, *Vatout*, *Nisard*, cette triplicité phénoménale de l'unité bourguignonne : mais, par un hasard dans lequel son opinion n'est pour rien, M. Saunac était absent au moment du vote Pritchard (1). Celui-ci n'est donc pritchardiste que de cœur et d'intention : mais il l'est, nous l'affirmons : et il n'y a guère à la chambre de plus déterminé et moins scrupuleux du cabinet. — Laissons-le pourtant : oublions qu'il fut l'âme damnée de M. de Villèle comme il l'est aujourd'hui de M. Guizot. Oublions son acharnement pour M. Molé. Oublions qu'il est, qu'il fut, qu'il

(1) Nous aurons quelques observations du même genre à faire sur quelques autres députés de même farine. Certains se sont abstenus, certains ont été oubliés ; nous résumerons tout cela au moment où nous ferons notre *Supplément* ; car il faut un supplément. Imagineriez-vous sans cela que la galerie fût complète sans M. Hébert, par exemple! Cependant il n'est pas sur la liste des votants.

sera suspendu à la barque de tout ministère...; mais que les électeurs de Dijon ne l'oublient pas!

M. *Vatout*. L'origine de cet homme célèbre se perd dans la nuit des hypothèses. Il viendra un temps où sept villes se disputeront l'honneur de l'avoir engendré. M. Vatout est l'Homère de la chanson égrillarde et du calembourg malpropre. La restauration en fit un sous-préfet; mais elle le destitua en 1820. La maison d'Orléans le recueillit et le jeta dans une de ses bibliothèques. Il n'a pas cessé, depuis ce moment, d'appartenir à l'intimité de la famille. Quand cette famille devint roi, M. Vatout aurait dû être ministre; il se contenta d'être député. Semur le choisit en 1831 pour représenter les beaux-arts et la littérature. M. Vatout se croit le droit en cette province de voter pour tous les ministères. M. Périer entre, il trouve M. Vatout qui l'attendait; il attendit ensuite MM. de Broglie, Soult, Molé, Thiers, Guizot, Passy, Dufaure. Il n'y a pas de meuble plus inamovible de tout cabinet; mais le meuble est orné de vers et de prose. Etes-vous curieux d'anecdotes? la mémoire de M. Vatout en foisonne. Aimez-vous l'histoire? M. Vatout compile celle de la *Conspiration Cellamare*. Goûtez-vous les monuments, les vieilles croisées et les alcôves? M. Vatout va vous narrer les châteaux-royaux. — Est ce la politique qui vous attire? M. Vatout est l'ami de la maison : et la politique lui plaît quand elle lui donne les moyens de satisfaire ses courtiers d'élection, et places, et tableaux, et rubans, et le reste. Mais il est bien

entendu que l'on commence toujours par soi. Ainsi la chambre avait supprimé, en 1837, un traitement de 15,000 fr. affecté à la présidence des bâtiments civils; mais en 1839 on rétablit la place et les appointements en l'honneur de M. Vatout. Il est en outre conseiller d'état, bibliothécaire, commandeur au moins de la Légion d'honneur. Il sera grand-officier, il sera grand'-croix, il est même académicien! Les électeurs de Semur ne semblent pas pourtant disposés à perpétuer à la chambre un tel personnage qui a sa place ailleurs. Déjà aux élections de 1839, M. Vatout n'avait obtenu que 210 voix, et la majorité absolue était de 211 : mais un bulletin portait un pâté d'encre et puis ces deux lettres : *ut!* le bureau trouva que *ut* c'était Vatout : la chambre fut du même avis. — Telle est la voix de poitrine qui nous a conservé ce député. Il ne voulut pas cependant courir de semblables chances, et l'en écrirait un volume sur les manœuvres, les intrigues, les faveurs, les abus, les injustices dont il s'est servi pour assurer sa majorité! Semur, pourtant, est une ville indépendante; Semur est représenté par un homme qui a les pieds à la chambre, la main sur le budget, l'esprit, le cœur et les entrailles à la cour. Il a voté pour Pritchard : il aurait voté pour Lavallière, Montespan ou Maintenon sous Louis XIV; pour la Dubarry sous Louis XV; il voterait pour le choléra, si le choléra était utile à la dynastie. Voilà ce qu'on appelle un contrôleur du budget et un représentant de la France!

De la littérature facile à la littérature difficile, il n'y a que la main : après M. Vatout, M. *Nisard*. Désiré Nisard, né à Châtillon, rue du Pot-au-Lait. — Plus heureux que Perrette, il a réalisé probablement plus qu'il n'a rêvé ! Le voilà donc maître des requêtes, professeur au collége de France, directeur au ministère de l'instruction publique et député ! Qui nous l'aurait dit, à cette même place où nous écrivons, que, lui, Désiré Nisard, deviendrait jamais un homme politique ! que, lui, le courtisan de Carrel, deviendrait le courtisan de M. Guizot ! Que cette nature effacée, ce tempérament chlorétique, cet esprit simple et bénin où le travail et l'art n'ont laissé d'autre empreinte que celle-ci : des *mots*, des *mots*, des *mots* ; que ce pauvre garçon ferait à son tour de l'intimidation, qu'il destituerait des sous-préfets, qu'il tracasserait des fonctionnaires, qu'il voudrait avoir aussi son petit Pritchard et jouer au potentat ministériel ! Il est donc vrai que M. Désiré Nisard se prend au sérieux ! Et nous qui avions pensé que ces vanités extravagantes appartenaient seulement à la littérature romantique ! Le classique votant pour Pritchard ! Il n'y a qu'une excuse : *le latin brave l'honnêteté.*

Côtes-du Nord. — *Saint-Brieuc.* — M. TUEUX.

Six députés : un seul pritchardiste. Encore fut-il de l'opposition, et plus d'une fois. C'est une nature vagabonde. Son entrée à la chambre date de 1851. Il avait alors des opinions très-vives. Cependant il ne signa point le compte-rendu.

L'année suivante il était déjà ministériel. Mais, trois ans plus tard, il ne l'était plus. C'était en 1835, époque de réactions violentes. Les lois de septembre lui parurent un peu trop empreintes de l'esprit de l'époque ; il refusa de les voter. Après 1835, il retombe dans la phalange ministérielle, pour en sortir de nouveau lorsqu'on lui demande de voter les lois de déportation et de disjonction. Puis enfin, après la coalition, il sort encore des rangs de l'opposition pour regagner ceux de la majorité. Il y est maintenant depuis six années, et il n'en sortira plus vraisemblablement, à mois que les électeurs ne le fassent sortir de la chambre. Ainsi soit-il !

Creuse.

M. *Cornudet* a été sous-préfet et mousquetaire sous la restauration ; il est fils de son père, le comte de Cornudet de Chaumettes, sénateur sous l'empire, et ensuite pair de France : voilà ses titres de gloire. Silencieux et docile, M. Cornudet est digne d'aller s'asseoir au Luxembourg, où sa place est déjà marquée. Paix à cette obscurité, qui va s'ensevelir dans les ombres épaises de la pairie.

Dordogne.

Voici un département bien représenté, Dieu merci ! six pritchardistes et des meilleurs : MM. *Magne*, *Bugeaud*, *Garraube*, *de Saint-Aulaire*, *Debelleyme* et *de Malleville*. Tirez au hasard et les yeux fermés parmi

ces noms, et vous amènerez à coup sûr un des plus détestables souteneurs du système qui fait la honte de la France depuis seize ans. — O truffe ! voilà de tes coups !

Est-ce M. *Magne* qu'il vous plaisait de choisir? Écoutez. Périgueux avait pour représentant un M. de Marcillac. Le ministère nomma, en 1845, ce monsieur préfet de la Dordogne; mais il ne perdit pas au change : il perdait Marcillac, il gagna Magne. Le nouveau député arriva à la chambre sans bruit et sans éclat. Ses débuts ne produisirent pas, que nous sachions, une sensation bien grande; mais les ministres devinèrent, sous la robe de l'avocat périgourdin, un esprit retors, doué d'une faconde assez vulgaire, en somme un ambitieux qui ne demandait qu'à faire son chemin. On lui en fournit l'occasion : M. Magne possédait toutes les qualités qui séduisent une majorité de bourgeois; il parlait affaires comme un jurisconsulte de campagne; il discutait finances aussi bien qu'un banquier de village. Il devait réussir. On le nomma cette année rapporteur du budget des recettes, et il sut aligner ses chiffres de façon à rassurer les esprits qu'effrayait peut-être le tableau présenté par M. Bignon. Il a reçu sa récompense : il vient d'être nommé directeur du contentieux au ministère des finances. Peut-être cette faveur ne lui serait-elle pas venue si vite sans une circonstance particulière : M. Magne a eu le triste courage, en 1845, d'attaquer le projet de la conversion des rentes contre la commission du budget et contre le ministre lui-même. Le château devait lui en

savoir gré. M. Lacave-Laplagne n'a pas hésité à payer la dette d'une auguste reconnaissance. Les électeurs de Périgueux sont à l'aise maintenant, et ils peuvent, sans s'attirer le reproche d'ingratitude envers leur ancien représentant, laisser à ses hauts protecteurs le soin de sa fortune. Aussi bien, M. Magne n'a plus besoin d'eux, et d'ailleurs, n'est-il pas trop occupé de ses affaires pour songer à celles de son département?

Si nous suivions l'ordre et la marche tracés par le tableau électoral, après M. Magne viendrait M. le maréchal Bugeaud. Mais celui-là nous le réservons pour le bouquet. Place donc à M. Garraube.

Encore un militaire : saluez, soldats, cet illustre guerrier. — *César Valleton de Garraube* fit ses premières armes dans les rangs de la jeunesse dorée bordelaise ; ces valeureux compagnons de Jéhu qui livraient, en 1814, leur ville aux Anglais, insultaient aux malheurs de la France humiliée, et célébraient dans des orgies le triomphe de l'étranger. Le fougueux Valleton se distingua tellement au milieu de ces glorieuses bandes, que la duchesse d'Angoulême l'arma de sa main, *chevalier du brassard*. Le retour de l'île d'Elbe fit rentrer bien vite dans sa gaîne la flamberge *buonaparticide* de notre héros ; mais lorsque les derniers défenseurs de la patrie eurent succombé à Waterloo, ce brave ceignit de nouveau son glaive, saisit la hallebarde et entra comme sous-lieutenant dans les *Cent-Suisses*. La révolution de juillet trouva ce personnage lieutenant-colonel dans un régiment de ligne, et les électeurs de

Lalinde, comprenant sans doute qu'un guerrier de cette trempe conviendrait parfaitement au système nouveau, se hâtèrent de l'envoyer à la chambre, où, de bourbonnien fanatique, on le vit subitement devenir farouche orléaniste. Il sut conquérir au parlement un avancement plus rapide que beaucoup d'autres sur le champ de bataille. La nomination au grade de colonel suivit de près son premier vote, et quoique le seul officier de ce grade, en 1840, *qui n'eût jamais vu le feu*, quoique trente de ses collègues, vieux soldats de l'empire, fussent placés avant lui sur l'annuaire, le *chevalier du brassard* n en fut pas moins nommé maréchal de camp envers et contre tous. Il sera lieutenant général, et c'est justice : l'homme qui obtint son premier titre militaire pour avoir baisé la botte de lord Beresford entrant à Bordeaux pardessus les cadavres de nos glorieux soldats de 1814, devait acquérir son dernier grade en votant une indemnité au misérable qui a fait assassiner nos jeunes soldats de 1844.

MM. de Sainte-Aulaire et de Maleville sont tous les deux marquis. Le premier est fils de diplomate, le second magistrat; l'un et l'autre destinés fatalement à devenir pairs de France. En attendant le Luxembourg, ils votent au Palais-Bourbon pour le ministère; agréable façon de se faire la main. Tous les deux sont fort inconnus de la chambre. En cherchant bien cependant, on aperçoit sur les bancs du centre un jeune homme mélancolique auquel ses longs cheveux tombants donnent une certaine ressemblance avec un saule-

pleureur : c'est M. de Saint-Aulaire. Quant à M. de Maleville, que pourrions-nous vous en dire? nous savons bien qu'il y a à la chambre un député de ce nom, jeune, éloquent, plein d'esprit et d'ardeur; mais ce n'est pas celui-là qui est de la Dordogne, c'est l'autre....

Oh! à la bonne heure! en voilà un que l'on connaît de reste. M. le président Debelleyme : un homme important, le Séguier du tribunal de première instance. Il a été préfet de police sous la restauration, et Paris lui doit les omnibus et les sergents de ville. Il est froid et passionné tout à la fois. Dans ses fonctions de magistrat, il représente la morale publique; mais, dans le monde, il fut longtemps un modèle de galanterie. C'est, du reste, un homme de précaution. Dieu lui a donné plusieurs fils. Au lieu d'imiter la plupart des pères, et d'imposer ses opinions à ses enfants, M. Debelleyme a laissé chacun d'eux se développer en liberté. De telle sorte que, quoi qu'il arrive, il est toujours sûr d'avoir à fournir aux électeurs un candidat à leur convenance. C'est ce qu'il a déjà fait à Vendôme, où il s'est porté garant de son fils vis-à-vis de l'opposition de gauche. Un collége radical ou légitimiste ne l'aurait pas embarrassé : la famille est nombreuse. Cette tolérance vraiment éclectique témoigne chez M. Debelleyme d'une grande prévoyance, mais elle ne prouve peut-être pas autant en faveur de la sincérité de ses opinions ultra-conservatrices. C'est au collége de Ribérac à y songer?

15 juillet 1846. — M. le maréchal Thomas

Bugeaud de la Piconnerie, duc d'Isly, gouverneur général de l'Algérie, grand'croix de la Légion d'Honneur, membre du conseil général de la Dordogne, député d'Exideuil, etc., etc.

Les ingrats contemporains apprécièrent mal cet illustre guerrier, cet éloquent législateur, cet agriculteur ingénieux. L'impartiale postérité saura lui rendre plus de justice. Un siècle nous sépare du jour où le duc d'Isly se présenta devant les électeurs d'Exideuil pour solliciter leurs suffrages. A ce moment de sa vie, M. le maréchal Bugeaud avait déjà conquis des titres nombreux et divers à l'estime de ses concitoyens. Cependant sa gloire trouvait encore des contempteurs. Cette basse jalousie s'explique par un seul mot : M. le maréchal Bugeaud était encyclopédique. On l'avait vu tour à tour, poète en 1814, chanter les Bourbons de la branche aînée; agriculteur, développer la culture de la betterave; ingénieur, tracer des chemins vicinaux; financier, transporter en France un nouveau signe monétaire, les boudjous, au lieu de francs ou de centimes; orateur, introduire à la tribune parlementaire l'éloquence familière; père de famille, garder les femmes en couches; chirurgien novateur, pratiquer la saignée à coups de baïonnettes dans la rue Transnonain; agriculteur éclairé, brûler les arbres et les moissons pour féconder le sol arabe; négociateur et guerrier en même temps, créer un ennemi redoutable, afin de se fournir l'occasion de vaincre; hardi tacticien, inventer, pour la marche d'une armée, la figure en losange, que n'avait pas su

trouver Napoléon lui-même ; philosophe, faire la guerre de sentiment; enfin, héros modeste et désintéressé, refuser de mettre sur sa tête la couronne de France.

Eh bien, qui le croirait? cet homme qui pouvait, s'il l'eût voulu, s'appeler S. M. Bugeaud Ier, et qui se contenta de se nommer le duc d'Isly ; cet homme, la gloire de son pays, ne fut pas renommé député en 1846 par le collége d'Exideuil. Il se fit alors par toute la France un grand silence, et l'on entendit une voix qui s'élevait de l'autre côté de la Méditerranée et qui disait : « Ingrate « patrie, je te maudis, et pour te punir, je ne « prendrai pas Abd-el Kader ! » Il n'y eut que lui pourtant d'attrapé.

Doubs. — 1er *Arrondissement.* — M. DE MAGNONCOURT.

M. de *Magnoncourt* gentilhâtre franc-comtois, servait dans les gardes du corps au moment de la révolution de 1830 ; après l'embarquement de Charles X à Cherbourg, il se retira dans ses terres. Candidat à la députation dès 1831, il fut repoussé par le collége de Besançon comme légitimiste. Bientôt il revint à la charge ; mais le gentilhomme avait prudemment changé de bannière, et fut élu en 1834 comme juste milieu.

M. de Magnoncourt se fit remarquer dans les centres par son dévouement aveugle à tous les ministères qui se sont succédé jusqu'en 1842. A cette époque, il se crut sans doute compromis dans l'esprit de ses électeurs, car il ne se présenta

pas aux élections générales. Toutefois, il parvint à se faire réélire en 1841, et rentra à la Chambre précisément pour attacher son nom au vote honteux de Pritchard.

M. de Magnoncourt tient à l'opposition légitimiste par ses alliances de famille; mais il est rivé au ministère par l'amitié tendre que lui porte M. Dumon, le ministre des travaux publics. Si M. de Magnoncourt ne sait rien refuser à M. Dumon, le ministre, de son côté, est tout à fait à la dévotion de M. de Magnoncourt; témoin, l'histoire du tracé du chemin de fer de Dijon à Mulhouse. M. de Magnoncourt et M. Dumon se sont prononcés pour la vallée du Doubs; malheureusement, ce touchant accord n'a pas suffi pour entraîner la chambre, qui a préféré la vallée de l'Ognon. Cette défaite nuira plus à M. de Magnoncourt dans l'esprit des électeurs francs-comtois que l'indemnité accordée au pharmacien anglais couvert du sang de nos soldats!...

2e *Arrondissement.* — M. VÉJUX.

De 1834 à 1840, M. *Véjux* a suivi le tiers-parti dans toutes ses vicissitudes, tour à tour ministériel ou opposant. Avec lui, il a voté les lois de septembre; avec lui, il a repoussé les lois de disjonction et de dotation. Sous le ministère du 6er mars, il prit d'abord une attitude belliqueuse, chanta *la Marseillaise* et sembla défier l'Europe; mais tout à coup ce foudre de guerre s'adoucit et devint l'un des plus intrépides coryphées de la paix à tout prix. Par une coïncidence malheu-

reuse, M. Véjux, embarrassé de sa position à la cour de Besançon, dont il voulait sortir, sollicitait la faveur de passer à la cour de Paris. M. Vivien trouvait que le député solliciteur avait tout juste assez de science et de gravité pour un conseiller de troisième classe. Le ministre du 1er mars était sans doute, cette fois, bien exigeant et avait tort de n'être point frappé des mérites du député bizontin. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'à partir de ce moment il tint M. Guizot pour un grand homme, et que de chute en chute, il tomba jusqu'au vote Pritchard. Ce qu'il y a de surprenant dans tout ceci, c'est que, malgré sa défection et ses services, M. Véjux ne parvienne pas à forcer l'entrée de la cour de Paris. M. le garde des sceaux du 29 octobre aurait-il sur le compte de M. Véjux la même opinion que celui du 1er mars? Ce serait, en vérité, trop de malheur. Les électeurs qui ont élu M. Véjux comme candidat de l'opposition se respecteront-ils donc assez peu pour continuer leur confiance à un homme qui les a trompés, et dont les ministres mêmes, qui profitent de ses votes, paraissent faire si peu de cas.

5e *Arrondissement.* — M. CLÉMENT.

M. *Clément* : le nom peint l'homme. Le père Clément, comme l'appellent les habitués de la chambre, est très-assidu aux séances, en sa qualité de questeur. Il a de l'aménité, de la douceur, de la bienveillance; et la preuve qu'il ne manque ni d'esprit ni de bon goût, c'est qu'il dort pro-

fondément chaque fois que M. Duchâtel parle. La majorité a choisi M. Clément comme officier de la questure : M. Clément vote avec elle ; ce n'est pas méchanceté, c'est habitude !... A cet âge, hélas! on a toujours quelque vice constitutionnel.

Drome.

MM. *Giraud* et *Laurens* : Le premier, député depuis 1831, et ministériel toujours. Il est du nombre de ceux qui écoutent peu, qui ne parlent jamais, qui comprennent rarement et qui votent en conséquence. — Pritchardiste nul et décoré.

Le second est dans l'échelle intellectuelle au même degré. Seulement, les électeurs de Romans savaient, en le nommant, qu'ils choisissaient un homme inféodé au pouvoir ; les électeurs de Montélimart, au contraire, crurent prendre un homme d'opposition. Nous nous rappelons avoir vu M. Laurans dans nos bureaux de 1843 ; il venait réclamer contre un article où nous exprimions quelques doutes sur sa conduite parlementaire. Alors encore il se disait indépendant ; il ne hantait pas les salons ministériels, il affectait devant nous la candeur de la colombe. Demandez-lui maintenant comment et pourquoi il s'est converti, comment les vertus de M. Martin (du Nord) l'ont charmé ; combien il a fait nommer de parents, d'amis, de voisins !... M. Laurans est un ancien notaire, qui connaît assez peu, ce semble, la valeur des contrats !... Les électeurs le lui rappelleront. Il a retiré de la députation tout le profit

qu'elle pouvait lui apporter ; il n'en a pu retirer d'esprit : M Duchâtel n'en fournit pas.

Eure. — *Les Andelys.* — ANTOINE PASSY.

Vous avez oublié sans doute l'aventure étrange, invraisemblable incroyable qui fit un député de ce M. Antoine. Cherchez bien dans vos souvenirs : nous vous défions de trouver .. Eh bien, en deux mots la voici. Lors de la coalition, il était préfet de l'Eure. Le ministère Molé-Montalivet le trouva trop froid et le destitua. Oui, ce pritchardiste a été destitué comme trop libéral ! Mais il en a bien rappelé depuis, et à l'heure qu'il est, c'est lui qui destituerait les autres au besoin. Il a fait de son frère Hippolyte un pair de France, et probablement il se deviendra bientôt lui-même, attendu que le collége des Andelys est décidément acquis à l'opposition.

Louviers. — CH. LAFFITTE.

Le nom de Laffitte parmi les pritchardistes !... Heureusement Jacques Laffitte était mort ; le ciel a voulu lui épargner cette honte ; mais son ombre généreuse en aura frémi de douleur. On sait comment cet homme est entré à la chambre. Cédant à l'erreur d'un moment, les électeurs de Louviers lui donnèrent un mandat dont il n'était pas digne. Il fut, en effet, repoussé par la Chambre pour cause d'indignité, et cette flétrissure lui fut infligée par quatre fois consécutives. Les électeurs de Louviers élevèrent alors une question de prérogative : ils crurent que la chambre commettait

contre eux un abus de pouvoir, qu'elle violait le droit électoral, et elle maintint son malheureux choix avec une opiniâtreté digne d'une meilleure cause. Mais, aujourd'hui, ce malentendu est expliqué. Une question d'amour-propre, de dignité, si l'on veut, ne complique plus la seule question que les électeurs aient à résoudre. Cette question, la voici : M. Ch. Laffitte, qui a voté pour Pritchard, représente-t-il l'opinion du collége de Louviers? Or, à cette question la réponse n'est pas douteuse. Non! il n'y a pas dans le collége de Louviers une majorité pour Pritchard. M. Laffitte sera donc repoussé et renvoyé dans la vie privée, où l'appellent le soin de ses affaires et celui de sa santé.

Bernay. — M. LEPRÉVOST.

On a douté de lui quelquefois. On n'en doute plus aujourd'hui. Il est bien et décidément et complètement ministériel. Il fut sous-préfet; il est antiquaire et ne sera bientôt plus député. Flétrir par un vote comme celui de l'indemnité Pritchard les derniers moments de sa carrière politique, quelle maladresse à la fois et quelle honte!

Eure-et-Loire.

M *Chasles.* — Profession : ancien notaire, très-fort en matière de testament. — Qualités, maire de Chartres inamovible, membre du conseil-général et décoré. — Tous les Chasles sont nés décorés — Député indépendant de toute sorte de patriotisme, de dignité, d'idées progressives.

— Il appartient à sa fortune, à ses intérêts, à l'inamovibilité, à la peur, au système. — C'est un des types de ces représentants pour lesquels la patrie est dans leur bourse. — Il a dit *oui* à toutes les lois réactionnaires, *non* à tous les projets de réforme : son vote est au pouvoir d'hier, d'aujourd'hui, de demain, et plus solidement attaché à la borne que le clocher de Chartres à la cathédrale. — Non seulement il a voté pour Pritchard, mais il le porte dans son cœur !

M. *Desmousseaux de Givré.* — Ce député de Dreux aurait infiniment d'esprit s'il en avait autant que de prétentions. Il a beaucoup vu, couru, hanté les ambassades ; il en a rapporté un goût infini pour les épigrammes, et il s'est fait à la chambre la réputation d'un homme qui les cherche toujours et les rencontre rarement. A force d'imaginer du ridicule, il finit par en prendre si bien l'habitude pour lui, qu'il n'en reste plus pour les autres. Il fut secrétaire de M. Châteaubriand ; puis attaché à la diplomatie, puis *publiciste* aux affaires étrangères. Son frère est préfet du Pas-de-Calais, où se passent de si belles choses pour les élections. Si M. Desmousseaux de Givré a d'autres parents, ils sont placés. — Utile aux siens, il l'est beaucoup moins aux causes qu'il embrasse ; témoin ce chemin de fer que sa maladresse a fait échouer. M. Desmousseaux parle beaucoup plus qu'il n'écoute ; ce n'est pas sa faute ; mais par une circonstance bizarre, il est organisé de telle façon qu'on l'entend mal et qu'il entend très-peu. Ajoutez à cette double infirmité

une obstination inflexible ; en sorte que lorsqu'il monte à la tribune, il répond à ce qu'on n'a pas dit, il combat ce qui n'existe pas, il prend des éclaircissements pour des contradictions, des *qui* pour des *que*, des imbéciles pour des gens d'esprit, des arguments pour des lanternes ! Il n'a pourtant pas pu se tromper au point de prendre Pritchard pour un héros, et le vote qu'il donnait à cet intrigant pour un vote patriotique. Qu'il en porte donc la peine, et que les électeurs de Dreux fassent justice de ce pritchardiste, qui si donne les allures d'un loustic, et qui est au fond un des réacteurs les plus passionnés du parti des bornes.

Cette terre âpre et rude, cette côte des tempêtes, où soufflent des vents redoutables, où déferlent les vagues en colère, avait jeté à la chambre trois pritchardistes : MM. *Las-Cases*, *Goury*, *de Langle !* Ce dernier avait une figure d'un genre spécial que nous aurions aimé à peindre, mais il a mis fin à sa vie publique par un suicide ; les ombres de la vie privée le dérobent désormais à nos regards...

Restent donc MM. *Las-Cases* et *Goury*, fuseau et tonneau, le contraste physique le plus complet, que Pritchard rapproche et confond dans son amour.

Au nom de Las-Cases, se réveille le souvenir de Sainte-Hélène et du grand capitaine que l'Angleterre fit périr de la mort lente du coup d'épingle. Cet enfant entendit raconter l'Egypte, l'Italie, l'Allemagne, la Russie...., vingt-quatre

campagnes inondées de génie et de gloire : ce fut là son éducation. Son père, trempé aux feux de 89, demeura jusqu'à sa dernière heure fidèle aux principes immortels qui ont fait de la France le cerveau du monde, le bras de la civilisation, l'espoir des opprimés, le bouclier du faible. Jeune, il eut donc sous tes yeux l'exemple et l'enseignement. Eh bien ! le vieux Las-Cases n'était pas mort que son fils venait se présenter au nom du pouvoir en concurrence avec lui ! Il fallut qu'un cri unanime d'indignation vînt empêcher ce scandale d'impiété filiale et d'impudeur patriotique. Jugez à quel degré M. Emmanuel *Las-Cases* était déja dévoué, fanatique ! Pourtant, en 1830 il pensait comme son père, et sa profession de foi, que nous avons sous les yeux, atteste une violente indignation contre les cumuls, les abus, les sinécures, les gros budgets, les listes civiles exagérées ! Il approuve désormais tout ce qu'il condamnait; il a voté pour la dotation, voté contre tout progrès : soit encore. Mais le page de Napoléon, l'enfant de Sainte-Hélène, le provocateur de sir Hudson Lowe devenir partisan acharné de l'alliance anglaise, complice de toutes les lâchetés, séide de toutes les bontes ministérielles ; quel mépris de tout noble sentiment ! quelle odieuse invraisemblance ! La chambre tout entière aurait été pritchardiste qu'un Las-Cases aurait dû protester ?... Et dire qu'il faut, depuis quinze ans, voir rouler ce nom dans la poussière de la chambre sous la semelle de l'homme de Gand !

M. *Goury*. — Imagineriez-vous, en regardant cet homme, auprès duquel M Poisat est un zéphir, qu'il n'y a peut-être pas à la chambre de nature plus souple? Il aima l'empire, il fut fou de royalisme avec la restauration, il est hydrophobe d'orléanisme depuis seize ans. Aussi l'empereur le nomma ingénieur des ponts-et-chaussées à Florence; la restauration l'accepta au même titre; le gouvernement actuel en a fait un inspecteur divisionnaire. Interrogez les habitants des Landes, où M. Goury fut ingénieur en chef, sur la considération dont il jouissait. — Allez à Quimper, où il exerce les mêmes fonctions, vous recueillerez les mêmes témoignages. — Il était impossible que M. Goury gardât sa place s'il ne devenait pas député. Les électeurs de Châteaulin ont fait son avancement; et non seulement le sien, mais celui d'un de ses gendres, pour lequel on a violé les ordonnances. Son entrée à la chambre fut, du reste, un premier scandale. Son collége ne comptait que 146 électeurs inscrits, tandis que la loi en exige 150; et il n'eut qu'une cinquantaine de suffrages, deux voix de majorité. Or, sur ces cinquante suffrages figuraient une trentaine de paysans conduits par un certain M. D..., qui les poussa comme il put de l'auberge au scrutin, et qui écrivit le bulletin de ceux dont la main tremblait trop. — Depuis ce temps, M. Goury a parfaitement représenté ses dignes commettans : Ce n'est pas une pensée, c'est un estomac.

Gard.—*MM. Lafarelle.—Labaume. — Chabaud-Latour.*

Le premier de ces pritchardistes appartient à cette coterie malfaisante qui règne en souveraine dans le département du Gard. Il est légitimiste, il est guizotin, il prétend même être fouriériste. Il sera tout ce qu'on voudra, pourvu qu'il conserve, avec MM. Daunant et Girau l, l'omnipotence dont ils abusent.

Quant à M. *Labaume*, il fut ridicule un jour, à la tribune, et si ridicule qu'il n'osa plus y remonter.—Menacé par les électeurs, peu soutenu par le ministère, il va céder sa place à M. Teste fils, qu'il remplaça. — Mais avant de quitter les lares parlementaires, il a voulu qu'on le récompensât de sa harangue bouffonne et de ses votes constamment ministériels. — Il a sollicité une place de conseiller, une place de président de chambre, une place d'avocat-général. On lui a tout promis, on ne tiendra rien : chose fort désagréable à M. *Labaume*, qui est peu accoutumé à rendre le moindre service désintéressé.

M. *Chabaud-Latour* tient le milieu entre M. Berthois et M. Lautières. Il appartient comme eux à la maison du roi, il a fait son apprentissage de liberté et son éducation constitutionnelle en Russie. Il aime à se distinguer à la chambre parmi les interrupteurs ; et quoiqu'il paraisse pénétré de la supériorité de sa personne et de son mérite, quand il lui a plu de monter à la tribune, il a eu la bonté de s'exprimer comme le plus mé-

diocre des orateurs : et pour se rendre plus intelligible, il affecte même de ne pas parler français. On ne saurait lui imputer à crime d'avoir voté pour Pritchard : officier du roi, il a sa consigne, et jusqu'à présent on ne lui a pas dit d'aimer la gloire ou d'honorer la puissance du pays.

Haute-Garonne.

M. *Amilhau*, ancien clerc de notaire. — Avocat.—Nommé procureur du roi en 1830; député de Saint-Gaudens en 1831, il ne perdit pas de temps, et la même année il était président de chambre à la cour royale de Toulouse. Quatre ans après, on l'élevait à la première présidence de la cour royale de Pau.—Il aspirait à devenir le premier magistrat de la cour royale de Toulouse, et son rapport sur la loi de dotation lui paraissait établir ses droits sur une base inattaquable. Un concurrent dangereux le fit glisser sur la voie, et le choc fut tel que son ministérialisme parut avoir déraillé pendant quelques jours. Cet accident dura peu, et n'eut rien de meurtrier pour lui. M. Amilhau est bientôt redevenu ce qu'il avait été dès son début; non pas un homme convaincu, non pas un député fidèle à ses idées, mais un ami déterminé des intérêts, du crédit, et du profit de M. Amilhau. Opinion, patrie, honneur, progrès, révolution, contre-révolution, vanité des mots, formules vides : la patrie, c'est M. Amilhau; l'honneur, c'est M. Amilhau. Vous demandez s'il est d'ici ou de là, ministériel ou opposant de

M. Molé, de M. Guizot, de M. Thiers, de M. Dufaure; il est à eux, à tous, et à personne; il est au pouvoir, pourvu que le pouvoir lui soit bienfaisant; il est au ministre qui ouvre la main, aux chefs de division, aux directeurs généraux ou particuliers, aux chefs de bureau, aux sous-chefs, aux derniers commis, aux courriers même de la malle : car ceux-ci portent pour rien son bois à brûler et son linge sale. — Saint-Gaudens l'a gardé quinze ans... Enfin, ce cauchemar lui pèse, la ville s'agite, les électeurs sont en émoi, on va rompre ces liens indignes. — Hâtez-vous donc, enfants du Nébouzan; souvenez-vous de vos pères, qui furent libres; honorez votre caractère qui est la franchise et l'indépendance; lavez, lavez donc cette souillure de Pritchard!

Martin, député de Villefranche. Il n'a point parlé, mais il a voté, tout voté comme M. Duchâtel le lui a dit, comme M. Guizot l'a voulu. Le collége qui l'a nommé appartient pourtant à l'opposition, et le choix de cet homme fut un de ces hasards qui ont le droit de surprendre. L'opinion, qui a été faussée, se redressera. Il faut seulement que les électeurs hostiles à ce cabinet se réunissent et s'entendent. Ils ont eu pendant deux ans un député escamoté par un raccroc; il est temps qu'ils se fassent représenter par un homme dont la vie publique leur offre de plus sévères garanties.

Gers. — *Auch.* — M. BARADA.

Lorsque, remontant le cours des âges, le re-

gard de l'homme explore la grande époque de l'empire, il n'aperçoit point M. Barada. Peut-être cependant était-il déjà connu dans le chef-lieu du Gers; mais, aux yeux de la postérité, la gloire de Napoléon efface un peu la sienne. A partir de 1815, il commence à briller, et, depuis cette époque, sa vie se partage en deux parts égales, également éclatantes. De 1815 à 1830, il aime le gouvernement de la restauration; de 1830 à 1846, il aime le gouvernement de Louis-Philippe. Il y a seulement cette différence entre les deux gouvernements, que le premier n'avait pas réclamé le service de M. Barada, et que le second les a plus que payés par une place de conseiller-maître à la cour des comptes. Fasse le ciel que cet homme adroit ne meure point republicain.

Lectoure. — M. SALVANDY.

L'ÉCRIVAIN. — « Je viens de dîner avec deux « hommes bien remarquables : — M. Taylor, « qui a vu Tombouctou, et M. X...., qui a lu « *Alonzo* d'un bout à l'autre. BENJAMIN CONS- « TANT. »

L'HOMME. — « Ce n'est pas un sot; c'est le « sot. »

ROYER-COLLARD.

Condom. — M. PERSIL.

Ce n'est pas le fougueux ancien ministre que vous avez connu. Celui-ci, jusqu'à présent, n'a réclamé pour le bourreau aucune tête. Mais, en revanche, il porte la sienne avec beaucoup de

respect. C'est une sage précaution. Un vase vide est si fragile! Moins méchant que M. son père, il a aussi moins de talent. C'est triste pour l'honneur de la nature humaine : il est tout simple que dans cette famille on ne croie pas au progrès.

Mirande. — M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances.

Budget des dépenses..... 1,500 millions.
Budget des recettes..... 1,33 millions.
Déficit..... 200 millions.

Crédits supplémentaires, complémentaires, extraordinaires, ressources du trésor aliénées pour onze ans.

Conversion de la rente : repoussée.

Retrait de l'impôt du sel : repoussé.

Réforme postale : repoussée.

Loi des patentes. — Compagnie des receveurs-généraux. — Nominations iniques.

Ministre, il ruine l'État; père de famille, il fait servir le trésor public aux besoins de sa famille. — C'est sa manière d'être honnête! Comment donc agissent ceux qui ne le sont pas?

Gironde.

Qu'as-tu fait, ô Gironde! de ton ancien renom? n'est-ce plus le même soleil qui féconde tes riants coteaux? Ton vin pur et généreux n'a-t-il plus de chaleur pour le cœur de tes enfants? Vergniaud, Gensonné, Guadet, Grangeneuve, nobles et valeureux champions d'une grande et terrible époque, qu'êtes-vous devenus! Est-ce bien vous que rem-

placent aujourd'hui dans nos assemblées parlementaires ces orateurs grotesques, ces intelligences vulgaires, ces ambitions grossières, l'orgueil de leurs commettants, les Wustemberg, les Gallos, les Roul, les La Grange?

Si le premier n'a pas voté pour Pritchard, c'est qu'il ne l'a pas pu; mais M. *Hervé* s'est empressé de déposer dans l'urne sa boule patriotique. Cet acte était bien digne de son passé. Avocat sans causes sous la restauration, il espéra glaner dans les sentiers du pouvoir les ressources qu'il aurait vainement demandées à son éloquence; il se fit courtier électoral du ministère Villèle; mais, voyant que la matière ne *rendait* pas, et pressentant, du reste, la chute de la branche aînée, notre avocat passa dans le camp libéral, et bien lui en prît : après 1830, il fut nommé conseiller de préfecture. Député en 1833, il se rua dès son début au plus épais des centres, attaquant avec furie les cendres de Napoléon, les associations, la presse, le jury; défendant, au contraire, les lois de septembre, d'apanage et de disjonction. Cela lui valut le poste d'avocat général à la cour de cassation, mais lui fit perdre son siége de député. Les Bordelais le répudièrent en 1838. Le ministère l'indemnisa en l'introduisant comme conseiller à la cour de cassation; puis il se raccrocha, patroné par le 15 avril, à l'arrondissement de La Réole, qui eut la faiblesse de le renvoyer à la chambre. Ce glorieux robin renonce, dit-on, à sa candidature pour se livrer au repos. Que Dieu ait son âme!

M. *Galos* fils était fort nul, mais M. *Galos* père

passait pour avoir beaucoup d'argent, ce qui décida les électeurs du 2e arrondissement de Bordeaux à préférer cette célébrité au probe et savant Nicod. Comme il n'entend absolument rien à l'administration des colonies, MM. les ministres se sont empressés de l'en nommer directeur. On dit qu'un voyage forcé que dut faire, il y a deux ans, M. son frère par-delà la frontière, pourrait bien avoir compromis la réélection de notre grand administrateur. C'est assez naturel de la part de gens qui jugent du mérite des candidats d'après l'ampleur de leur bourse.

M. *Roul* mit dans sa poche, en 1830, la blanche et pure écharpe municipale qu'il avait sollicitée avec ardeur sous la restauration, et le 4e collége de Bordeaux eut la faiblesse d'envoyer à la chambre cet honnête marchand de vin. Ses votes, joints à son éloquence réjouissante, lui gagnèrent l'estime et la confiance de la liste civile, qui lui adjugea la fourniture. Il a voulu se créer dernièrement un nouveau titre à la reconnaissance gastronomique de M. de Montalivet, en restaurant, à Bordeaux, l'hôtel de la Paix et les célèbres pâtés de foie gras de l'illustre Sansot. Il paraît croire qu'il a élevé monument, et il songe à se retirer de ceux qui se retirent de lui. Qu'importe, pourvu qu'il conserve ses pratiques.

Quand l'empire semait la gloire, M. *de la Grange* était garde d'honneur. — La restauration lui tendit la corde du diplomate. — Le gouvernement de juillet sut caresser ses prétentions de littérateur, d'antiquaire, de philologue, de numis-

mate, d'agriculteur. — Il n'est pas besoin de vous dire que M. de la Grange est marquis.

Ille-et-Vilaine. — 3e *arrondissement.* — M. LE BARON DE BERTHOIS.

M. *de Berthois* est né aide-de-camp ou officier d'ordonnance des princes; il était dans ses destinées de servir et de s'avancer à la cour. Au retour des Bourbons en 1814, il entra comme chef de bataillon du génie dans la maison de Louis XVIII, et, au 20 mars, suivit le duc de Berry jusqu'à la frontière. Plus tard, il devint aide-de-camp du duc d'Orléans. Les événements de juillet ayant porté ce prince au trône, M. de Berthois est arrivé rapidement au plus haut degré de la hiérarchie militaire. Colonel et officier de la Légion-d'Honneur lors de son entrée à la chambre des députés en 1832, il était, dès 1843, lieutenant général, membre du comité du génie, aide-de-camp du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Aussi M. Berthois est-il de la fine fleur du parterre ministériel. Membre actif de la petite colonie que la liste civile est parvenue à implanter au sein de la chambre, il a toujours lutté pour faire faire prévaloir le gouvernement personnel.

La vie parlementaire de M. de Berthois a été traversée par quelques orages. Lorsqu'il fut nommé maréchal-de-camp, les électeurs de Vitré ne voulurent pas lui continuer leur mandat; mais il fut, quelque temps après, élu à Saint-Malo. C'est durant cet intervalle qu'envoyé en Afrique, il eut l'idée, pour préserver la Mitidja contre les

incursions des Arabes, d'entourer cette plaine d'un obstacle continu, semblable, sans doute, à la muraille de la Chine. Nous n'avons pas besoin de dire que ce projet n'eut pas de suite. L'inventeur de cette facétie n'en fut pas moins promu à un grade supérieur. Les électeurs de Vitré ont eu un jour le bon esprit de considérer certaines fonctions de la cour comme incompatibles avec le mandat de représentant du pays; les électeurs de Saint-Malo ne se décideront-ils pas enfin à imiter le bon exemple donné par leurs collégues de Vitré?

Indre.

Une époque se résume toujours dans quelques grandes figures. Sous un régime tel que le nôtre, M. *Muret de Bort* est un type ! Il représente admirablement, au physique et au moral, ce gouvernement bourgeois étroit et mesquin, couard et vaniteux, qui porte un gros sou à la place du cœur. Quand les hommes comme M. Muret sont connus hors de leur comptoir et jouent un certain rôle dans une chambre quelconque, il faut que le niveau intellectuel d'un pays se soit étrangement abaissé. M. Muret n'est pas même médiocre, et cependant il exerce une incontestable influence. En expliquer les causes, ce serait faire l'histoire de ce temps-ci, et il faudrait un livre. En dehors du parlement, M. Muret est un manufacturier plus ou moins habile, qui sait à l'occasion obtenir la fourniture des draps de l'armée. A la chambre, c'est un chef de comparses, un coryphée des

chœurs ministériels. Assis derrière les ministres, il reçoit le mot d'ordre et le transmet à la troupe des figurants. C'est lui qui donne le signal des interruptions, qui frappe de son couteau d'ivoire sur son pupitre, et qui couvre de sa voix désagréable la voix des orateurs de l'opposition : il monte aussi pour son propre compte à la tribune, et, prr deux fois, il s'est permis de n'être pas de l'avis du cabinet. Le secret de cette boutade, nous le connaissons : M. Muret de Bort possède une fille et un neveu ; ce dernier a longtemps combattu le système des compagnies en matière de chemins de fer ; son oncle faisait chorus. Un beau jour le neveu a épousé sa cousine, et a été nommé commissaire central des chemins de fer, —une place créée tout exprès.—Depuis, M. Muret de Bort n'a plus répété les articles de son nouveau gendre, mais il le présente comme candidat du ministère aux électeurs de La Châtre.

Quand Châteauroux ne voudra plus de M. Muret pour député, on le nommera pair, et il ira rejoindre, au Luxembourg, son émule, M. Fulchiron. Celui-ci était plus remuant, plus bonhomme, et, pour tout dire, beaucoup plus folâtre. M. Muret a la majesté d'une borne et le sérieux d'une vieille écritoire. Il est envieux de toute supériorité, ennemi de tout progrès : il ne dit pas comme Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ; » seulement, il considère ses amis, les conservateurs bourgeois, et il s'écrie modestement : L'Etat, c'est nous ! En ses jours d'orgueil, les ministères lui semblent bien petits, car il ne doute pas que

ce ne soit lui qui les fait vivre. Comme il ajoute un zéro à la majorité, il se croit la valeur d'un chiffre. En somme, hargneux et suffisant, il n'a ni l'intelligence qui donne l'indépendance, ni l'esprit qui accepte la sujétion ; et quand le système qu'il soutient tombera, il se réserve de proclamer : « Que ce n'est pas sa faute et qu'il le leur avait bien dit. » Un dernier trait suffit à peindre cette nature : il fait fi de la Légion-d'Honneur, mais il a voulu être décoré. Il dédaigne la noblesse et il se serait fait nommer comte si M. de Salvandy ne l'était pas.

Isère. — *Grenoble*, 1er *collége*, M. PÉRIER. — 2e *collége*, M. F. RÉAL. — *Vienne*, 1er *collége*, M. COUTURIER. — 2e *collége*, M. BERT.

Deux noms célèbres ; deux noms obscurs : — Quatre inconnus ? Pritchardistes tous les quatre. Mais qu'ils se rassurent, la postérité ne s'occupera point d'eux ; la honte est capricieuse autant que la gloire : elle choisit et n'immortalise pas tout le monde.

S'il lui plaisait, cependant, de faire un choix entre les quatre aspirants ci-dessus, M. Réal et M. Couturier y auraient plus de titres que les deux autres. Ceux-ci ont, de tout temps, marché dans les profondeurs de la phalange ministérielle. Mais, à la qualification de pritchardistes, les deux autres peuvent joindre celle de déserteurs. Tous deux, en effet, ont débuté dans l'opposision, et ils s'y montrèrent des plus énergiques. Cette énergie a si bien disparu maintenant, qu'ils ont

voté pour Pritchard. Mais leurs enfants sont bien placés.

Jura.

Le nom de M. *de Parcey*, tout vicomte qu'il est, serait resté, sans aucun doute, dans la plus profonde obscurité, si le vote Pritchard ne l'eût voué à une triste célébrité. Du reste, ce gentilhomme, innonnu à Paris, est tout-puissant dans la petite ville de Dôle, dont il est le maire. On est assez mal venu de lui rompre en visière. A propos de je ne sais quel déli forestier, un garde le fit citer tout récemment devant le tribunal de Dôle, qui le renvoya de la plainte. L'inspecteur interjeta appel devant le tribunal de Lons-le-Saunier, qui condamna M. de Parcey à l'amende. De pauvres gens eussent été peut-être mis en prison. Quoi qu'il en soit, l'inspecteur a été déplacé, et l'on ne sait ce qu'est devenu le garde. M. de Parcey sert à Paris; il est maître à Dôle.

M. *Dalloz*, qui a voté l'indemnité Pritchard, et M. *Pouillet*, qui l'eût votée s'il eût été présent à la séance, ont eu tous deux le tort de venir compromettre dans les débats politiques un nom qu'ils avaient honoré, l'un dans l'étude de la jurisprudence, l'autre dans l'étude des sciences. Que les électeurs renvoient M. Dalloz à son cabinet, et M. Pouillet à son laboratoire : ils auront bien mérité du pays et rendu à ces deux honorables un véritable service.

Landes.

Ils étaient trois sur cette liste de honte : l'un des trois, un général ! Un vieux soldat de Waterloo, blessé dix-sept fois ; noble débris des champs de bataille, qui ne sentit pas son cœur se briser au moment où il approchait de l'urne pour y laisser tomber sa boule en faveur du misérable étranger qui avait provoqué le meurtre de nos marins ! Que ce remords pèse sur le général Durieu, dans cet asile du Luxembourg, objet de son ambition défaillante. Que ce souvenir pèse aussi sur sa mémoire ! La sévérité des contemporains ne suffit pas à un acte politique aussi coupable, et si nous insistons, si nous nous sommes condamnés à débarbouiller et encadrer les médaillons en plâtre de cette triste galerie, ce n'est pas assurément pour retirer de la fosse commune tant de morts obscurs, mais pour imprimer le stigmate à quelques hommes que la France a connus, qu'elle aurait voulu pouvoir toujours honorer, et qui ont eu la criminelle faiblesse d'oublier la patrie et de s'oublier eux-mêmes en soutenant une politique de peur et d'abaissement. Pour les nations comme pour les familles, il y a une sensibilité morale, une sorte d'honneur collectif qui maintient la dignité, forme comme une seconde conscience, et lie ensemble les générations par la solidarité des grandes actions. Blesser ce sentiment, c'est atteindre dans ses fibres les plus vitales l'orgueil national. Les pritchardistes ne l'ont pas seulement

blessé, mais outragé. Ce n'est pas notre temps, c'est l'histoire même de notre patrie qu'ils ont audacieusement affrontée ! Et voilà pourquoi nous ferons nos efforts pour que notre génération secoue cette complicité honteuse ; voilà pourquoi nous sommes certains que la postérité jugera comme elles doivent être jugées ces iniquités soumises à cette heure au jugement des électeurs...

..... Nous avions besoin de reprendre haleine avant d'aborder le second pritchardiste Lanusquet : on l'appelle M. *Laurence*..... Ce nom est synonyme d'apostasie... Et quelle apostasie !..... Mais quoi ! arrêter son regard sur cet objet ! Crayonner même en passant cette silhouette ! Que nos lecteurs se rassurent : nous avons détourné la tête avec dédain, et nous passons.

Troisième numéro. M. *d'Etchégoyen*. La ville de Dax, qui a produit cet arbre stérile, est assise sur des volcans éteints : elle a une fontaine d'eau chaude, elle a aussi des bains de boue. C'est tout ce que nous pouvons dire sur ce député sans idées, sans valeur, que nous trouvons à son rang dans la troupe de la Béotie ministérielle. A son élection cependant se rattache un des faits les plus scandaleux de corruption électorale. Il avait un concurrent redoutable, un certain M. Corta, qui était à peu près sûr de le renverser. Au dernier moment, ce candidat se retire, et quelques jours après, le sous-préfet de Dax était nommé receveur particulier à Saint-Sever, tandis que M. Corta était appelé lui-même à la sous-préfec-

ture de cette même ville de Dax, à laquelle il venait de donner un si éclatant exemple de moralité, de probité, de fidélité politique. Quel nom y a-t-il pour de pareils trafics?

Loire. — *Roanne.* — M. BAUDE.

L'homme est un abîme de contradictions : ferme aujourd'hui jusqu'à l'héroïsme, vous le retrouverez peut-être demain capable des plus insignes faiblesses. Seize ans se sont écoulés depuis la révolution de juillet, et le souvenir du courage qu'y déploya M. Baude est encore présent à tous les esprits. Mais, dès le lendemain de ces jours glorieux, le héros de la veille avait disparu pour faire place à je ne sais quelle physionomie molle, effacée, flottante, qui fait nombre aujourd'hui parmi les anneaux de cette chaîne dont MM. Guizot et Pritchard forment les deux bouts. Dans sa publication sur les sessions de 52 et 53, la *Société Aide-toi* rangeait déjà M. Baude parmi les ministériels flottants. « M. Baude — disait le rédacteur du compte rendu que nous avons sous les yeux, — M. Baude, qui a conservé quelques souvenirs de son ancienne opposition, parle et vote quelquefois contre le ministère ; mais malheureusement il lui arrive plus souvent d'oublier les principes qu'il a professés. » Dans la publication de l'année suivante (session de 1854), nous trouvons : « M. Baude a continué de voter quelquefois avec l'opposition, et plus souvent encore pour le ministère. » Depuis cette époque, M. Baude n'a fait que pencher de plus

en plus vers le ministérialisme le plus complet. En 1836, M. le maréchal Clausel étant gouverneur-général de l'Algérie, M. Baude accepte du gouvernement une mission particulière qu'à son retour en France le maréchal a durement qualifiée, que le missionnaire a très-peu nettement expliquée, et dont le vrai caractère est demeuré fort obscur. L'année suivante, il se donne le ridicule de proposer à la chambre l'adoption d'un costume officiel. Enfin, aux élections générales de 1839, les électeurs de Roanne, fatigués des évolutions auxquelles les condamnait leur déplorable représentant, lui donnent pour successeur un homme honorable, M. Alcock. En 1842, à force d'intrigues de toutes sortes, M. Baude parvient à reprendre sa place. Mais il ne la conservera pas au-delà de cette législature qui vient de finir. M. Baude est conseiller d'Etat, et, ne se croyant pas assez payé, il s'est voté bravement à lui-même une augmentation de 2,000 fr. C'est ce qu'il appelle montrer de la *délicatesse* envers ses collègues. Il a des procédés d'une délicatesse encore plus fine envers le trésor : a-t-il envie de voyager en Afrique ? il se fait donner une mission et va s'amuser aux frais de l'Etat. L'année suivante, il veut prendre les bains de mer ; il se fait donner une mission pour les ports. Cette année, il a eu quelques affaires à Saint-Etienne ; c'est une mission pour visiter le bassin houiller. C'est une habitude prise, il faut que le trésor public paie les fantaisies de ce député ministériel. Puisqu'il aime les voyages, que les électeurs de Roanne lui laissent

donc tous ses loisirs. M. Guizot avait ressuscité M. Baude : Pritchard l'a tué. Que Roanne l'enterre !

Haute-Loire.

Deux pritchardistes : *Richond-des-Brus* et M. *Lafressange*.

M. *Richond-des-Brus* : Prenez les vertus de M. Dilhan, ajoutez-y celle de M. Laurence, priez M. Duchâtel de mêler le tout, et vous serez bien sûrs d'avoir un produit analogue à ce député du Puy. Quant à parler de ses titres, nous ne saurions le faire avec décence : cet ancien officier de santé a eu le goût d'étudier un genre de maladie dont le secret ne se trouve qu'à la page des annonces. Il est vrai que dans des jours moins sombres, il aborda un sujet souriant : DE L'INFLUENCE DU PLAISIR SUR LA *santé*. Comme il est humain, et que la chambre est fort malsaine, il essaya de procurer à ses collègues cette influence du plaisir en essayant de parler quelquefois. Il fit rire, mais ce n'était pas de plaisir. Alors il s'avisa de crier : *très-bien! très-bien!* à chaque parole de M. Duchâtel, de M. Guizot ; il se fit tapageur, interrupteur quand l'opposition parlait. Le malheureux n'avait pas plus de succès. Enfin, nous nous avisâmes de découvrir qu'il était, comme M. Dilhan, un des rédacteurs du *Messager*, et cette qualité le distingua aussitôt de la foule. Alors aussi nous fûmes conduits à rechercher les titres de cette célébrité si bruyante, et les bouquinistes des quais nous révélèrent

l'existence de ce fameux ouvrage où l'auteur prétend avoir fait avoir fait *onze cents observations* à l'appui de sa thèse. Telles sont les études qui ont préparé la carrière politique de M. Richond-des-Brus; il est vrai qu'on l'avait nommé conseiller de préfecture, et son indépendance s'était fortifiée dans cette position. La même vertu l'a suivi à la chambre; il n'a rien demandé pour lui : il a le cœur trop haut : et d'ailleurs, quand on est rédacteur du *Messager*, on ne demande pas, on attend. — Mais ses courtiers! mais son collége! mais les amis! mais les ponts, les routes, les presbytères, les cours et basses-cours! Comme il les a soignés! comme il a prouvé, démontré que la corruption n'existe point, qu'il n'y a pas de virus!... Il a pris soin lui-même de nous en avertir, et avec cette habitude des médecins de la quatrième page, avec cet aplomb imperturbable de l'annonce, il déclare qu'i a fait obtenir à son arrondissement plus de *dix millions* sur le budget. Il n'y a pas de corruption politique : onze cents observations! Il n'y a pas de virus : dix millions pour mon arrondissement..... Allons, électeurs! prenez vos places! Dix millions en quatre ans... Vingt millions pour la prochaine législature... En voulez-vous? L'instant approche. Il ne s'agit que d'un bulletin à donner, d'un nom à écrire! Qui veut de nos vingt millions? Qui en veut? — On aura par-dessus le marché une brochure sur l'influence du plaisir et une consultation gratuite! Electeurs du Puy, nommez M. Richond-des-Brus, auteur, orateur, médecin, conseiller,

ex-rédacteur du *Messager* et pritchardiste ! Il y à vingt millions au bout, pas un liard de moins.

Combien M. *Lafressange* est plus insinuant et plus doux ! Voyez-le causant avec M. Berryer : « Eh bien, avons-nous des nouvelles de l'illustre famille exilée... Comment va-t-on ! » Il a la larme à l'œil et dit avec un profond soupir : « Ah ! quand reviendront-ils ! » Cette grimace faite, il rencontre M. Léon de Maleville daus le couloir : « Ah ! voilà un beau discours, et courageux ! Oui, « mon cher, vous avez touché la plaie au vif.... « *Ceux qui se vendent ! Le tarif des consciences.* « *Les malhonnêtes gens...* Bravo ! Quelles gens, « bon Dieu ! quelles gens ! fait-il en désignant de « l'œil et de l'index les bancs des centres. » M. Duchâtel vient à passer, et il court après..... Vous « savez que je ne vous demande rien, mais je suis « un de vos fidèles ; je causais avec Maleville.... « Quels outrecuidants que ces drôles-là.... Que « Dieu nous en préserve : nous verrions une belle « confusion. Ah ! çà, vous avez eu la bonté de « parler de mon fils à M. Guizot, n'est-ce pas? « — Oui sa nomination est signée : il est atta- « ché à un ambassade ; mais vous pourrez legar- « der à Paris : il faut que les jeunes gens s'a- « musent ; » A quoi le ministre ajoute : « Son « père est d'ailleurs la meilleure école de diplo- « matie. »

M. Lafressange a-t-il voté pour Pritchard ? La liste dit *oui*, un de ses amis prétend que *non*. Nous voulions le consulter lorsqu'un de ses collègues nous arrêta et fit la question lui-même.

M. Lafressange répondit : *Eh ! eh ! oui* et *non !*

Loire-Inférieure. — *Nantes.* — M. BIGNON.

Il est épais de taille, épais d'intelligence, épais de cœur : somme toute, c'est un des hommes les plus distingués du juste-milieu. Il ne manque pas de finesse, pourtant : Breton, il doit être issu du Normand. La route droite du ministérialisme servile est une route vulgaire et un peu trop fangeuse : elle ne sert d'ordinaire qu'aux ambitions les plus subalternes. Celle de l'opposition est plus propre ; mais comme elle ne mène pas à la fortune, elle ne convient guère à ceux qui prétendent arriver à tout. M. Bignon, homme adroit, s'est frayé un sentier personnel entre ces deux parallèles. Un peu d'opposition grave et vague, beaucoup de ministérialisme majestueux et utile, voilà son bagage parlementaire. Depuis trois sessions il a eu le talent de se faire nommer rapporteur du budget des dépenses. Ayant usé dans ces efforts préparatoires tout celui dont la nature l'a doué, il n'en a plus mis dans son travail. Ces trois rapport ont cela de commun qu'ils se contredisent du commencement à la fin. Au début, l'écrivain entonne invariablement un *lamentabor* sur l'état déplorable de nos finances. Nous dépensons trop ; pour peu que les choses continuent ainsi, nous sommes ruinés ; la banqueroute est là, béante ; Jérusalem ! Jérusalem ! Cela dit, Jérémie prend son mouchoir, essuie ses larmes, remet son mouchoir dans sa poche, et ouvre aux mains avides de son ami Lacave-Laplagne les poches des contribuables. Mais mon bon monsieur ! vous nous avez dit tout à

l'heure que nous n'avions plus le sou ; réduisez donc un peu les dépenses de notre armée, par exemple.—La demande me paraît juste, répond Jérémie; je voudrais l'accueillir, mais le ministère ne veut pas, et le ministère n'a jamais tort.

Eh bien ! soit ! laissons-là le joujou du maréchal Soult ; mais les rentes, au moins, ne pourriez-vous les réduire un peu ?—Rien de plus juste, répond encore Jérémie ; mais c'est le château qui ne veut pas, et ce que le château ne veut pas, je ne le veux pas non plus, moi, qui veux être le ministre du château.

Et ainsi du reste ; mais, par exemple, s'il s'agit de retrancher 25 francs sur le traitement d'un garde champêtre, voir un millier de francs sur la dotation des haras, Jérémie prendra son grand couteau de fer-blanc et coupera sans pitié ni merci. — O grand homme ! cœur de héros ! père du peuple ! Auprès de toi, qu'était-ce donc que Sully, Colbert, Turgot, etc., etc. ? Pauvres hères !

En attendant l'avenir, Jérémie vient d'être pourvu d'une charge de conseiller-maître à la cour des comptes. Nous ne savons s'il en aura pleuré ou ri, mais, à notre avis, il n'est pas récompensé suivant ses mérites. Quand on défend avec tant d'énergie les finances du pouvre peuple, on a certainement droit à une position plus élevée.

M. *Delahaye-Jousselin* appartenait à cette coterie dite légitimiste qui, au vote par assis et levé, appartenait à l'opposition, et que le ministère,

grâce au scrutin secret, trouvait toujours à ses ordres dans les occasions importantes. Le tout au grand ébahissement de cette pauvre gauche, qui a mis cinq ans à s'en apercevoir. Au surplus, M. Delahaye-Jousselin est aujourd'hui parfaitement rallié, et il a parbleu bien le droit de voter pour les ministres : il administre les domaines du duc d'Aumale. Un ex-royaliste chargé de gérer la succession du prince de Condé ! C'est là quelque chose d'exemplaire, n'est-il pas vrai ? et M. Jousselin doit s'estimer fier d'un tel honneur !

M. *Leray* est contre-amiral, membre du conseil d'amirauté, commandant de la Légion-d'Honneur et pritchardiste ; marin et pritchardiste ! brave officier et pritchardiste ! Il se coulerait plutôt que d'amener pavillon, s'il avait en face une flotte anglaise ; il traîne ce même pavillon dans la poussière à la suite de M. Guizot ! Quelle incroyable aberration du sens moral ! Dans ce jour néfaste du vote de Pritchard, nous vîmes cet homme monter tristement et avec effort l'escalier de la tribune ; sa figure était pâle, et ses jambes semblaient lui refuser leur service : nous crûmes à des remords... — Point du tout, il traînait sa goutte, qui le faisait beaucoup souffrir.

Loiret. — (*Orléans extrà muros*), M. SÉVIN-MAREAU. — *Pithiviers*, M. DE LOYNES.

Deux pritchardistes sur cinq députés ! — Ce n'est pas trop assurément, par le temps et les pritchardistes qui courent, et le *Loiret* pouvait être beaucoup plus mal partagé !

Quelques mots sur chacun d'eux :

Voyez ce petit homme voûté, grêlé et décoré, marchant la tête basse et fuyant le jour,—C'est un des représentants de la plaine orléanaise, c'est M. *Sévin-Mareau*, lequel a voté sans mot dire, comme un muet du sérail ministériel, toutes les hontes, toutes les violences que nous avons subies, depuis la dotation jusqu'à l'indemnité Pritchart inclusivement.

Ancien substitut à 1,500 francs sous la restauration, il jeta un beau jour la robe noire aux orties ; Thémis était ingrate, il se voua au dieu des marchands et Mercure lui sourit. Ayant gagné beaucoup d'argent, il se crut beaucoup de mérite, et avisa qu'il ferait un excellent député.— *Intrà-muros* il eût infailliblement échoué ; car cette nature sournoise, illibérale, souple et sourdement violente commençait à être connue à Orléans-ville. — *Extrà-muros*, c'était tout différent. Les vertus prolifiques des parents et alliés de notre pritchardiste, avaient semé, de temps immémorial, dans les plaines d'Orléans, une nuée de Sévin et de Mareau, qui au jour de l'élection, combinés et coalisés, envahirent le prétoire comme un seul homme, pour la plus grande gloire du plus illustre, c'est-à-dire du plus riche de la famille M. Sévin-Mareau fut donc élu, et vint à la chambre pour y faire toutes les belles choses que vous savez.

Maire d'Orléans pendant quelques années, il fut obligé de quitter la place, écrasé sous le poids de son impopularité.

Il est un des rares séides du système qui aient eu l'audace de soutenir; en pleine assemblée électoral, la nécessité et la moralité des donations.

Aujourd'hui, le rôle de M. Sévin-Mareau est terminé et la comédie est jouée. Comme les vieilles coquettes que l'on voit quitter le monde de peur que le monde ne les quitte, il a abandonné officiellement la députation, de peur que la députation ne l'abondonnât. Les dernières élections, lors desquelles il n'avait obtenu que quelques voix de majorité, l'avaient frappé de terreur, et lui avaient fait comprendre que son règne était passé.

Toutefois, avant de mourir, M. Sévin-Mareau a fait son testament. Il a désigné pour lui succéder un jeune baron, membre du Jockey-Club, dont la candidature viendra se briser contre le bon sens des électeurs, qui préféreront un homme à un gentilhomme. Le gentilhomme, c'est M. le baron Lecoulteux; l'homme c'est M. Danicourt, rédacteur en chef du *Journal du Loiret*.

M. *de Loynes*, ancien sous-préfet de Pithiviers, estune invention ou plutôt une erreur de M. Thiers, qui en a commis bien d'autres. — M. Thiers (c'était en 1859, si nous avons bonne mémoire) poussa, prôna, recommanda, fit nommer ce futur pritchardiste, et dans les biographies du temps, le nom de M. de Loynes est suivi de cette qualification : *Centre gauche*. — A cette époque, un électeur témoignait quelque crainte à M. Thiers, au sujet de l'appui qu'il prêtait à M. de

Loynes ; « Bah ? répondit M. Thiers dans ce style « familier dont sa grandeur daigne quelquefois se « servir, de Loynes fera une campagne avec « moi, *il me lâchera après*—M. de Loynes fit mieux *il lâcha* M. Thiers *pendant;* et dès le but de la campagne, il passa avec armes et bagages dans le camp ministériel, dont il n'est jamais sorti.—M. Thiers comme on voit fut complétement volé.

Depuis cette époque, M. de Loynes a constamment voté pour les ministres, comme les ministres, et tout ce qu'ont voulu les ministres. Ce n'est pas pour lui une affaire d'examen et d'opinion c'est une affaire de discipline et de commandement. C'est le député à l'état de caporal, qui obéit à son chef, quoi qu'il veuille, dise ou commande. O bienfaits de l'obéissance passive!...

Ce sont les électeurs de la campagne qui ont assuré jusqu'à ce jour l'élection de M. de Loynes, car la ville de Pithivers le repousse avec énergie, nous allions dire avec fureur. Aussi dans l'intervalle des sessions, il n'a qu'une seule et unique occupation, c'est de parcourir en souverain les moindres bourgades de son arrondissement, les mains et les poches pleines de menues faveurs qu'il distribue sur son passage. C'est véritablement le produit des bureaux de tabac, des quarts de bourses, des remises d'amende, des bureaux de poste et des petites perceptions. L'électeur de la campagne se contente de peu : aussi M. de Loynes ne va pas jusqu'aux églises et s'abstient des ports de mer, jusqu'à présent, du moins. —

Il risque à peine une ou deux croix d'honneur par an.

Nous venons de dire que la ville de Pithiviers repoussait M. Deloynes; en voici la preuve : Député de l'arrondissement, il n'a jamais pu parvenir à se faire nommer, ni à faire nommer un de ses partisans membre du conseil municipal. Il y a mieux : il y a quelque temps, il fit une dernière tentative, une tentative désespérée; il se porta candidat. On lui opposa un brave et honnête perruquier : ce fut le perruquier qui fut nommé. — Notre pritchardiste manqua en faire une maladie.

Médiocre et ignorant, M. de Loynes a suivi un singulier système pour se donner du relief et se grandir aux yeux... de ses électeurs. Spéculant sur la négligence des députés, négligence que nous avons si souvent et si inutilement signalée, M. de Loynes arrive exactement dans les bureaux. Là, il se fait nommer membre de toutes les commissions insignifiantes dont ses collègues, et il y en a beaucoup, ne veulent pas faire partie. Aussi fait-il publier depuis quelque jours, à son de trompe, que « depuis qu'il est député, il a été « membre de 40 commissions et qu'il a fait « 90 rapports, ni plus ni moins, sans compter les « rapports d'un grand nombre de pétitions. » (Historique.)

Ceci est péremptoire, on le comprend, auprès des braves électeurs de la campagne. Comment pourraient-ils refuser leurs voix, à un député,

quelque pritchardiste qu'il soit, qui a fait partie de 10 commissions, et qui vient,

Ses rapports à la main, demander son salaire!

Tant de rapports, tant de travaux dans les commissions, tant de votes, le vote Pritchard surtout, méritaient bien une récompense.

Aussi M. de Loynes vient de l'obtenir, et de recevoir le prix du sang. Une ordonnance du 15 juillet le nomme conseiller référendaire à la cour des comptes. — Constatons, en passant, une petite malice du *Moniteur*. En annonçant cette nomination, il donne à M. de Loynes le titre d'ancien *sous-préfet* qu'il n'a plus depuis huit ans, et il supprime celui d'ancien *député*, qu'il avait encore il y a quinze jours ! — Le *Moniteur* est un grand farceur, en vérité!

Du reste, la chute de ce pritchardiste est certaine, car toutes les nuances de l'opposition se sont réunies pour purger le pays, la chambre et l'arrondissement de Pithiviers, de cette *borne des bornes*. — Il devra donc se contenter d'aller dormir à la cour des comptes, on de faire semblant de contrôler les dépenses des ministres, ses amis!

Lot.

M. *Calmon* a eu longtemps le bonheur à la chambre de jouir du traitement attaché à ses fonctions de directeur général de l'enregistrement et des domaines sans perdre sa réputation d'indépendance et de probité politique. Et cependant M. Calmon s'était associé à la politique réactionnaire du système jusqu'en 1834. A cette époque,

il est vrai, M. Calmon entra dans l'opposition pour repousser les lois de septembre et de disjonction. Il appartenait encore au centre gauche en 1839 ; mais, hélas! l'amour paternel le perdit. Un beau jour on apprit que M. Calmon avait un fils ; c'était son droit ; mais ce fils était devenu grand, et il fallait songer à le pourvoir. Ici commence à se montrer l'influence des enfants sur la destinée de leur père. M. Calmon se dévoua pour sa progéniture ; il franchit de nouveau le fossé qui le séparait du centre, au risque de laisser au fond l'estime dont on entourait son caractère, et nous le retrouvons, en 1846, une main dans l'urne où l'on votait pour Pritchard, et l'autre appuyée sur l'épaule de M. Calmon fils, candidat à Martel cette année. Triste tableau ! on dit M. Calmon père, propriétaire des électeurs de Hourdon ; c'est en vérité bien flatteur pour ces messieurs ! Les électeurs de Martel ne sauraient mieux faire que d'entrer à leur tour dans les domaines de M. Calmon ; ils y gagneront d'être débarrassés du souci de se choisir un représentant. On pourrait même, pour simplifier les choses, dispenser les colléges électoraux de Gourdon de se réunir. A quoi bon déranger ces braves gens : ils sont condamnés au Calmon à perpétuité.

Lot-et-Garonne. — *Agen.* — M. DUMON.

Celui-ci du moins n'a pas trompé son monde. Dès le premier jour il s'est fait connaître pour ce qu'il est, pour ce qu'il vaut. Il rencontra tout d'abord une question d'humanité. Quelques ci-

toyens ayant demandé, par une pétition présentée en 1832, l'abolition de la peine de mort, M. Dumon se prononça avec une énergie extrême pour le maintien de cette terrible pénalité; il alla jusqu'à s'opposer à ce que la pétition fût examinée par la chambre et même jusqu'à ne pas vouloir qu'elle fut renvoyée au ministre. Mû par le même sentiment, lors de la discussion du projet de loi relatif à l'exercice des droits civils et politiques dans les colonies, il combattit les dispositions favorables à l'affranchissement des esclaves. Voilà le côté humain de l'homme; en voici le côté moral. Ayant été nommé conseiller d'Etat en 1832, lorsque dans le courant de l'année suivante vint la discussion du budget de la justice, il donna à la chambre des détails personnels pleins de goût et de délicatesse :

« Nommé membre du conseil d'Etat à la fin de » 1832, dit-il, pendant les deux derniers mois » de l'année, comme il n'y avait pas de fonds » au budget, je n'ai reçu aucun *traitement*. Au » commencement de l'année, M. le garde des » sceaux m'annonça que comme un maître des » requêtes qui venait d'être nommé conseiller- » d'Etat laissait un *traitement* disponible, ce » *traitement* de maître des requêtes, qui est la » moitié du *traitement* de conseiller, devait m'- » tre attribué. (Marques d'impatience. — Assez! » assez!) La promotion de M. Duchâtel laisse un » *traitement* libre; mais... (Assez! assez!) » Depuis, toutes les promesses que contenaient en germe de si beaux débuts ont mûri au soleil qui

mûrit les prunes. Hérédité de la pairie, lois contre les crieurs publics, contre les associations, lois de septembre, d'intimidation, de disjonction, de déportation, d'apanage, de dotation, etc., M. Silvain Dumon a tout défendu de sa parole. tout voté et fait voter.

Mais les plus beaux titres de gloire de cet homme intègre sont ceux qu'il s'est acquis depuis qu'il est ministre. M. Teste ayant été obligé de quitter un poste qu'il n'avait pas honoré, M. Dumon lui succéda. Il y a trois ans de cela, et aujourd'hui, si l'on compare l'un à l'autre, le successeur et le prédécesseur, celui-ci paraîtra comme le saint des saints. C'est sur M. Dumon, en effet, que pèse la responsabilité de cet effroyable désordre financier où nous sommes. C'est lui qui a livré les chemins de fer aux compagnies; c'est lui qui leur a permis de revendre avec des bénéfices énormes cette riche partie du domaine public. De tous les projets de concession qu'il a présentés aux chambres, il n'en est pas un qui ne soit un amas de scandales. Aussi peut-on dire avec justice que jamais un représentant de l'autorité ne la fit tomber à une pareille profondeur de déconsidération. Mais, en perdant l'estime publique, M. Dumon a gagné celle de M. Rothschild! Et c'est bien le moins! car, en vérité, un ministre qui rend à un banquier de tels services doit lui être bien cher.

Voilà l'homme public. Quant à l'homme privé, on l'appelle *Dumon-Culotte*. Mais pourquoi donc

cette qualification malséante?... Affaire de recensement!

M. *Chaudordy*. — Parlons de M. *Bouet*. — M. Bouet a précédé M. Chaudordy; M. Chaudordy a remplacé M. Bouet. — M. Bouet s'est servi de la députatton pour devenir président de chambre; M. Chaudordy a gardé la députation, et il est devenu à son tour président de chambre, il y a des filles vouées au blanc. Agen *extra muros* est voué aux présidents de chambre. — Rien de plus curieux, du reste, que l'histoire complète de la fortune politique de ce pritchardiste : elle est courte, et elle résume les vertus de cette loi électorale, que M. Dumon appelle tendrement une *loi de famille*.

M. Chaudordy plaidait à Agen, et ne plaidait pas mal. Un jour, à force de plaider, la voix lui manque, et une angine perfide le rend muet. Son ami Dumon en fait un conseiller. Conseiller, il écoutait en bon magistrat; à force d'écouter il devient sourd. Son ami Barsalou en fait un député. Sourd et muet, il avait toutes les qualités de l'emploi pour apprécier la politique de M. Guizot. Soyons doux aux infirmes, et ajoutons que le jour où il vota pour Pritchard, le malheureux Chaudordy était aveugle.

Dutil. — L'opposition l'avait nommé, M. Duchâtel l'a escamoté! Encore un transfuge! Il fait des vaudevilles, et M. Cavé des Beaux-Arts lui a promis un tour de faveur à l'Opéra-Comique. Le même soir, nous demandons une pièce de circonstance; le *Déserteur*.

Paganel. — Secrétaire-général du ministre du commerce ; plus, conseiller d'Etat ; plus, directeur des haras ; plus, historien de Joseph II ; plus, aspirant malheureux à deux épaulettes, à une épaulette, à deux galons, à un galon de la garde nationale à cheval. C'est un des pritchardistes les mieux lotis, un des faiseurs de corruption électorale les plus hardis, et un des hommes les plus laids de l'Agénois. Il faut qu'un collége ait perdu tout sentiment du beau pour laisser dire : « Ce monsieur-là me représente ! » Au reste, il n'a passé aux dernières élections qu'à deux voix de majorité ; et pour les conquérir, il avait promis à *sept* docteurs la place de médecin de la maison de détention de Villeneuve-d'Agen et à *neuf* clercs de notaires la place d'un notaire brutalement destitué à Sainte-Livrade. Voilà un homme qui fait de deux pierres 16 coups !

Lozère.

Nous avons appris par le *Moniteur* que M. *Rivières de Larque*, député de Mande, avait été nommé conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes. Il a été longtemps employé des contributions indirectes, et il a contracté dans l'exercice de ces fonctions le goût de l'obscurité. Nous ne ferons pas violence à ses habitudes modestes, en mettant au grand jour les mérites de M. Rivières de Larque : le soleil blesserait ses paupières. Une lanterne donnerait encore trop de lumière, et d'ailleurs que trouve-

rions-nous? moins qu'un homme assurément : Un ami de Pritchard.

M. *le général Meynadier*. — C'était le 4 avril 1814. Les étrangers occupaient Paris. Les débris de cette héroïque armée qui avait défendu pied à pied, un contre dix, le sol sacré de la patrie, entouraient à Fontainebleau le représentant de la France, l'empereur. Le 6e corps, après avoir tué à l'ennemi, sous les murs de la capitale, et dans un dernier effort sublime, plus de soldats qu'il n'en comptait lui-même dans ses rangs, s'était retiré derrière Essonne, et formait l'avant-garde de ces légions si réduites, mais si redoutables encore, dont l'attitude ferme et menaçante devait peser d'un grands poids dans les négociations qui se poursuivaient à Paris. Tout-à-coup, et par une nuit sombre, la générale bat dans tous les postes occupés par l'avant-garde. Les soldats courent aux armes, se rallient, et partent aux cris de *vive l'empereur* ! croyant, sur la parole de leurs chefs, qu'ils vont attaquer l'ennemi et délivrer Paris. Mais, après deux heures de marche, le jour paraît ; le 6e corps regarde autour de lui, et reconnaît avec indignation qu'on l'a conduit au milieu des corps ennemis, qui l'entourent de toutes parts silencieux et l'arme au bras. C'est en vain que nos braves brisent leurs armes de colère, la trahison est accomplie. Cette défection infâme avait été préparée par Marmont, mais exécutée pendant son absence, et contrairement à ses ordres formels, par ses indignes complices, les généraux de divisions de son corps d'armée.

Un écrivain aussi impartial qu'éclairé, M. de Vaulabelle a cité dans son excellente *Histoire des deux Restaurations* le nom de ces hommes marqués d'un signe indélébile; et parmi ces noms figure celui du maréchal-de-camp chef d'état-major MEYNADIER, et il n'a pas réclamé. Que ces électeurs lui demandent pourquoi; mais nul ne s'étonnera sans doute que celui-là ait voté pour Pritchard. Qu'on le renomme, et nous lui defendons de se séparer jamais de l'homme de Gand.

Qu'est-ce que M. *Toye* en 1846? Un député ministériel. Qu'est-ce que c'était que M. Toye lorsqu'il fut nommé, il y a quatre ans? Le candidat de l'opposition. M. Toye a donc changé? Non pas vraiment : il s'est éclairé, ce qui est bien différent. Le député de Marvejols permettra bien à ses électeurs de suivre son exemple. Maintenant qu'ils sont *éclairés* sur le caractère de leur représentant, ils se promettent de laisser M. Toye méditer à loisir le chapitre de *l'école du régiment* intitulé : Des changements de front, et ce sera justice! C'était cependant un esprit ingénieux que ce M. Toye : et nous lui devons une invention qui lui fait honneur. Comme tous les députés ministériels, il disposait de nombreuses faveurs; mais comme eux, plus qu'eux-mêmes, il avait l'imprudence de promettre *une* place à *cinq* personnes à la fois. Si bien disposé que soit un ministre, il n'a pourtant pas le don d'opérer le miracle de la multiplication des pains. Pour un Marvejolien de satisfait, quatre au moins étaient donc mécontents. Voilà M. Toye bien embar-

rassé? Vous nous la bâillez belle : « Si vous n'avez pas été nommé, c'est la faute de mon concurrent, écrivait-il imperturbablement aux quatre distancés, » et tout était dit. Le jour où M. Toye ne sera pas renommé, c'est-à-dire le mois prochain, ses électeurs lui répondront à leur tour : « C'est la faute de votre concurrent ! »

Maine-et-Loire.

Nous avons négligé de saluer avec honneur les départements privilégiés qui sont purs de tout pritchardisme. Celui-ci du moins n'en a qu'un sur sept députés. Il effacera la seule tache qui reste à son drapeau en renversant M. *Poudret de Sevret*, de Cholet. — Ce brave homme vit la vaillante armée de Sambre-et-Meuse, Wurzbourg, Austerlitz, Wagram ; il y a si longtemps qu'il ne s'en est jamais souvenu, depuis que M. Guizot l'a mené à plat-ventre au Maroc, au Texas, à Taïti. Il pleure sur Pomaré, il vote pour l'apothicaire. Il avait 72 ans quand ce malheur vint frapper sur ce pauvre M. Poudret.

Manche.

M. *Quénault* peut se glorifier de deux choses : il a été nommé à Cherbourg, en 1857, contre M. Bricqueville, et il a rédigé les lois de septembre. Ce double acte de courage lui a valu d'être nommé conseiller d'Etat, puis directeur-général de la justice, ensuite avocat-général, et enfin conseiller à la cour de cassation. Nous avons entendu des gens qui le connaissent bien se deman-

der laquelle de ces fonctions M. Quénault était le moins propre à remplir, et rester cruellement embarrassés. A la chambre, on n'hésiterait pas. En revanche, si M. Quénault a été un détestable conseiller d'Etat, un directeur-général déplorable, s'il est, à dater d'aujourd'hui, le plus faible des conseillers, comme il était hier le plus ignorant des avocats généraux, il est à coup sûr un habile manipulateur de la matière électorale. L'un des premiers il a usé et abusé de sa position de fonctionnaire pour promettre et distribuer des faveurs de toutes sortes à ses électeurs. On se rappelle encore la pièce de canon qui l'escortait en 1857 dans l'arrondissement de Cherbourg, pour tirer des salves en son honneur. M. Quénault n'a pas même la valeur d'un adversaire ardent mais convaincu. Il a donné de l'argent à Pritchard; il en donnerait pour une dotation, pour deux, pour mille, que lui importe! Son vote est acquis à tous les ministères, pourvu qu'en faisant les affaires du cabinet le cabinet fasse les siennes et celles de ses électeurs. Qu'a donc à voir la politique avec un député de cette trempe? Il n'a jamais plaidé qu'une cause en sa vie, *pro domo suâ*, et il l'a tant de fois gagnée qu'il trouverait bien niais quiconque viendrait lui parler d'intérêt général, d'honneur national et autres billevesées. M. Quénault a ri de pitié le jour où M. Guizot a demandé à ses électeurs s'ils se sentaient corrompus.

M. *Rihouet* est peut-être un excellent conseiller-maître à la cour des comptes; il s'entend fort

bien aussi aux choses de la marine ; mais son intelligence lui fait défaut en politique M. Rihouet comprend une question de chiffres; il ne se laisserait pas tromper par une fausse addition ; hors de là, ne lui demandez rien. Ce serait un délicieux maître d'arithmétique : c'est un très-mauvais député. Nous ne savons s'il s'élève jusqu'à la connaissance de l'algèbre ; mais, dans ce cas, le patriotisme est pour lui un x, et il est douteux que jamais, dans sa carrière parlementaire, il parvienne à dégager l'inconnue.

Que dirons-nous de M. *Legrand*, sous-secrétaire-d'Etat au ministère des travaux publics et député de Mortain? Qu'il est trop intelligent pour ne pas voir les sottises de son chef, de trop bonne foi pour ne pas les blâmer comme elles le méritent, mais qu'il est trop faible pour les empêcher. Pourqui donc M. Legrand s'associe-t-il aux actes qu'il désapprouve, et où prend-il la courage de défendre tout haut ce qu'il condamne tout bas. Hélas! hélas! M. Legrand est fonctionnaire ; il tient à sa place; et, placé entre sa conscience et son intérêt, il manque de courage pour faire son devoir. Si M. Legrand ne traduisait pas en votes son système d'obéissance, s'il n'était pas député en même temps qu'il est sous-secrétaire-d'état, sa situation nous semblerait beaucoup moins grave. Aujourd'hui il faut qu'il choisisse et qu'il nous dise s'il entend être simplement un honnête et loyal représentant du pays, ou un député ministériel compliqué d'un fonctionnaire.

Marne. — M. CHAIX-D'EST-ANGE.

Le père André disait un jour aux fidèles réunis au pied de sa chaire pour entendre le panégyrique d'un saint : « Mes chers frères, je vous ai entretenus l'année dernière, à pareil jour, des mérites de saint Pancrace. Comme depuis ce jour-là je n'ai rien appris de nouveau sur le compte de ce bienheureux, vous me permettrez de vous renvoyer à mon sermon précédent. » Chers lecteurs, dirons-nous à notre tour, le *National* vous a tracé en son temps le portrait de M. Chaix-d'Est-Ange. Nous n'y pourrions rien ajouter d'important ; l'original n'a pas changé depuis. Si vous le voulez bien, nous vous renverrons à notre biographie de 1842. Cependant, pour que la ressemblance soit complète, ajoutez ceci : Comme avocat, M. Chaix-d'Est-Ange a défendu M. J. Janin ; comme député, il a voté pour Pritchard.

Nous nous permettrons d'être courts en parlant de M. *de Bussières*, de M. *Dozon*, de M. *J. Périor*, de M. *Lenoble*. La main se lasse, l'attention se fatigue à chercher sans relâche à reproduire les traits de ces figures sans relief qui décourageraient le daguerréotype même.

Etes-vous bien curieux, par exemple, de savoir que M. de Bussières avait promis, en 1834, de voter avec l'opposition, et qu'il a manqué à sa parole? Nous avons sous les yeux, Dieu merci! des exemples de défections bien plus éclatantes.

Vous plaît-il connaître M. Dozon? Il est conseil-

let à la cour royale de Paris; mais ne le demandez pas au palais : on vous répondrait qu'il est à la chambre; à la chambre, qu'il est au palais. La vérité est que, dans ces deux endroits, personne ne l'a jamais vu. Seulement, quand on passe au vote, le ministère compte ses voix, et M. Dozon fait nombre. M. d'Haubersard ne daigne même pas l'appeler M. Dozon; il répond au nom collectif de : les 180 voix du cabinet.

Avez-vous entendu parler de la loi sur la chasse? — Oui. — Alors, vous en savez autant que nous sur M. Lenoble. Il a été le rapporteur de ce gachis mirifique. Du reste, il a succédé à Royer-Colard à Vitry-sur-Marne; nous ne disons pas qu'il l'a remplacé.

Piron avait un frère : Casimir Périer en avait plusieurs, et M. Joseph Périer était le plus jeune. On le nomme à Epernay. C'est un homme doué d'une qualité précieuse : il compte plus vite un sac de 1,000 fr. que pas un des garçons de la Banque; aussi en est-il régent! Tout ministre qui lui dira qu'il suit le politique du 13 mars est sûr de son vote. Mais il ne se gênerait pas pour donner une boule noire à un cabinet qui s'écarterait « des grandes traditions de son illustre frère! » M. Guizot le sait bien, et, sous le 15 avril, il avait jeté M. J. Périer à sa suite dans l'opposition. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que M. Périer serait fort embarrassé s'il était obligé de dire ce qu'il entend par la politique du 13 mars. Quoi qu'il en soit, c'est un homme avec lequel on doit compter.

Et dire cependant que les quatre sus-nommés

représentent le pays qui produit le vin de Champagne. Hélas ! les électeurs ont-ils mis tout leur esprit en bouteille, qu'il n'en reste plus pour leurs élus?

Allons, lecteur, un peu de courage ! la route est longue et malpropre; mais surmontez la fatigue, surmontez le dégoût. Encore trois étapes et nos pieds fouleront une terre un peu moins bourbeuse !

Quelle contrée abordons-nous aujourd'hui? la Haute-Marne. Salut, terre de héros ! salut à tes glorieux souvenirs ! Quand l'étranger viola le sol de la patrie, ta valeureuse population fut sur pied tout entière. A côté des soldats, tes paysans combattaient le jour, la nuit, presque sans armes et sans munitions; nulle part le patriotisme ne fut plus énergique ni le courage plus éclatant; nulle part aussi l'invasion n'a laissé des traces plus profondes ! Viennent les jours du péril, et tu seras encore debout, prête à tous les sacrifices, à tous les dévouements, à tous les héroïsmes !

Mais quoi ! la paix a-t-elle donc de si énervantes douceurs ! endort-elle à ce point le patriotisme et l'intelligence ! Sur cette même terre qui ne portait que des vaillants, il n'y a plus aujourd'hui que des serviteurs de Pritchard ! Saint-Dizier représenté par un pritchardiste ! Chaumont, par un pritchardiste ! Bourbonne et Langres, toutes deux par des pritchardis ! Ah ! vous ne les connaissiez point, n'est-ce pas? ces hommes qui ont capté votre confiance ! Vous les croyiez indépendants, vous les croyiez imbus du sentiment

national. Vous avez été trompés, mais vous ne le serez plus ! Vous n'êtes pas complices aujourd'hui de cette honte qui s'attache à ce vote déplorable. Vous repousserez avec indignation la solidarité qu'on voudrait vous faire porter.

Il fut militaire, le premier qui s'offre à nos yeux : M. *Potier, comte de Pommeroy*. Il a porté l'épaulette, il n'est pas de la maison du roi et il a voté pour Pritchard ! Pourquoi? Pour de l'argent ? Non ! il en a plus qu'il ne lui en faut. Par ambition personnelle ? il est incapable de tout ! Pourquoi donc ? hélas ! L'espèce humaine est profondément diverse ! Il y a de nobles natures ; il y en a d'autres qui ne le sont pas. Le bien, le beau attirent invinciblement les premières ; le mal, le laid ont pour les autres d'invincibles attraits. Ne nous demandez donc plus maintenant pourquoi M. Potier, comte de Pommeroy, a voté pour Pritchard. Vous le savez aussi bien que nous, et mieux que lui-même.

Encore un militaire ! M. *le duc d'Uzès*. Celui-ci, plus inexcusable que l'autre, car il est plus jeune. Il est aussi plus méchant. L'autre a voté pour Pritchard ; il ne s'en vante pas, et si vous le lui reprochez, il en rira. Mais celui-ci se fâchera, et, pour peu que vous y teniez, il vous campera dans la poitrine un grand coup d'épée. Triste raison ! avoir voté pour Pritchard, et se montrer susceptible après, c'est du luxe. Heureusement les élections ne s'emportent pas encore à coups d'estoc et de taille. C'est par des raisons plus démonstratives qu'il faut convaincre les électeurs.

Et comme M. le duc d'Uzès paraît n'avoir pas d'autres moyens de justifier son vote en faveur de Pritchard, les électeurs de Bourbonne lui procureront, en attendant que vienne la pairie, les douceurs de la vie privée.

M. *Duval de Fraville.* — Connaissez-vous celui-là ? Non ! Il a voté pour Pritchard, c'est vrai ; mais cela ne suffit encore pas pour illustrer le premier venu. Il s'appelle *Duval*, de M. son père ; *Fraville*, de son village, apparemment. Bientôt il s'appellera de Fraville tout court, et le grand nom de Duval aura disparu. Hélas ! ce seigneur est décoré.

Reste maintenant le dernier, le plus beau, le plus grand, le plus brun, le plus fort, le plus adroit de tous les modèles que la Haute-Marne a le désagrément de fournir à notre galerie, M. *Peltereau-Villeneuve* ! Ah ! celui-ci vous le connaissez. Pour peu que vous ayez marché dans Paris, vous avez foulé aux pieds ce beau nom : Peltereau ! regardez bien, sur ce trottoir s'ouvre une étroite raînure ; c'est l'égoût domestique qui va dégorger dans le ruisseau les immondices de la maison. Ce petit instrument de civilisation, c'est M. Peltereau qui en est l'auteur et le fournisseur. Et depuis qu'il est député, la ville de Paris lui en a beaucoup acheté. Mais il a d'autres titres à la gloire. Une défection d'abord. Il y a sept ans, l'opposition n'avait pas un plus chaud partisan. « Vainement, disait-il dans sa profession » de foi, vainement les doctrinaires se cacheront » derrière de faux-semblants de libéralisme, leur

» passé répond au pays de leur avenir; ils sont
» toujours ce qu'ils ont toujours été : aristocrates
» au pouvoir, démocrates quand ils n'y sont plus,
» dangereux pour la monarchie quand ils siégent
» dans ses conseils, également dangereux pour
» elle et pour le pays quand ils redeviennent sim-
» ples citoyens. Il faut le dire, ils sont un obsta-
» cle au jeu libre d'un gouvernement représen-
» tatif. Vainement M. O. Barrot a ouvert les bras
» à M. Guizot. On ne croit plus aux conversions :
» aujourd'hui *quiconque change de religion* EST
» UN RÉNÉGAT. »

Ce n'est pas nous qui disons cela, M. Peltereau: c'est vous ! Mais alors, vous êtes donc un... Ah! monsieur, fi donc ! on ne se dit pas de ces choses-là à soi-même.

Le malheur de M. Villeneuve, c'est d'avoir un château éloigné de l'eau. Si le donjon de Donjeux baignait ses pieds dans la Marne, M. Peltereau ne serait pas ministériel : à quoi tiennent les destinées pourtant! Mais le donjon de Donjeux ne touche qu'à une humble rigole, et voilà pourquoi M. Villeneuve a voté pour Pritchard. Ecoutez l'histoire, si déjà vous ne la savez. Elle est plus instructive que longue. Au pied du château de Donjeux il y a une usine ; dans cette usine on fabrique du fer; pour porter le fer sur les grands centres de consommation, des moyens de transport à bon marché manquaient jusqu'à ce jour ; cela gênait M. Peltereau, qui gagnerait davantage s'il avait à dépenser moins. Or, la Marne coule à quelques lieues de là. Joindre Donjeux à la Marne

par un canal, était une idée naturelle et simple. M. Peltereau devait donc l'avoir; il l'eut! Pour cette petite opération, il ne fallait pas moins de 14 millions. Mais M. Villeneuve vaut plus que son pesant d'or. M. Guizot accorda les 14 millions, et M. Peltereau devint... ce que deviennent les gens qui changent de religion. Mais, oh malheur! sacrifice inutile! La traite que M. Guizot avait tirée, la chambre refusa de la payer, et M. Villeneuve en fut pour son changement de religion.

Que fit-il alors? Un homme médiocre se fût découragé; lui persévéra. Il avait, tout à l'heure, la religion du canal; il ne voulait à aucun prix du chemin de fer que voulaient tous les intérêts de la Haute-Marne, le sien excepté. La cause du canal perdue, M. Peltereau fit volte face; il réclama plus fort que personne le chemin de fer que la veille il excomuniait dans son cœur et par ses paroles, et, ces jours passés, il se confessait d'avoir sacrifié à ce suprême intérêt local, départemental et communal les plus chères inspirations de sa conscience. Pauvre Décius aquatique!

De tels sacrifices, s'ils se renouvelaient trop souvent, gêneraient les forces de l'homme le plus fort. Les électeurs de la Haute-Marne l'ont compris. Profondément émus de cette douloureuse confession que nous venons de raconter, ils ont résolu de ne pas exposer à de nouvelles épreuves un dévouement si magnanime. Châtelain de Donjeux! vous avez voté pour Pritchard; dorénavant vous ne voterez plus pour rien du tout, à moins

qu'il ne vous plaise un jour de vous voter à vous-même une couronne murale. Nous souscrivons.

Meurthe.

Département modèle, six députés; cinq pritchardistes, autant dire six. Car l'homme canal, M. Collignon, ministériel pur sang, n'aurait pas manqué d'accepter avec ses collègues la solidarité de ce déplorable vote.

Personne ne contestera à M. *Moreau* le courage de ses opinions; il porte si loin la franchise, qu'en vérité on pourrait sans injustice lui appliquer un autre nom. Quand M. Moreau fut porté pour la première fois candidat à Nancy, il fit ses conditions. Il déclara nettement qu'obligé d'abandonner sa profession d'avocat, il accepterait les compensations qui lui seraient offertes. C'était alors une nouveauté qui fit scandale; aujourd'hui ce serait une peccadille qui passerait inaperçue. Quoi qu'il en soit, M. Moreau ne tint pas tout à fait parole; car il n'attendit pas que ces compensations lui fussent offertes. Grâce à l'activité de ses démarches, il devint bientôt président de chambre à la cour de Nancy, puis procureur général à celle de Metz.

M. Moreau a été l'un des plus fougueux soutiens de l'administration corruptrice et corrompue du 15 avril. Dans son aveugle dévouement et dans sa sollicitude pour les nécessités domestiques alléguées par le château, il s'était fait inscrire le premier pour le projet de dotation en faveur du duc de Nemours. En homme habile, il

savait bien que les services rendus à la liste civile, ne sont jamais perdus, malgré les révolutions ministérielles. La chambre, en votant qu'il ne serait point passé à la discussion des articles, a privé le pays de la pièce d'éloquence que cet orateur avait préparée ; mais on lui tint compte en haut lieu de ses bonnes intentions à l'endroit des lois de famille. Et ce qu'il y a de piquant, c'est que le gouvernement personnel fit payer cette dette scacrée par le ministère du 1er mars, le lendemain même de la victoire de la coalition parlementaire. Cette administion dont le dernier acte fut d'élever à la dignité de maréchal de France le général qui faisait marcher l'empereur de surprise en surprise, l'ambassadeur en partie double près le cabinet de Londres, nomma dès son début M. Moreau, cet intrépide défenseur des dotations, premier président à la cour de Nancy, sans tenir compte des droits d'un compétiteur supérieur en mérite, en services, en âge, que désignait la voix publique et dont cette disgrâce abrégea les jours. Cette faveur n'a, du reste, pas gagné M. Moreau à la politique du centre gauche ; il est resté servilement attaché à la pensée intime de la camarilla, à laquelle la sûreté de son dévouement l'a fait initier. Lois de septembre, disjonction, apanages, dosations, Maroc, Taïti, Pritchard, il a tout voté et votera toujours avec la coterie du château, qu'elle soit en majorité ou en minorité. Il est même l'un des dix-neuf députés qui ont eu le courage de repousser avec les ministres la réduction de l'impôt du sel.

Esprit étroit et vulgaire, orateur lourd et diffus, M. Moreau a pris dans les premières sessions, une part active aux débats de la tribune. Il se contente de voter aujourd'hui. Aurait-il compris que sa pesante faconde était à charge à tout le monde?

Voulez-vous parvenir rapidement aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire; gardez-vous d'aller à l'armée : cherchez un collége qui consente à vous élire et à vous réélire quand même. Voyez plutôt M. *le baron de la Coste*. Il est entré à la chambre des députés chef d'escadron, et durant les quinze campagnes... parlementaires que cet officier député a faites au palais Bourbon, il a été nommé lieutenant-colonel pour l'abandon d'Ancône, colonel pour le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars, maréchal de camp pour le vote Pritchard. Ses camarades de promotion, dont plusieurs ont fait de véritables campagnes, des campagnes militaires, n'ont pas été aussi heureux. Il a été promu chef d'escadron le 22 septembre 1850 avec vingt autres capitaines de son arme ; il était le 111e chef d'escadron sur 147. M. de la Coste qui était à la queue dans l'*Annuaire*, a passé sur le corps de tous ses collègues. Aujourd'hui il est le seul maréchal de camp de sa promotion, trois sont colonels, cinq sont lieutenants-colonels ; les autres sont restés chefs d'escadron ou ont été mis à la retraite. C'est encourageant pour l'armée !

A voir marcher M. de la Coste toujours éperonné, la tête haute, les moustaches hérissées, on

pourrait croire qu'il doit pousser la fermeté jusqu'à l'entêtement et la raideur : personne n'a plus que lui la souplesse du courtisan; c'était l'un des familiers et des adulateurs du duc d'Orléans, qui avait été frappé de sa magnifique tenue... aux parades du polygone de Vincennes.

Il manque à M. de la Coste d'être lieutenant-général. Les bons électeurs de Pont-à-Mousson ne peuvent se dispenser de le réélire encore cette fois. Puis, après tant d'exploits... politiques, ce militaire ira se reposer et prendre ses invalides au palais du Luxembourg.

M. *de l'Espée* a débuté par être un fougueux partisan de la branche aînée : il était capitaine d'état-major dans la garde royale, au moment de la révolution de juillet. Le preux chevalier ne s'est point hâté de prêter serment; mais il s'est bientôt ravisé, et peu d'hommes ont exploité avec autant de succès le nouvel ordre de choses.

Dès 1834, élu par le collége de Lunéville, il passa corps et âme au service de la branche cadette, et vota constamment avec la majorité ministérielle. Battu aux élections de 1837, il fut très-sensible à cet échec, qui devint l'occasion de démêlés très-violents avec son successeur, M. Boulay (de la Meurthe).

M. de l'Espée ne pouvait se résoudre à rentrer dans la vie privée. Pour le consoler dans son infortune, son ami M. Lacave-Laplagne, ministre du 15 avril, transforma le capitaine d'état-major en préfet, et fit présent de cet administrateur improvisé au département du Gers, dont il est le

député. Mais, en habile homme, M. de l'Espée a bien compris qu'une préfecture ne peut valoir la députation : il sollicita de nouveau les suffrages du collége de Lunéville, et fut réélu en 1859.

Depuis lors, M. de l'Espée a en tout point imité la conduite de son ami et collègue M. Moreau. Une différence cependant sépare ces deux honorables : M. Moreau ne tient pas du tout à ce qu'on lui impute des sentiments chevaleresques; M. de l'Espée, au contraire, ne se contente pas du profit; il veut y ajouter les avantages du désintéressement; il est même venu, à cet égard, exposer un jour à la tribune une théorie qui ne fit pas fortune à la chambre. A l'entendre, c'est par désintéressement et par amour pour *son cher pays* qu'il s'est jeté à corps perdu dans les entreprises de chemins de fer, et qu'il a accepté les fonctions d'administrateur; et comme, en fait de désintéressement, on s'honore d'autant plus qu'on en multiplie les preuves, il ne lui a pas suffi d'être administrateur du chemin de Rouen, il a voulu l'être de celui du Havre et de celui de Strasbourg; or, pour ne parler que de ce dernier, chaque administrateur, sans énumérer les autres avantages réservés par les statuts, avait droit à un traitement de 10,000 francs. L'outrecuidance de l'imprudent orateur n'eut pas de succès à la chambre; il ne put achever son étrange discours qu'au milieu des murmures croissants de l'assemblée, et ses collègues lui répondirent en déclarant qu'il n'est ni moral ni digne, pour les membres des deux chambres, d'être administra-

teurs de chemins sur lesquels ils sont appelés à voter.

M. de l'Espée appartient à cette coterie qui a laissé pénétrer les marchands dans le temple, et livré la puissance publique à la merci des loups-cerviers, des agioteurs et des compagnies.

Ce député porte sa tête avec respect et a toute la susceptibilité de la sensitive ; mais cette susceptibilité ne se traduit qu'en papier timbré. Il nous le fit bien voir. Un jour, au sujet de nous ne savons plus quelles attaques, il traduisit le *National* devant la police correctionnelle, qui n'admet ni preuves ni publicité, et obtint 6,000 francs de dommages-intérêts. Toujours désintéressé, M. de l'Espée promit de les consacrer, si nous avons bonne mémoire, à une œuvre d'utilité publique. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler de ces 6,000 francs : auraient-ils été rejoindre les primes d'actions et les traitements d'administrateurs ?

M. *de Vatry* s'agite beaucoup pour faire croire à son indépendance. Il a voté quelquefois avec l'opposition sur des questions secondaires : mais il est ministériel dans tous les votes importants ; il a montré de la sollicitude pour la Légion-d'Honneur et il a voté pour Pritchard. Homme léger, inconséquent, qui n'a pas même l'autorité que donne une grande fortune.

M. *Croissant.*, l'un des fidèles du Marais, est un des nombreux échantillons du bourgeois gentilhomme qui abondent dans la chambre. Il était avoué à Toul avant d'être député, et passait pour

un habile homme d'affaires. On pouvait lui appliquer le mot du marquis de Moncade : « Il avait poussé si loin la science des nombres, qu'il savait ce que peut valoir un écu par quart d'heure. » Pour compléter le portrait, M. Croissant a eu la fantaisie de se faire faire *commandeur*.

Meuse.

Quatre députés, trois pritchardistes.

M. *Gillon*, réputation de clocher; bâton flottant. Pour arriver à la chambre, dans les premiers moments de la révolution de juillet, il afficha les opinions les plus ardentes et parla aux électeurs de Bar-le-Duc avec tant de chaleur sur l'indépendance et l'incorruptibilité du député que chacun lui donna sa voix en toute confiance. Mais, une fois élu, il songea plus à son ambition qu'à ses promesses, et adopta un système de bascule qui favorisa singulièrement son avancement. Conseiller de préfecture à Bar, procureur-général à Amiens, avocat-général et conseiller à la cour de cassation, il est peu de ministères dont il n'ait obtenu quelque faveur. En 1840, M. Gillon était des plus assidus dans les salons d'Auteuil à encourager l'humeur guerrière du ministre du 1er mars; depuis, il fut des plus empressés à se rallier à la politique de l'homme de Gand.

Vous avez sans doute remarqué, au beau milieu du centre, précisément derrière le banc des ministres, un homme court, à large base, au vaste front. Si le système de Gall est vrai, ce doit être une forte intelligence; mais, pour ceux qui

connaissent ses œuvres, on est plutôt tenté de répéter l'exclamation du fabuliste. M. le général Jamin pense, en effet, peu par lui-même ; il a besoin d'un chef de file. Colonel, il était autrefois, dans les guerres de l'empire, un homme d'exécution et conduisait sans broncher son régiment à l'ennemi. C'est encore aujourd'hui un homme de consigne : il vote, a voté et votera avec l'obéissance aveugle du soldat.

Le moment est arrivé pour le général Jamin de se retirer des affaires publiques : il est question de l'envoyer à la chambre des pairs. C'est son fils, officier d'état-major, que le ministère présente aux électeurs de Montmédy pour lui succéder. On a aboli l'hérédité pour la chambre des pairs : chaque jour on l'introduit dans la chambre des députés.

M. *Génin* n'a rien de commun avec le spirituel écrivain de ce nom. Depuis que le vote Pritchard l'a tiré de l'obscurité, nous avons découvert qu'il siége avec distinction dans les centres depuis 1830.

Morbihan.

La terre y est rude, la population rare, les animaux domestiques de race commune, et sur six députés il y pousse cinq pritchardistes, à savoir : MM. *Vigier*, *Bernard (de Rennes)*, *Lacoudrais*, *Genty de Bussy*, *Puillon de Boblaye*. Pas moins de quatre fonctionnaires. Quel pays !

M. *Vigier* est né sur la Seine, à l'ombre des peupliers, il fut bercé dans une baignoire, et une naïade bienfaisante lui promit la santé, la for-

tune, et même la gloire, celle du moins qui se vend à prix d'or. La naïade n'a pas menti; M. Vigier a voulu être comte : il est comte ; il a voulu être député : il est député ; il veut être pair : il sera pair. Que lui a-t-il fallu pour cela ? Se laisser vivre. L'orgie de Grandvaux lui donna la seule célébrité dont il ait joui après celle des bains dont il porte le nom. Ce qui se vit, ce qui se fit en cette nuit mémorable était l'expression cynique du système dont nous avons connu la noblesse et la pureté. M. Vigier va être nommé pair pour avoir le temps d'achever un *Traité de morale pratique* auquel il travaille depuis dix ans : il a, comme M. Richond-des-Brus, onze cents observations à son service. Personne, du reste, ne démontre mieux par le fleuri du visage l'influence du plaisir sur la santé.

M. *Bernard (de Rennes)*. Il faut gémir sur celui-là ! Avocat éloquent, patriote plein de cœur, il avait associé son nom à celui de La Chalotais; il avait défendu la presse persécutée; il s'était fait destituer en 1830 pour ne pas devenir complice des réactionnaires ; il vota contre toutes les lois de violence. — Il ne sut pas mourir à temps ; et quand nous sommes forcés de le suivre à la descente de cette montagne, quand nous le voyons tomber au fond de l'abîme, dans les bras de Pritchard, nous nous demandons si la belle moitié de sa vie suffira pour racheter l'autre.

Nous n'avons pas les mêmes doutes sur M. *Lacoudrais*. Sa vie est une ligne courbe ; il n'a pas eu deux opinions, il a toutes les opinions ; la

question pour lui consiste à savoir ce qu'elles rapportent. Quand le ministère actuel parut ébranlé, sa fidélité s'ébranla; mais on le nomma au conseil de l'amirauté, sa foi redevint robuste. Les électeurs de Lorient ont cru donner un député à la marine, ils ont nommé un représentant des intérêts et de l'ambition de M. Lacoudrais. — Homme politique, il parcourt la rose des vents; homme d'affaires, il a l'esprit étroit, la vue bornée, le bons sens court; c'est, en somme, un des types des bureaucrates parvenus.

M. *Genty de Bussy*. — Voir *Lacoudrais*.

M. *Puillon-Boblaye*, frère de feu Boblaye, qui fut aussi de Pontivy. Il n'y a donc que des Boblaye sur la rive gauche du Blavet? Quoi! La Flaouet, Cléguerec, Guémenée, Locminé, ne produisent que des Boblaye! Faut-il que la députation passe, comme un patrimoine, de père en fils, de collatéral en collatéral, et les preux de Pontivy sont-ils réduits à crier : Boblaye est mort, vive Boblaye! Qu'est-ce que Boblaye? Nous ne connaissions pas le défunt, quelque disciple de Pythagore qui vecut et mourut dans le silence : son frère avait hérité de cette complète obscurité; seulement, vers la fin de la présente session, nous l'avions remarqué se joignant à M. Bussières, à M. Christian Dumas, et répétant avec eux ce beau chœur si cher aux centres : *Aux voix! aux voix!* Un jour même nous l'entendîmes très-distinctement prononcer cette éloquente parole: *Finissons-en!* C'est l'unique solo qu'il ait chanté, et nous nous demandions pourquoi

cet oisif parlementaire était si pressé d'en finir. Nous avons eu le mot de l'énigme. Au terme de la session, M. Boblaye, chef d'escadron d'artillerie seulement depuis 1843, et qui figure le 95e sur une liste de 152 officiers du même grade, devait être nommé lieutenant-colonel pour ses deux campagnes parlementaires. Il lui tardait de jouir ; et comme les électeurs de Pontivy doivent tenir à faire d'un Boblaye un général, ils auront sans doute la bonté de lui continuer un mandat qui mène si vite à la fortune. D'autres départemens peuvent s'enquérir pourquoi tels ou tels ont voté pour Pritchard, mais le Morbihan qui a M. Lacoudrais, qui a M. Genty de Bussy, qui a M. Puillon Boblaye, le Morbihan, qui a voté en masse l'indemnité, doit être édifié maintenant et il sait pourquoi.

Moselle.

La cité de Metz s'est, durant les luttes héroïques de la république et de l'empire, distinguée par son dévouement à la cause nationale et son attachement à la révolution ; par quel étrange contraste est-elle aujourd'hui représentée par deux pritchardistes, MM. *Paixhans* et *Ardant?*

La vie politique et militaire de M. *Paixhans* a été souvent le sujet de nos censures.

Officier, il a été hautement accusé d'avoir abandonné son poste dans la retraite de Russie, sans congé. Il permit, à de maladroits amis, de répondre dans le *Journal des Débats* qu'*il était malade* et que *ses chefs étaient morts*. Un mili-

taire accusé de désertion serait assez mal venu à produire une semblable excuse devant un conseil de guerre. On dut essayer une autre justification, et l'on parla timidement d'une autorisation du général Lariboissière; mais un simple rapprochement de date suffit pour établir que le général n'avait pu donner cette autorisation, par la raison qu'il était mort. Il fallut bien tenter une troisième version, et voici la réponse triomphante que nous laissons le soin d'apprécier au pays et à l'armée : « Pendant la retraite de Russie, M. Paixhans est resté avec son corps d'armée, tant qu'il y a eu un corps d'armée... Ce *n'est qu'en Prusse, quand il se trouve seul*, qu'il revient à Metz. » M. Paixhans est aujourd'hui lieutenant-général et commandeur de la Légion-d'Honneur !...

Député, il a commencé par s'opposer à la reconstruction des murs d'Huningue; sa vie parlementaire se trouve ainsi renfermée entre un hommage aux honteux traités de 1815 et le vote Pritchard. Et durant cet intervalle, M. Paixhans a été, sinon l'un des plus désintéressés, au moins l'un des plus constants et des plus aveugles serviteurs de la politique ministérielle, qu'elle qu'elle fût. C'est dans la chambre et à la couleur de ses boules qu'il a dû le grade de colonel, de maréchal-de-camp, de lieutenant-général, et il ne lui est pas venu à l'esprit, ne fût-ce que par pudeur et pour servir de prétexte à un si incroyable avancement, de suivre quelqu'un des princes

dans l'une de leurs promenades militaires en Algérie !

Il faut qu'un collége soit doué d'une robuste foi dans les mérites d'un candidat pour lui rester inféodé malgré de si tristes antécédents. Si l'on croit la presse locale et les bruits publics, c'est à la baguette enchantée du ministère qu'il faut attribuer le miracle.

Elu par l'opposition aux élections de 1842, M. *Ardant* arriva peut-être à la chambre avec des velléités d'indépendance. Ce qu'il y a de positif, c'est que, dans les premiers moments, il s'associa à une vingtaine de députés incertains et sans couleur comme lui; quelques conciliabules eurent lieu : il s'agissait de fonder un nouveau parti dans cette chambre déjà si fractionnée. Après bien des pourparlers, dans lesquels on s'entendit peu, M. Ardant fut chargé de prononcer le fameux manifeste ; mais lorsqu'il s'agit d'aborder la tribune et de se produire au grand jour, le cœur manqua à l'orateur : comme l'oiseau de la fable, il avait entrepris une œuvre au-dessus de ses forces. Ce nouveau parti des Importants dut se dissoudre, et tous, M. Ardant en tête, allèrent se noyer dans les eaux croupissantes du centre. Des collègues de M. Ardant ont employé sept années en marches et en contre-marches pour arriver au vote Pritchard. M. Ardant a dédaigné tous les ménagements ; il a atteint le faîte d'un seul bond. Il vient du reste de recevoir du ministre de l'étranger le prix de son triste courage : il a été promu lieutenant-colonel, quoi-

qu'il ne soit que le 45e chef de bataillon sur l'Annuaire. Reste à savoir si son collége électoral voudra lui donner à son tour un bill d'indemnité !...

Nièvre.

M. *Lafond.* — Il représente Cosne à la chambre, et il est un des régents de la Banque de France. Il n'y a pas d'exemple que, depuis 1831, M. Lafond ait voté une seule fois contre le ministère. Il appartient à cette espèce de gens que l'opposition exaspère. Il est modéré avec fureur, conservateur avec fanatisme. Le comparer à une borne, c'est lui faire injure, car, à tout prendre, une borne peut changer de place, et M. Lafond a l'immobilité du rocher. Il est déplorable que le ministère le déporte violemment au Luxembourg. Il enlève ainsi à la chambre des députés le plus bel échantillon géologique qu'elle possédât. Un jour, les futures générations fouilleront nos ruines, dans deux ou trois siècles, pour reconstruire l'histoire politique de ce temps-ci : elles auraient trouvé, à coup sûr, M. Lafond à la place qu'il occupe depuis quinze ans, et les archéologues ravis se seraient écriés : « N'allons pas plus loin, nous avons découvert le centre du centre ; voici le granit Lafond ! Ici s'élevaient les pyramides !

Nord.

Le premier nom qui nous frappe dans ce département est celui de M. *Martin* (du Nord), ancien avocat à Douai, ancien avocat général à la cour de cassation, ancien procureur général à la

cour royale de Paris, ancien ministre de l'instruction publique, ancien ministre des travaux publics et du commerce ; aujourd'hui chef de la magistrature, grand juge, gardes des sceaux de France et ministre des cultes. — Il faudrait un livre, et le livre de Plutarque, pour célébrer dignement le génie du héros qui a parcouru d'un pas si rapide cette brillante carrière. L'écrivain qui a vécu dans le commerce de ces grands législateurs de l'antiquité, la plume qui retraca les vertus des Caton, des Solon, des Cicéron, pourrait seule reproduire la vie de l'illustre Martin ! Nous ne pouvons que jeter en courant quelques inscriptions au bas de cette statue dont les proportions nous écrasent !...

Jeune, il suça le lait de la Meuse, et la Meuse lui inspira la chanson. Le vieux temps était revenu, il chanta, comme les chevaliers, *son Dieu, son roi, sa dame;* il excella dans la poésie des fêtes royales et des transparents. Nous avons cité une de ces pièces :

Accepte, ô légitimité !
L'envoi de ma fidélité !

Sa fidélité avait les ardeurs de l'amour, et la religion des reliques. Louis XVIII passait à Cambrai, et daigna laisser tomber de son nez auguste quelques grains de tabac que M. Martin (du Nord) recueillit précieusement dans un chaton tout parfumé de royalisme. — Quinze ans n'attiédirent pas la foi qu'il portait à ce scapulaire, et, à la première nouvelle de l'insurrection parisienne,

l'avocat Martin, transporté, hors de lui, se précipite au Palais de Justice; il assemble ses corobins : « Messieurs, le populaire s'est soulevé... « Charles X ne rendra pas son épée. Nous sommes « enfants du drapeau sans tache. » La harangue fut superbe ; mais il fallait lui donner un corps. L'orateur prend la plume, il écrit comme le volcan fume, il rédige la plus éloquente protestation, il la signe, il la fait circuler. Elle allait partir ! Le courrier de Paris arrive pavoisé du drapeau tricolore ! L'avocat Martin le voit et tombe consterné. On le cherche, on veut lui adresser de touchantes condoléances ; les légitimistes sincères voulaient pleurer avec lui : il ne pleurait plus, il s'était dérobé ; la solitude plaît aux nobles âmes et aux grandes douleurs. M. Martin (du Nord) y cocha la sienne et s'en vint paisiblement auprès de son protecteur, M. D. D., lui demander de l'aider à prouver son dévouement à ce drapeau tricolore, la gloire de notre patrie, à ces nobles couleurs pour lesquelles son cœur patriotique avait conservé un culte d'autant plus ardent qu'il était plus contenu...

Nous aimons à reproduire ces débuts du héros ; quand le fleuve coule dans son lit majestueux, on aime à remonter jusqu'à la source modeste d'où s'échappent ses eaux bienfaisantes.

Ce qu'a fait ensuite Martin le Grand, c'est l'histoire qui le dira. Son protecteur en fit un député. — Le nouveau député cherchait sa voie : un vol odieux, un vol de dix millions est fait au trésor ; il faut une enquête, un rapport. Heureux

hasard ! M. Martin (du Nord) est choisi pour rechercher les causes du déficit-Kesner ; il pénètre dans le caveau, il y trouve la caisse vide ; caisse à double fond, et dans ce double fond des noms étranges..., un terrible mystère. — Il ferme la caisse et garde la clef. C'était la clef de sa fortune. — Toutes les portes se sont ouvertes pour lui dès ce moment ; il avait donné, dès le premier jour, un gage assuré de respect et de dévouement. Son éloquence fit le reste.

Laissons donc aux annalistes le soin de recueillir la suite de cette biographie... Elévation de la pensée, orgueil du langage, dignité de cœur, puissance de l'esprit. tous les attributs des nobles caractères, tout l'empire d'une conscience qui ne fléchit pas, toutes les séductions de la vertu unie au talent ; tout cela se résume, rayonne, éclate sur cette grande figure. La *justice* semble avoir voulu se personnifier, descendre sur la terre sous les traits dont le profil seul impose le respect qu'on doit à la probité, à la véracité, à l'intégrité du magistrat. Et pourtant, cet aspect n'est pas austère : la sévérité des lignes est tempérée par je ne sais quoi d'onctueux, qui semble annoncer que cet être moral, inflexible comme la loi, compatit pourtant à l'humaine faiblesse. C'est Daguesseau complété par Fénélon.

Ce n'est pas M. Martin (du Nord) qui occupe cependant le siége de Cambray : C'est M. d'*Haubersart*, la perle de M. Duchâtel. Ce député est ordinairement non pas assis mais renversé et à moitié couché sur l'un des plus hauts bancs des

centres : il étend ses jambes, il enfonce sa main dans une des poches de son pantalon, applique son lorgnon sur l'œil gauche, et c'est dans cette grave attitude qu'il remplit ses fonctions de législateur. Il a trois emplois dont il s'acquite avec le même zèle : quand un ministre est à la tribune, il donne le signal des applaudissements, et si vous entendez avant toute autre une voix aiguë et glapissante qui crie : *Très-bien ! Très-bien !* ne vous retournez pas : c'est lui. En revanche, quand un orateur de l'opposition monte à la tribune vous entendez le même fausset criant: *Allons donc ! allons donc !* » C'est encore, puis quand vient le moment du vote, il se lève le premier, il descend auprès de M. Duchâtel, il compte les voix, il regarde quels sont les fidèles qui manquent ; on le voit parlant, fouillant aux couloirs, dans la bibliothèque, aux Pas-Perdus ; et s'il ne trouve pas encore son chiffre, il s'élance dans un cabriolet et va chercher les absents *en quelque lieu qu'ils soient*. Si M. Benjamin Dejean n'existait . M. d'Haubertsart le remplacerait : tous deux servent au même office ; tous deux ont la tenue outrecuidante, l'interruption dédaigneuse, le geste impatient. Tous deux sont au fond beaucoup plus calmes qu'ils n'en ont l'air ; mais M. d'Haubersart est encore plus désagréable que l'autre. C'est le dandy dégingandé, une si forte tête que tous ces bavardages du parlement lui semblent fastidieux ; et quand il y prend part, c'est comme la cigogne au repas du renard, du bout du bec et de façon fort maigre. Du reste s'il

n'a pas l'éloquence de M. Guizot, c'est que cela ne lui plaît point ; mais il aide M. Duchâtel dans ses opérations, il flaire le député besogneux, la conviction douteuse, le patriotisme fatigué il flaire et il rapporte. C'est un auxilaire fort utile en certains cas. L'inconvénient, c'est que le sentiment de cette utilité ajoute à cet air de fatuité provoquant que sa nature et sa tournure lui avaient déjà donné. L'inconvénient encore, c'est qu'il croit devoir mettre son nez partout, se glisser partout, s'immiscer partout, et, par exemple, faire nommer général un colonel mis en retrait d'emploi, imposer ainsi la violation des ordonnances, et pratiquer pour son propre compte après avoir pratiquer pour autrui. En voyant agir tous les jours ce personnage agaçant, on ne peut s'empêcher de se rappeler le jugement quelque peu sévère que Casimir Périer avait porté sur sa personne.

M. *Maingoval*. — Voici qui est bien particulier. Ce monsieur est parfaitement inconnu. Nous nous sommes adressés à Paris, à Valenciennes, à Rome, à Pékin, on nous a répondu : Est-ce de M. Florval, que vous voulez parler? Non, M. Maingonval, s'il vous plaît. — Connais pas ; mais si vous aviez besoin de M. Dorival?...—Du tout, nous demandons M. Maingoval. — Cherchez ailleurs... — C'était décourageant, et nous allions passer à un autre, convaincus que M. Maingoval n'avait jamais existé, lorsque nous avons reçu les deux billets suivants :

1er *billet*. — « Mes chers amis, tranquillisez-» vous; il y a, en effet, un M. Maingoval à Valen-

» ciennes ; je l'ai positivement vu. Ce monsieur
» était député. Mais hélas ! il va subir une bien
» triste transformation : ses électeurs, qui culti-
» vent en majorité la betterave pour en extraire
» le principe saccharin, sont décidés à envoyer
» leur représentant se faire sucre, afin de com-
» pléter son éducation industrielle. »

2e *billet*. — « Maingoval. Le seul orateur de
» la chambre qui soit bègue. Mais si sa langue
» hésite, sa boule ne balbutie pas. Ministériel
» incarné, et pritchardiste d'enthousiasme ! »

C'est tout ce que nous en savons.

Oise.

Le département de l'Oise a envoyé à la chambre deux protecteurs de l'honnête Pritchard : M. *Legrand* député de Clermont, et M. *Lemaire*, de Senlis.

M. *Legrand* (de Clermont) doit être placé entre les Golbéry et les Laurence. Il a débuté comme eux, fini comme eux ; en 1851, M. Legrand en arrivant à la chambre, alla s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche. C'était un puritain sévère et ombrageux, grand calculateur, ainsi qu'il l'a prouvé. — Malheureusement pour l'opposition, et heureusement pour lui, M. Legrand aime beaucoup les emplois et les gros traitements ; aussitôt que le ministère eut découvert les penchants du député de Clermont, le puritanisme austère de celui-ci s'attendrit. Il devint successivement conseiller-d'Etat, directeur général des eaux-et-forêts, directeur des contributions, qu'il

quitta pour retourner à la direction des forêt
Au milieu de ces évolutions, il se trouva que
ci-devant puritain, s'éloignant des bancs de l'e
trême gauche, finit par se trouver en plouti a
plus épais des marais ministériels. Ce fut en qu
lité de directeur des contributions directes q
M. Legrand écrivit qu'il fallait *faire rendre*
l'impôt tout ce qu'il pouvait rendre; phra
malheureuse dont M. Humann porta la respo
sabilité, et qui engendra tous les troubles du r
censement. M. Legrand n'est pas homme à s'a
fecter pour si peu; il est sûr de son élection,
cela n'est pas difficile à concevoir. Jamais dépu
n'a eu, groupés autour de son clocher, plus
tenants, de clients, et surtout de parents. To
les cousins de M. Legrand sont casés dans l'a
rondissement; aussi peut-on dire avec raison q
l'élection de M. Legrand est une affaire de f
mille. Il est à peu près inamovible : cependa
un jeune candidat actif, influent, haut placé p
le rang et la fortune, prétend lui disputer s
siége à la chambre. M. le duc de Mouchy, mem
bre du conseil général, légitimiste douteux, co
bat, à grands renforts de chemins vicinaux et
faveurs de toute sorte, l'influence que M. L
grand s'est acquise, par la distribution des pe
ceptions, des emplois, des bureaux de poste
de tabac, et de tous les trésors dont peut se mo
trer prodigue un homme aussi bien placé. Nob
lutte! où les grandes idées, les sentiments élev
servent d'aimant à tous les votes! Comme el
s'étale dans toute sa pureté, cette digne loi

monopole électoral! Ou Legrand ou Mouchy, pas de milieu : le pritchardiste en réalité, ou le pritchardiste en espérance!

M. *Lemaire* (de Senlis). — Quand la nature eut construit ce torse formidable et à larges épaules, elle ne trouva pas de cerveau proportionné sous la main : elle prit une pelotte et la jeta sur ce grand corps. Dans la pelotte il n'y avait rien, M. Lemaire voulut au moins par compensation, avoir quelque chose dans la poche. Il est riche et borne, et pourtant aucune profession de foi ne fut plus démocratique que celle que l'honorable maître de poste de Nanteuil-le-Haudoin fit faire en son nom, vers 1852, et qu'il signa; — elle effraya, dit-on, ses amis, et fit pâlir le *Patriote de l'Oise*. Il en fut épouvanté lui-même, car il montra dès l'origine de sa carrière parlementaire une terreur spasmodique qui ne l'a jamais quitté.

Il est d'une obligeance rare dans son arrondissement; M. Lemaire, c'est la Providence des commerçants, braconniers, rouliers en contravention, le protecteur né des tabellions dans l'embarras. — Représentant du clocher de Senlis qui menace de tomber, ne peut-on espérer qu'il suive le sort de ce commettant en pierre de taille?

En fait de travaux parlementaires M. Lemaire a présidé une seule commission : celle qui fut chargée d'examiner le projet des bêtes à corne. Un électeur de Senlis nous disait qu'il votait pour ce pritchardiste faute d'un candidat qui valût quelque chose. Pauvre arrondissement réduit à choisir qui ne vaut rien.

Nous allions poursuivre; mais on nous arrête : « Voyez, s'écrient aujourd'hui les *Débats*, les « portraits biographiques que publie le *National* « tous les matins : il n'y a pas un membre de la « majorité qui ne mérite la potence, pardon, la « lanterne? » Lecteur impartial, dites-nous si nous les avons jamais élevés si haut? La lanterne, nous l'avons allumée au seuil de la chambre; nous aurions voulu l'inonder de lumière, et donner à ces rapides esquisses les vives couleurs de la vérité. Est ce notre faute si même un seul trait rend ces héros ressemblants, et si un souvenir, un acte, un mot suffit pour qu'ils soient cloués au poteau du ridicule? Qu'on ose donc les défendre, ces amants platoniques de Pomaré, ces complices misérables du missionnaire-accoucheur.

Est-ce le vote de l'indemnité accordée à Pritchard qu'on excuse, qu'on justifie, dont on se fait gloire? Il faut le dire : le public écoute, la France électorale est assemblée. Présidents de cette discussion, nous vous donnons la parole. Allons! point de fausse honte! Expliquez-vous! L'indemnité était-elle due à un homme convaincu d'avoir distribué des armes, excité une insurrection et fait assassiner nos soldats et nos marins! L'or de la France employé à soudoyer un crime puni de mort par toutes les lois internationales, est ce un acte de politique, de justice, d'honneur? En êtes-vous fiers? Prenez la plume ou la lyre; discutez ou chantez : nous écoutons.

Que si, du reste, vous n'êtes pas satisfaits,

interrogez-nous; donnez nous l'occasion de compléter ces ébauches. Voulez vous d'autres histoires sur les Dugabé, les Laurence, les Dilhan, les Golbery, les Goury, les Paganel, les Legrand (de l'oise), les Laurans (de la Drôme), etc., etc.? nous sommes prêts. Il n'y a plus de députés; ils sont morts; la presse en use envers ces rois du jour comme on le faisait avec les Pharaons dans l'antique Egypte. — Defenseurs de Pritchard et des pritchardistes, plaidez pour eux : c'est la France qui jugera.

Mais laissons les Pharaons et continuons notre esquisse. Nous entrons dans le Pas de Calais : Arras, Béthune et Boulogne se sont ornés de quatre pritchardistes : MM. *Esnault, Harlé, Delebecque, François Delessert*

Vous ne connaissez pas M. Esnault? Tant pis pour vous. C'est le royalisme le plus pur, le dévouement dynastique le plus complet; c'est la fleur de l'aubépine. Mesurer son enthousiasme pour la personne royale, ce serait vouloir mesurer l'infini. Quand on discute, il pense au roi; quand il écrit, il pense au roi; il y rêve la nuit, il en parle le jour; et, si vous rencontrez quelque jour un homme passant sur le pont de la Concorde, gesticulant et soupirant en tournant ses regards vers le palais du monarque, c'est M. Esnault, né à Arras, rue de Baudimont. Vous ne le connaissez pas, ce M. Esnault? et vous ne connaissez pas Molière, tout Molière, le vrai Molière, Molière mis en vers? Ecoutez donc. En

l'année 1845, le libraire Léauley a publié l'œuvre suivante :

« L'AVARE, *comédie en cinq actes de Molière :* — MISE EN VERS par B. ESNAULT, *membre de la Société royale d'Arras.* »

Molière avait dit avec ce style négligé qui le caractérise :

« *Harpagon* : Je vous prie de m'excuser, ma belle, si je n'ai pas songé à vous donner un peu de collation avant que de partir. »

Qu'est-ce que ces trivialités : *ma belle, un peu de collation ?...* Voici comment M. Esnault corrige et versifie :

« Vous me pardonnerez, *mon aimable petite,*
« Si *pour vous rafraîchir*, rien ne se trouve prêt.
« *C'est que je l'ai vraiment oublié tout à fait.* »

Quel tour gracieux, élégant, et facile ; *Mon aimable petite* ! C'est charmant. Marianne, l'aimable petite, répond tout simplement dans Molière :

« C'est une chose qui n'était pas nécessaire. »

Vous conviendrez que c'est un peu commun.

La Marianne de M. Esnault :

De quoi?
Il n'était pas besoin de rien faire pour moi !

L'idée est conservée, mais de quelle sorte? *Pas besoin de rien faire...* Et toute la pièce est sur ce ton : fidèle par la pensée, mais lui donnant un prix nouveau, inestimable, par la monture qui relève le diamant. Ce beau travail d'orfèvre méritait d'être connu et encouragé ! M. Esnault a voté pour Pritchard, et met en vers la prose de

Molière : c'est avoir le cœur et l'esprit au même niveau.

M. *Harlé fils*.—Feu M. son père lui laissa cent mille écus de rente : il n'a pas d'autre opinion ; il ne la met ni en vers ni en prose, pour des raisons péremptoires; il la met en boules. Il suivra M. Lafont au Luxembourg.

M. *Delebecque*. — Directeur à l'instruction publique, et vice président de l'administration du chemin de fer du Nord. Il ne parle pas, il murmure; il ne marche pas; il glisse ; il a l'œil perçant, les vertèbres flexibles, le sauter preste et le dos câlin. Un ami tendre lui tendit la main, et le plaça au ministère de l'instruction publique sous M. Frayssinous. Il fallait peu de lumières, beaucoup de dévotion; M. Delebecque eut l'un et l'autre. L'ami l'embarrassa, il fut assez habile pour le faire choir. Vint 1830. M. Delebecque fut patriote. Il comprit bientôt que, pour grandir, il fallait être député; il visa Béthune, couva Béthune, prépara son nid de longue date, et parvint à force de soins, d'activité, à faire éclore sa nomination. Fonctionnaire, il devint député ; député, il fut toujours fonctionnaire. Mais le jour où les chemins de fer ouvrirent de nouveaux horizons à sa fortune, il s'élança sur les pas de M. de Rothschild. On le croyait seulement universitaire; il se montra ingénieur, mécanicien, homme de bourse, et il combla Béthune de faveurs avec une prodigalité d'autant plus féconde que ces faveurs ne lui coûtaient rien, et il continue à être, pour la jeunesse studieuse de nos éco-

les, un modèle de ces vertus viriles qu'on apprend dans le commerce... de l'antiquité. Des abus odieux et de grands scandales se cachent quelquefois sous ces enveloppes félines. Malgré cette prudence cauteleuse, habile à fuir la lumière, à éviter le bruit, il arrive malheureusement que ces mystères se dénouent un jour par un acte désespoir. C'est assez d'être pitchardiste et administrateur de chemin de fer : ne mêlons pas à ces souvenirs les souvenirs d'un drame.

M. *François Delessert*.—En dehors de la politique, ce député fait de bonnes œuvres : les crèches, les salles d'asile, les institutions primaires excitent son zèle et témoignent de sa philanthropie. A la chambre, il subit plus que personne les influences de ce régime. Il a des mœurs privées très-pures ; peut-on en dire autant des mœurs publiques ! Il aime l'humanité, il ne sait ni comprendre, ni servir sa patrie.

Puy-de-Dôme.

M. *de Morny*. —Palsambleu ! voici donc enfin un gentilhomme ! Place, croquants et vilains, à M. le marquis ! Est-il marquis ? Non, je le crois comme, à moins qu'il ne soit duc. Qu'importe le titre, d'ailleurs : il est gentilhomme et cela suffit. Rare spécimen de notre aristocratie, il apportera à la chambre les belles manières du turf et l'élégance du Jockey-club. La vie ne fut pour lui que le jeu de l'amour et du hasard. Cependant, il a su mener de front les affaires et les plaisirs, et il appartient à cette classe peu nombreuse qui

s'enrichit où les autres se ruinent. Ses amis disent de lui : C'est un habile garçon. Sous l'ancien régime, il était du bel air de passer l'hiver à la cour et l'été tenir la campagne. Aujourd'hui, nos gentilshommes aiment mieux user leur temps au Palais-Bourbon ; la mode en est venue d'Angleterre avec steeple chase et les riding-sticks. Etre député ? Il n'y a pas de quoi se beaucoup vanter; mais cela donne entrée partout ; aux ministères et aux Tuileries, on dispose de billets pour les jours de grandes séances; on est possesseur d'une médaille qui ouvre les portes du Louvre aux heures réservées. et, si l'on n'a pas dépassé quarante ans, on éprouve une certaine satifaction à entendre dire autour de soi : Quel est donc ce monsieur qui a l'air encore jeune, quoique chauve, et qui est si bien mis? —Un député. —Et les femmes de répondre : Ah ! vraiment ? Je ne l'aurais pas cru. Voila pourquoi M. de Morny a daigné accepter le mandat des électeurs de Clermont, dignes Auverguats qui se mirent dans leur représentant.

M. de Morny, en entrant à la chambre poursuivit, du reste, un but qu'il n'a pas encore atteint. Il apprend depuis si longtemps la diplomatie dans les salons d'ambassade, qu'il serait bien aise de mettre en pratique les leçons qu'il a reçues. M. Guizot ne s'est pas encore souci de faire l'épreuve des talents de M. de Morny. Cependant, celui-ci a donné trop de gages de fidélité pour que le ministère puisse douter de son dévouement.

Pour être complétement exacts, n'oublions pas le trait distinctif de M. de Morny : il est de l'école des *rageurs*, et il remplit au centre, vers la gauche, en compagnie du baron Duprat, le rôle de MM. d'Houdetot et d'Haubersart au centre droit. Il monte aussi quelquefois à la tribune; mais il a l'éloquence d'un gentilhomme : les idées lui viennent sous forme d'interjections. S'exprimer de cette façon, ce n'est pas parler, c'est interrompre.

Il est probable que M de Morny échouera cette année à Clermont. Cependant, c'est un parieur si heureux, que nous ne voudrions pas gager contre lui qu'il ne sera pas réélu.

— Il nous a été donné bien rarement de voir M. *Pagès* (de Riom), et nous le regrettons, car c'était un beau spectacle. M. Pagès, assis sur son banc, offrait l'exacte configuration du Puy-de-Dôme : tête chenue, sommet étroit, large base arrondie : une montagne coupée par le milieu, ou bien encore un cône tronqué, Chose étrange pourtant, ce gros centre ne peut rester en place : il va sans cesse et il ne révient jamais. Où va-t-il ?

Où va la feuille de roses,
Où va la feuille de laurier...

Il habite le fond des couloirs ; on l'aperçoit un instant dans l'ombre d'un corridor ; une porte discrète s'ouvre : il a disparu. Vous le retrouverez à la buvette, qui seule peut captiver cette nature mobile, à l'heure où le bouillon parlemen-

taire n'a pas encore perdu son parfum savoureux. Il n'a voté en faveur de Pritchard que parce que cet Anglais est pharmacien.

M. *Molin* est conseiller de préfecture du département de la Seine, par cette excellente raison qu'il est député d'Ambert (Puy-de-Dôme) : on ne lui connaît pas d'autre titre. Carbonaro comme M. Barthe sous la restauration, il est devenu, comme lui après 1830, un ardent monarchiste. Il a le vote sûr et le dos souple. Du reste acteur politique obscur, il se contente de l'emploi de figurant, et on ne le connaît, dans la troupe ministérielle, que sous la désignation générale de *foule du peuple* ou *invités*, selon qu'on joue le drame ou la comédie ou Palais Bourbon. Quand les députés du centre seront dégoûtés, il y aura dans le temple un autel élevé *diis ignotis* (aux dieux inconnus); ce sera là qu'on ira adorer M. Molin.

Basses-Pyrénées.

Quelle collection ! on dirait que sur cette terre bénie du ciel, où la vie est si douce, l'air si pur, l'esprit de Pritchard domine et empoisonne toute la religion électorale ! Ils sont tous ministériels, tous séides du système; connus ou inconnus, tous les cinq ils ont voté pour Pritchard... *Lavielle*, *Daguenet*, *Lacaze*, *Chéyaray*, *Liadières*....

Que ce dernier soit le premier il le mérite; car au milieu de cette galerie béarnaise, il s'élève de toute sa hauteur; et, comme Calypso, dépasse les autres nymphes et se distingue d'elles par la grâce et la majesté. — Rien qu'à voir

M. Liadières, on disait qu'il a chaussé le cothurne et qu'il ne l'a jamais quitté. Ses premiers essais sur la scène furent malheureux : le parterre impitoyable le siffla ; à un second essai il fut hué. Il jugea prudent de ne plus livrer à un public ingrat le fruit de ses veilles. Enfant de Mars et de Melpomène, il végétait au dernier rang : la fortune lui réservait des destinées plus brillantes. Il ne fallait pas moins qu'une révolution pour que l'œil du monde fût ébloui par les rayons de cet astre. La révolution éclata. Elle portait dans ses flancs une dynastie et un Liadières. Cependant, celui-ci méconnut d'abord le soleil qui l'attirait. La monarchie révoltait sa pensée, outrageait son patriotisme : il était factieux, il était violent ; on le rencontrait partout pérorant contre la déception de juillet ; il osa même se livrer à ses fureurs à la table même de M. Vivien, préfet de police. Il voulut que la France entière eût la confidence de son opinion républicaine ; et, dans une profession de foi restée célèbre, il attaqua très-hardiment... tout ce qu'il a tant flatté depuis.

On le convertit ; on ne le calma point. Républicain furieux, il devint furieux orléaniste. Il entra à la chambre, et il y porta ces formes exceptionnelles qui ont fait de lui un orateur à part. Il a toujours l'air de débiter une tirade de tragédie devant un corps de garde ; son ton est hautain, son éloquence cambrée, son geste tranchant. C'est ainsi que parlerait M. Bugeaud s'il eût fait ses études. On vient enfin d'enrichir le

conseil d'Etat de ce trésor de science, de bon goût et de modération Mais qu'il soit officier, aide-de-camp, député, orateur, conseiller d'état, M. Liadières ne sera jamais que ce qu'il fut, un auteur sifflé.

M. *Chégaray*. — Frère aîné de M Latournelle, sorti du même œuf, couvé par M Martin (du Nord), éclos à la cour des pairs grandi à la chambre, et arrivé enfin à la cour de cassation, où il étudie le droit, qu'il savait peu. C'est pour cela qu'il avait été nommé procureur général à Rennes. — Passons ! passons !

M. *Daguenet*. — Il était pauvre : il a 50 000 livres de rente. Il était mince avocat : il est président de cour royale. Il a donc du mérite? non ! De l'esprit? non ! De la science? non ! Une vertu éclatante? non ! Il a rendu de grands services? non ! Quelque circonstance heureuse l'aura mis en lumière? non ! Ne serait-il pas orateur? non ! Écrivain? non ! Mais qu'a-t-il donc alors? De l'intrigue? oui.

Lavielle. — Voyez *Daguenet*. Différence : Celui-ci est court, celui-là est long ; l'un dadu, l'autre maigre. M. Lavielle a le désavantage d'être arrivé à la chambre légitimiste, et d'avoir trahi ses affections ; mais il n'est pas bête. *Biarnès faous et courtès* (Béarnais faux et courtois) disent méchamment les Gascons leurs voisins leurs ennemis par conséquent. Nous ne disons pas, nous, que ce dicton soit complétement vrai, tant s'en faut ; mais pour le démentir, il ne faudrait

pas prendre M. Lavielle, le plus poli, le plus confit, le plus sec de tous les pritchardistes connus et inconnus.

M. *Henri Lacaze.* — Il est profondément versé dans la connaissance des chevaux : le pur sang, le demi-sang, toutes les variétés d'espèce et de race n'ont aucun secret pour lui. C'est une belle science et utile sans contredit : mais elle s'exerce mieux sur le turf qu'à la chambre. Pourquoi donc l'ambition de M. Lacaze a-t-elle franchi l'enceinte du Jockey-Club ? Il régnait rue Grange-Batelière, pourquoi est-il venu s'éclipser au Palais-Bourbon? Hélas! l'ambition en a tué plus que l'épée. Une chose pourtant distingue M. Lacaze, et distinguait également M. son frère, aujourd'hui pair : il n'y a pas à la chambre un législateur aussi bien coiffé !

Hautes-Pyrénées. — *Argelès.* — M. ACHILLE FOULD.

Il se nomme Achille. — Pourquoi pas? M. Valleton de Garraube se nomme bien César. Il est millionnaire et il a voté pour Pritchard ! Conclusion : — La richesse est la meilleure garantie d'indépendance et d'intelligence. Les populations de son arrondissement le respectent beaucoup, et si les électeurs d'Argelès ne le nommaient plus, ils perdraient beaucoup en crédit auprès de leurs concitoyens.

Pyrénées-Orientales. — M. PARES.

En 1815, il brisait à coups de fusil les bustes

de Napoléon ; en 1846 il s'agenouille matin et soir devant le buste de Louis-Philippe.

En 1815, il brûlait le drapeau tricolore ; en 1845 il a voté pour Pritchard.

Voilà l'homme, et vous le connaîtrez tout entier quand vous saurez qu'il est procureur général.

Dans la session dernière, il a joué un rôle actif dans une petite conspiration ourdie par M. de Castellane et dans laquelle a trempé l'éloquent M. Garcias. Cet agréable triumvirat avait tout simplement imaginé d'exclure de la chambre M. Arago et de l'y remplacer par un génie de premier ordre, M. le marquis de Contades. Ce marquis, qui n'a jamais pu devenir quelque chose par lui-même, a bien voulu se prêter à la plaisanterie. Mais il paraît que les électeurs l'ont trouvé un peu trop forte et qu'ils ont prié M. le marquis d'aller devenir quelque chose ailleurs.

Bas-Rhin.

Alsace, Lorraine, provinces héroïques dont le nom est inscrit avec gloire non-seulement dans nos annales militaires, mais encore dans l'histoire de nos guerres civiles ! Si elles jetaient sur la frontière une armée de volontaires, elles défendaient aussi, avec autant de fidélité que d'énergie, le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la France, sans laquelle, alors surtout, il ne pouvait y avoir de salut pour la patrie. C'est encore au milieu de ces populations que la révolution de 1830 a trouvé le plus d'écho. Comment ces no-

bles traditions de patriotisme et d'honneur sont elles aujourd'hui affaiblies ou perdues dans ce contrées naguère si faciles à émouvoir ?

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Les départements des Bas-Rhin et Haut-Rhin de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle sont représentés par trente deux députés : vingt et un ont voté l'indemnité Pritchard, seize se sont abstenus, ce qui n'est guère plus honorable; trois seulement ont voté contre : MM. *Boulay de la Meurthe*, *Doublat et Ladoucette*.

La cité de Strasbourg en particulier compte deux pritchardistes. M. le contre-amiral *de Hell* et M *Schauenburg*.

La pensée de donner une prime au missionnaire anglais qui a organisé la révolte dans l'une de nos possessions et préparé l'assassinat de nos soldats devait soulever l'indignation partout mais l'insulte faite au pavillon de France et le lâche abandon de nos matelots devaient être plus vivement ressentis dans le corps de la marine. Il y a trois marins à la chambre, tous trois contre-amiraux ; tous votent pour Pritchard. Passe pour MM. Hernoux et Leray, marins courtisans, attachés au château ; mais M. *de Hell*, ancien officier dont le gouvernement à Bourbon a été marqué par la prise de possession de l'île Mayotte...

Malheureusement on ne connaît encore qu'un concurrent pour renverser ce député pritchardiste : c'est M. Homann, fils de l'ancien ministre intéressé pour moitié dans la recette générale de Rouen, né pritchardiste, beau-frère, cousin allié à tous les degrés de pritchardistes. L'opp

sition n'a point à intervenir dans ces débats de famille : elle risquerait de tomber de Carybde en Scylla.

Tout le monde a vu entrer à la chambre un homme d'une haute stature, à la chevelure flottante et rejetée en arrière, à l'aspect hagard et inspiré ; on le prendrait plutôt pour un sectaire que pour un homme d'État : c'est sans doute ce qui a fait dire que M. de Schauenburg pourrait bien quitter l'épée pour prendre la haire ou le goupillon. En attendant, M. de Schauenburg agit, parle, interrompt, vote, toujours au profit des ministres, et, il faut le dire à son éloge, sans aucune pensée d'intérêt personnel. Orateur excentrique, il est souvent aussi peu intelligible pour le fond qu'étrange pour la forme. Il appartient par un côté à l'école de M. Fulchiron. Toutefois, l'élève n'a pu s'élever à la hauteur du maître et n'est que la monnaie du grand homme.

Il ne peut y avoir de chambre des députés sans un *Saglio;* c'est un principe dans la famille. Or, il advint, à la mort du dernier en possession, que le fils, auditeur au conseil d'État, n'avait point l'âge de l'éligibilité. On imagina d'expédier un homme de confiance pour retenir la place. Ce fut M. le colonel Magnier qui rendit ce service ; le même qui se fit une si éclatante réputation durant sa courte présence à la chambre. A point nommé, M. Magnier se retira, et le collége de Saverne élut M. Saglio fils. Il fallait que ce M. Saglio inspirât de bien hautes espérances pour qu'on lui préparât ainsi son entrée dans le monde poli-

tique par des voies aussi extraordinaires. Hélas! le malheureux est allé se perdre dans la tourbe des pritchardistes et oncques perso ne n'en a plus entendu parler. *Nascitur...*

Haut-Rhin.

Sous la restauration, on a vu à la tête de l'opposition, en Alsace, la nombreuse et puissante tribu des Kœchlin. L'un d'eux eut l'honneur de représenter le département à la chambre et de payer de sa liberté son attachement à la cause populaire : plusieurs furent mêlés aux entreprises les plus périlleuses de l'époque, et ne reculèrent devant aucun sacrifice : tous étaient unis pour défendre les libertés publiques contre les usurpations progressives du gouvernement. Aujourd'hui, cette union, qui faisait l'honneur de cette famille et la force de l'opposition, a disparu; à peine quelques-uns ont-ils souvenir de leur passé; et l'un d'eux, *M. André Kœchlin*, figure sur la liste fatale!

M. André Kœchlin, possesseur d'une grande fortune et de nombreux ateliers, allié aux familles les plus puissantes de l'arrondissement dont il est le député, a de plus exercé longtemps les fonctions de maire à Mulhouse; en quelques années, cet habile homme est parvenu à s'aliéner tout le monde. Après avoir été expulsé de la mairie, il se voit obligé aujourd'hui de renoncer à sa candidature à Mulhausen, pour éviter un échec certain. Dans sa détresse, il va, dit-on, demander l'hospitalité dans un arrondissement

voisin, à Altkirck. Il court même à ce sujet des bruits étranges, sur lesquels des personnages qui, jusqu'à ce jour, ont reçu des preuves de la confiance publique, voudront sans doute s'expliquer.

Quant à *M. Golbéry*, nous nous bornerons à présenter l'histoire de ses variations, sans commentaires :

1815. — Cent jours. — Capitaine de corps francs.

1821. — Conseiller à la cour royale. — Rapporteur dans la conspiration de Bélort.

1830. — Parti au déclaré de la révolution de juillet.

1834 Député : extrême gauche.

1838. — Coalition.

1840. — Gauche dynastique. — Partisan de la guerre

1842 — Ministériel. — Partisan de la paix partout et toujours. Procureur général à Besançon.

1845. — Pritchardiste.

1846 — . . . . . .

Nous avons beau interroger de tous côtés, il nous a été impossible d'obtenir des renseignements quelconques sur M. le général *de Bellonnet* : il est parfaitement inconnu. Nous nous rappelons seulement qu'en 1842 il sollicitait avec ardeur les suffrages de l'opposition ; ce n'était pas, assurément, en vantant les vertus et mérites de M. Guizot dont il s'est fait depuis le serviteur. Ce député pritchardiste ne compte

plus aujourd'hui que sur les intérêts du clocher. La ville de Befort a célébré avec transport au son des cloches et au bruit du canon la victoire de la vallee de l'Ognon sur la vallée du Doubs. On veut à toute force faire honneur à M. de Bellonnet! M. de Bellonnet se pare en cette circonstance des plumes... de MM. Berryer et Dufaure, dont la puissante logique a entraîné la chambre. Avis aux électeurs.

Nous ne pouvons quitter le Haut-Rhin sans donner une mention à M. Marande. Il a joué un rôle trop important dans les centres pour qu'on le laisse passer inaperçu. Quand, dans les circonstances délicates, la clochette du président ou le fausset de MM. d'Haubersart et Dejean ne suffisaient pas, le bourdon de l'honorable député de Colmar ne manquait jamais d'intervenir. M. Marande a remplacé M. Magnier; c'est une spécialité qui paraît réservée a l'Alsace. M. Marande est à peine entré dans la chambre, et il a été décoré. On ne sait où s'arrêtera l'honorable député, si MM. les électeurs le lui permettent.

Rhône. — MM. MARTIN, TERME, SAUZET.

Il y a plus d'un député à la chambre qui s'appelle *Martin*. L'opposition en possède un : le centre trois. Il y a de commun entre ces trois derniers Martin qu'ils ont tous trois déserté leurs opinions premières. Le n° 1, celui du Nord, est parti de la légitimité; le n° 2, de la Haute-Garonne, vient de la république; quant au n° 3, son point de départ se perd un peu dans les

brouillards; mais on sait bien qu'en 1842 il avait pris des engagements écrits avec la gauche et avec les légitimistes. A l'échéance, il a refusé de faire honneur à sa signature, et la lettre de change tirée sur son indépendance a dû subir l'humiliante formalité du protêt. Passer du juste milieu à la gauche, de la gauche au juste milieu, c'est faire preuve d'un caractère un peu trop vagabond, et le vagabondage est un délit. A défaut du ministère public, nous engageons les électeurs du Rhône à rappeler cet article du code au pritchardiste Martin.

Après celui-ci, nous rencontrons encore un transfuge, *M. Terme*. Il y a quatorze ans, M. Terme était radical; il y a quatre ans, il était du centre gauche; il est aujourd'hui l'une des plus déplorables incarnations du ministérialisme le plus obéissant. Jadis il voulait qu'on imposât la rente; maintenant il repousse invariablement la conversion des rentes. Jadis il voulait l'impôt progressif; aujourd'hui il ne veut la progression que dans le montant des impôts. Il pensait jadis et il écrivait que le superflu doit payer beaucoup plus que le nécessaire, le luxe beaucoup plus que le simple superflu; aujourd'hui, il soutient par ses votes un système financier qui charge les classes pauvres au profit des classes riches, qui fait que le luxe paie beaucoup moins que le simple superflu, le superflu beaucoup moins que le nécessaire. Sur la politique intérieure, il pensait et il écrivait que « le premier devoir d'un député, c'est d'assurer à l'extérieur la dignité de la France,

l'affranchissement des mers et le respect dû à la puissance de notre pays. « Et il a voté pour Pritchard?... Les électeurs de Villefranche ne l'avaient point nommé pour cela. Maintenant qu'ils savent ce qu'il a fait et ce dont il est capable, le nommeront ils? Les renseignements qui nous arrivent nous donnent la certitude du contraire.

M. *Sauzet*. — Cet homme, qui régnait au fauteuil et qui dominait par la sonnette, celui qui marchait au bruit du tambour, et à qui appartenait la majesté, la belle voix et l'hôtel de la présidence, circule aujourd'hui dans les faubourgs de la Guillotière, comme un Juif errant, cherchant un collége, et ne rencontre que des électeurs insouciants, lui répétant: « Marche toujours! » Comment en veut on à M. Sauzet? Qui n'a-t-il pas servi? Qui n'est-il pas disposé à servir encore? Quel caractère plus malléable? Quelle gomme plus élastique? Il a vanté la restauration; il l'a exaltée même... Mais la restauration avait le pouvoir. Il a été rapporteur des lois de septembre, et s'est ensuite laissé traîner dans toutes les ornières où le char roulait en rétrogradant. — Mais le pouvoir nouveau lui sourisait et M. Sauzet aimait la gloire. Ce pouvoir, il a communié avec lui sous toutes les espèces: de Broglie, Molé, Thiers, Soult, Guizot l'ont trouvé prêt à s'agenouiller pour recevoir le pain de vie. — Pourquoi donc le laisser choir, ô électeurs de Lyon? Frapper les pritchardistes dans leur président! condamner cette chambre et tous ses actes

dans la personne de ce pauvre homme! c'est bien juste, sans doute; mais c'est bien cruel!

Saône-et-Loire.

Deux pritchardistes sur sept députés. Ce serait peu ailleurs; c'est beaucoup trop pour ce patriotique département; c'est inconcevable surtout de la part de cette brave cité, Châlon, qui savait si bien se défendre en 1814 contre les Prussiens?

M. *le général Brunet*, le premier de ces honorables, se recommande auprès de ses électeurs par un bras qui lui manque et par un titre qu'il n'a pas non plus. Il est parvenu à persuader à beaucoup d'entre eux qu'il est un de ces vieux soldats d'Egypte dont le nom seul inspirait le respect aux grognards mêmes de l'empire. M. le général Brunet a été en Egypte, c'est vrai, mais en qualité d'amateur attaché à la commission des arts, et pas du tout comme soldat. Ce n'est qu'à son retour en France qu'il s'enrôla dans le 9e dragons. Sous-lieutenant après Marengo, il dut à la protection de Berthier un avancement assez rapide; et il était déjà colonel lorsqu'il perdit un bras à la bataille d'Essling. C'est un titre sans aucun doute: mais les boulets sont aveugles, et nous ne voyons pas dans le dixième bulletin qui rend compte de cette bataille que, malgré sa blessure, le colonel du 24e de chasseurs ait mérité une mention particulière. Quoi qu'il en soit, on peut dire que M. le colonel Brunet quitta dès cette époque le service actif pour n'être plus employé que dans des commandements sédentaires, ce qui

borne à huit années le service actif de sa carrière militaire. C'est la restauration qui le nomma maréchal de camp; et il lui témoigna tant de dévouement, qu'à une époque où les anciens officiers étaient persécutés et méconnus, le ministère Villèle présenta celui-ci en opposition à l'honorable général Thiard aux élections de 1827. M. Brunet échoua; mais après 1830, ayant reporté sa tendresse de la branche aînée à la branche cadette, il parvint, avec l'appui du ministère, à entrer au Palais Bourbon, en attendant qu'il puisse forcer les portes du Luxembourg. Pritchard aidant, ce sera bientôt.

M. *Burignot de Varennes* est baron, ou quelque chose d'approchant: mais ses parchemins sont encore d'une éclatante blancheur, et, comme tant d'autres gentilshommes, il en est réduit à se tenir lieu de nobles ancêtres. Sans remonter l'océan des âges, les habitants de Châlon se souviennent d'avoir acheté du sucre et de la chandelle chez M. Burignot (tout court), épicier, qui ne songeait guère alors à inscrire sur son enseigne la particule dont M. son petit-fils a cru devoir s'orner.

M. de Varennes donc est ministre plénipotentiaire de France en Portugal, aux appointements de 60,000 fr. La renommée n'a pas apporté jusqu'à nous les prouesses diplomatiques qui lui ont valu cette haute position. Un beau jour, il s'avisa que le titre de député se marierait agréablement et utilement à celui d'ambassadeur; mais son premier début ne fut pas heureux.

Ses concitoyens eurent la petitesse de lui préférer l'honorable général Thiard. C'était, dit-on, un spectacle déchirant de voir ce pauvre homme en proie à la vive douleur que lui causa cet échec : de ses nobles yeux jaillirent des ruisseaux de larmes, et, s'abandonnant comme une faible femme à toute l'intensité de son désespoir, le diplomate se couvrit la tête de son manteau et se prit à réfléchir profondément sur les déceptions de l'urne électorale. (Historique.)

Mais les électeurs, comme les flots, sont changeants : le général Thiard, nommé en même temps à Lannion, fut obligé d'opter pour ce collége, et M. de Varennes parvint enfin à la députation. Depuis qu'il siége au Palais-Bourbon cet honorable n'a pas cessé d'être ambassadeur, c'est-à-dire agent soumis du ministère, et il a voté les yeux fermés tout ce que ses patrons ont voulu, l'indemnité Pritchard et le reste. On peut dire que s'il n'a pas représenté la France à Lisbonne, il n'a pas mieux représenté à la chambre l'opinion de ses commettants ; aussi il peut compter sur toute leur reconnaissance et se préparer à de nouvelles émotions.

Sarthe.

Sept députés ; deux complices de Pritchard. Deux, et non pas trois ; M. *Paillard-Ducléré*, beau-frère de M. de Montalivet, s'étant abstenu de prendre part au vote, ne demandons pas à M. Constant Ducléré le motif pour lequel, dans cette grave circonstance, il a voulu se faire comp-

ter au nombre des absents : M. Constant Ducléré n'a jamais eu de volonté. Ce que c'est que Pritchard, ce que c'est que cette île lointaine où notre pavillon a subi tant d'outrages, il ne le sait; mais ce qu'on lui a dit de faire, il l'a fait : simple de cœur, pauvre d'esprit, il ne s'appartient pas; il va comme l'autre le pousse; et cet autre, ne l'avons-nous pas déjà nommé? Qui ce peut-il être, sinon le beau frère de M. Constant Ducléré M. Camille Bachasson de Montalivet? On comprend donc pourquoi, dans cette affaire de Pritchard, M. Guizot n'a pas eu la boule de M. Ducléré. Elle lui a été refusée par des rancunes domestiques. Mais, cette affaire réglée, M. Ducléré a reçu pour instruction de ne rien refuser à M. Guizot, et lui a tout accordé.

Ce que nous n'avons pas oublié, c'est que M. Constant Ducléré, se faisant présenter pour la première fois devant les électeurs du 5e collége de la Sarthe, leur jura qu'il irait siéger au centre gauche. Ce collége, dans lequel les voix de l'opposition étaient alors prépondérentes, se laissa persuader que cet insignifiant jeune homme ne pouvait mentir. Il ne mentait pas, en effet; mais il récitait, l'innocent! ce qu'on jugeait à propos de lui souffler aux oreilles. Or, comment a-t-il obtenu, depuis cette époque, le renouvellement du mandat qu'il avait si mal rempli? Un taureau de Durham et trois juges de paix formés à l'école de cet excellent Dagoneau, dont la mémorable épître a cause tant de scandale, ont gagné la grande majorité des cœurs au candidat de M. de

Montalivet. C'est bien triste à dire; mais ainsi vont les choses dans ce bourg-pourri qu'on appelle le troisième collége de la Sarthe !

De M. Paillard Déclaré à M. *Napoléon de Montesquiou*, il n'y a, comme on dit, que la main : c'est le même cœur, le même esprit et si celui-ci n'était Alexandre, il voudrait être Ephestion. Cependant celui-là n'est pas vicomte. M. le vicomte Napoléon de Montesquiou dépend de la cour par son père; il a voté l'indemnité, il votera la dotation : c'est le plus docile des enfants. Comme il sait qu'il est inconvenant, à son âge, d'avoir une opinion et d'élever la voix dans une assemblée, jamais il n'enfreindra les prescriptions de la discipline. Cela est fâcheux, car on assure qu'il remplacerait avantageusement à la tribune de la chambre élective le poëte éminent, le célèbre orateur qui, pour introduire son fils au Palais-Bourbon, a bien voulu prendre sa retraite et s'aller ensevelir de ses propres mains dans les catacombes du Luxembourg. Quel suicide ! — Comment un arrondissement électoral peut-il se faire représenter par M. le vicomte Napoléon de Montesquiou? A cette question nous ne saurions faire aucune réponse; il y a de ces choses que l'on voit, que l'on voit de ses yeux, et auxquelles on peut croire à peine. Notons que la capitale de cet arrondissement s'appelle Saint-Calais, et que les grands hommes de ce grand clocher ne veulent pas entendre parler d'un candidat qui n'ait pas été allaité avec le vin de leurs treilles. Qui donc en voudra boire désormais de votre clairet des

Janières, si vous n'en livrez au public d'autre échantillon que l'*esprit* des Montesquiou ?

Ne disons que peu de mots de M. *Basse*. M. Basse ne reparaîtra plus à la chambre : il a été, il n'est plus, et, si nous avions à faire son oraison funèbre, nous ne lui reprocherions pas avec trop d'amertume les plus coupables de ses actes parlementaires, il y a longtemps déjà que M. Basse n'est plus responsable de ce qu'il fait, et compte parmi les nouveaux habitants de l'autre empire. Sa succession est convoitée par deux candidats ministériels. Lequel réunira sur sa tête la majorité des suffrages ? C'est M. le préfet Mancel qui dirige cette élection, et il recommande très-vivement un petit officier de la Légion d'honneur, qui a, dit on, pour séjour ordinaire les bureaux de M. Guizot, et qu'on appelle, dans la Sarthe, M. Hamon. M. Hamon ? qui le connaît ? qui, jusqu'à ce jour, a jamais entendu parler de M. Hamon et de qui tient-il le magnifique ruban qui décore sa jeune boutonnière? On l'ignore, même dans le premier collége de la Sarthe ; mais ce qu'on assure, ce qu'on écrit, c'est que la ville du Mans vient d'obtenir un chemin de fer, deux chemins de fer, par la toute-puissante intercession de M. Hamon. C'est ce nouveau venu qui a fait agir tout le monde : le ministre, les deux chambres, les compagnies. Il le dit, et M. le préfet Mancel est trop avisé pour démentir un homme qui se présente à lui comme *secrétaire de M. Guizot*. Nous ferons prendre quelques informations sur M. Hamon auprès des huissiers du

ministère, et nous les transmettrons aux électeurs du premier collége de la Sarthe.

Seine.

Paris ! Paris ! Avant qu'il cesse de se faire entendre, ce cri réjouissant des vieux cochers de nos barrières, retenons la dernière de ces humbles voitures, et que deux maigres haridelles servent encore pour conduire à l'immortalité les deux pritchardistes de la capitale : MM. *Jacques Lefèvre* et *Locquet*. L'équipage sera digne de la renommée, et ces deux grands, ou plutôt ces deux longs députés nous sauront gré de les faire conduire sur cette route inconnue au pas mesuré de Rossinante, qui va lentement et n'arrive jamais.

Dans la zoologie parlementaire, M. Jacques Lefebvre appartient par la taille, à l'ordre des chassiers; mais il a le bec arqué et l'ongle crochu des *rapaces*. Lacépède a dit : « La nature conforme les êtres en vue de leur destination ! » En regardant M. Jacques Lefebvre, on ne saurait être trompé sur la sienne : esprit grêle, étroit, tenace, vulgaire, répulsif, il n'y a pas un sentiment noble qui l'ait trouvé sympathique, pas une idée large, expansive qu'il n'ait combattue de sa parole ou de son vote. Si le fisc prenait une figure, il emprunterait celle de ce pritchardiste. Il est libéral comme un inspecteur de la corvée, il est tendre comme un percepteur des tailles.

Nous qui l'avons observé comme on observe les phénomènes malfaisants, nous ne nous rappelons l'avoir vu ému qu'une fois : c'était le 1er dé-

cembre 1853 ; il perchait à la tribune et s'écriait : « Oui ! la population de Paris a crié : *Mettez la ville en état de siége ?* » Et aussitôt il trouva des cœurs pathétiques pour vanter la douceur de ce régime. Quelle tranquillité régnait en ce moment ! comme l'ouvrage avait repris ! comme la lettre de change était confiante ! et l'escompte, avec quelle activité il fonctionnait ! Dans ce discours, où l'orateur révélait son âme, la violence et la réaction étaient peintes sous les plus tendres couleurs. Le conseil de guerre était le berger du troupeau, et le loup-cervier portait la houlette. Mais, d'ordinaire, M Jacques Lefebvre est champêtre comme la monnaie de billon. Il a trouvé la loi des patentes trop douce : et, tout récemment encore, il a voulu qu'on fît payer un impôt aux malheureux épiciers transportant leurs denrées de l'entrepôt à la boutique ; il serait impitoyable pour quiconque voudrait réduire l'impôt d'un centime. L'impôt est sa loi, l'impôt est sa foi, et le seul nom qu'il ait retenu et qu'il honore dans l'antiquité romaine, c'est celui de Vespasien, par qui a été découvert cette source de revenus que vous connaissez.

Dire que M. Jacques Lefebvre est ministériel, c'est trop peu dire ; dire qu'il est banquier, c'est trop... M. Jacques Lefebvre est escompteur, agioteur. Il a pour opinion la prime, des actions de toute sorte dans la tête et au cœur un gros sou. — MM. Périer, Lafond, Duprat sont des bornes ; M. Jacques Lefebvre est sur ces bornes la pl que de métal où l'on pose un chiffre, et que la rouille

y a incrustée. — Aussi la chambre a beau réclamer la conversion des rentes, tout le monde paraît d'accord, lui se cramponne, et, chargé de faire un rapport, il l'écrit à la sournoise, et, n'osant le lire, il s'en va honteusement le déposer au fond d'une armoire, jusqu'à ce que la discussion déterre le chef-d'œuvre et le mette en pièces en face de son auteur qui geint. — Tel est l'homme qui représente à la chambre l'un des arrondissements de la capitale, le plus brillant par les arts, les idées, l'amour du beau, la production intellectuelle. C'est comme si l'on voulait faire représenter la gloire par un pince-maille, et le plaisir par un coque-mort.

Quant à M. *Locquet*, qui était un des fougueux soutiens du 15 avril, il parle peu, mais il s'exaspère sur son banc dès que l'opposition fait retentir la tribune : il se trémousse, remue ses grandes jambes, et, ne sachant qui s'en prendre, il s'en prend à son pupitre, qu'il étreint sous les coups de son robuste poignet. Quand on se défie du système, il se roidit ; quand on attaque le système, il grince ; le système est son goût, sa passion, son vice, et le mal qu'il se donne à la chambre doit être fort nuisible à sa santé. Ses administrés du neuvième lui rendront service en le remplaçant.

Seine-Inférieure — *Rouen* — BARBET.

Bon homme, bon frère, bon père, excellent maire, M. *Barbet* eût passé sa vie entière dans la pratique de toutes les vertus domestiques, commerciales et municipales, s'il ne se fût donné un terrible problème à resoudre. Serai-je pair ? Le

pair Barbet ! C'était invraisemblable ; mais en dépit de l'invraisemblable le maire Barbet eut l'imprudence de se faire à lui même une promesse positive. De là sa gloire et ses malheurs. Les yeux ademment fixés vers le Luxembourg, cet homme préoccupé a marché constamment vers son but sans voir où portaient ses pas. Mais prenez donc garde, M. le maire, lui criaient ses administrés, vous vous crottez affreusement ! il n'entendait rien et marchait toujours parmi toutes les broussailles, les ornières, les ruisseaux, les plus fangeux cloaques, sans se lasser jamais, sans jamais renoncer. Il y a quatre ans il touchait enfin au but. Jacques Laffitte était alors député de Rouen. La cour en éprouvait du déplaisir et le laissait voir. « Soyez tranquille, dit Barbet à la cour, j'empêcherai la nomination de ce jacobin. » Et là-dessus il partit. Mais, comme dit le proverbe, Barbet propose et les électeurs de Rouen disposent. Il arriva donc alors un événement étrange, inouï, incroyable, impossible, et qui déconcertera la crédulité des générations à venir. Tandis que M. Barbet, majestueusment assis sur son trône municipal, dirigait la grande lutte d'où M. Laffitte, devait sortir vaincu et Barbet vainqueur, les électeurs de Rouen nommaient Laffitte et ne nommaient point Barbet Il était quatre heures de relevée quand la sinistre nouvelle commença de se répandre. Ce fut d'abord une rumeur sourde. Laffitte l'emporte ! dit une voix ; et le maire pâlit. SECONDE VOIX : Laffitte est nommé ! Le maire verdit ; il y avait de quoi : sa pairie était perdue,

ou du moins ajournée, et qui sait pour combien de temps. Mais le malheureux n'était pas au bout de ses tribulations. Au dehors, un grand bruit se fait entendre, puis aussitôt un silence de plomb; les garçons de bureau se regardent consternés; les employés cherchent leurs chapeaux et s'esquivent; l'hôtel de ville s'ébranle jusqu'en ses fondements. A ces signes funestes, le maire appréhende quelque nouveau malheur. Inquiet, il interroge; personne n'a le courage de lui répondre. Enfin, l'un des assistants, plus courageux que les autres, se dévoue. Il s'approche, prend dans ses deux mains les deux mains du malheureux maire, et lui tient à peu près ce langage: Allons, mon ami, du courage. Le coup qui vous frappe est bien affreux, mais il n'est pas irréparable.

— Mais, quoi donc? qu'y a-t-il? s'exclame le maire, au dernier degré de l'angoisse.

— Vous n'êtes pas nommé, reprend l'ami en versant une larme.

C'en était trop. Le sang du maire reflue violemment vers son cœur, son visage devient livide, ses yeux s'injectent, il s'affaisse et tombe! La convalescence fut longue, mais elle est aujourd'hui complète. M. Barbet a d'abord recouvré la santé; Laffitte étant mort, il a recouvré la députation. Obtiendra-t-il la pairie maintenant? Une auguste gratitude dit oui. M. le duc Pasquier dit non. Le pair Barbet! C'est avec une sainte terreur, un dégoût souverain, que M. le chancelier prononce ces trois mots, et jusqu'à ce jour il a

réussi à écarter le voisinage de cette roture malsaute.

M. *Dubois*. Il y a au Havre un citoyen honorable, plein d'intelligence et de patriotisme, profondément versé dans la connaissance des grandes affaires, capable entre tous de représenter une grande ville de commerce telle que le Havre. Cet homme de bien se nomme Dubois. Il y a au Havre un ancien notaire, assez subtil et peu patriote, connaissant les petites affaires et les connaissant bien, galant homme au demeurant, mais nullement fait pour représenter les grands intérêts de la métropole du commerce normand. Cet homme déplacé se nomme Dubois. Ce n'est pas le premier qui est député, c'est le second. Le premier eût voté contre Pritchard; le second a voté pour Pritchard. Un jour le Havre enverra le premier au Palais-Bourbon, et le second dans ses terres.

M. *Vitet*. Jeune il cultiva la musique, puis la littérature, puis l'architecture; mais il n'éleva aucun monument. Il se mit alors à inspecter ceux qui nous restent du temps passé. Tour à tour inspecteur des monuments historiques, maître des requêtes, secrétaire général du ministre du commerce, directeur des haras, conseiller d'Etat en service ordinaire, et enfin, il y a deux ou trois jours, vice président du comité des finances au susdit conseil d'Etat. C'est un homme tout à tous, propre à tout; s'il n'est pas général, c'est qu'il ne l'a pas voulu; mais s'il le veut, il le sera. Que ne sera-t-il point? académicien? il

l'est, et nous allions oublier ce beau titre de gloire. Quoi encore? Un homme d'esprit et de patriotisme? Ah! ceci est autre chose. Son grand ami Duchâtel ne tenant pas boutique de cette double denrée, le député de Bolbec court grand risque d'en manquer jusqu'à son dernier jour.

M. *Chasseloup-Laubat*. Celui-ci est orné de trois qualités principales. Il est marquis, il est diplomate, il est bretteur. Marquis, ce n'est pas sa faute; diplomate, c'est la faute de M. Guizot; bretteur, c'est son malheur. Depuis plusieurs années il porte dans le flanc une balle qui, par les jours de pluie, le fait boiter. Mais par l'humide ou par le sec, elle ne l'empêche jamais de tenir sa partie dans ce concert de trépignements et d'interruptions où brillent à la fois ces grands instrumentistes, les d'Haubersart, les Marande, les Morny, les d'Houdetot, les Muret de Bort et tant d'autres moins illustres, mais qui le deviendront à leur tour. Si ce monsieur n'était pas d'un si redoutable voisinage nous tâcherions de faire sa connaissance, et nous lui dirions : Monseigneur, vous êtes marquis, vous êtes ambassadeur, vous êtes député. Marquis, soyez poli : ambassadeur, faites respecter la France; député, respectez vos collègues. Mais n'espérant pas l'honneur d'une si haute connaissance, nous nous adresserons à ses électeurs, gens de sens, et nous leur dirons : « Messieurs, votre député est un des tapageurs les plus étourdissants qui soient à la chambre; ambassadeur, il ne s'occupe en aucune façon de ses ambassades, député, il a voté pour

Pritchard. Ne le nommez donc plus député; *ipso facto* il cessera d'être ambassadeur, mais il restera marquis, et cela console de bien des contre-temps.

M. *Couture* — Place, manants! Sonnez, clairons! Battez, tambours! Soldats, portez arme! Drapeaux, inclinez humblement vos plis orgueilleux! C'est du sang royal qui passe. Il s'est caché longtemps sous une simple robe d'avocat, et il plaidait aux lieux où régna sa famille. Mais enfin le mystère de sa naissance est découvert. Le fallacieux *Couture* n'est autre que le fils de S. M. le roi d'Yvetot, roi lui-même aujourd'hui, le monarque son père étant mort. Son royaume ayant éprouvé des malheurs, et n'ayant plus le sou, Couture Ier s'est décidé à un sacrifice dont les annales des monarchies fournissent quelques exemples; il a résigné sa souveraineté et s'est proclamé vassal de son frère le roi des Français. Pour prix de cet hommage, les ministres du roi de Paris ont accordé au roi d'Yvetot une multitude de faveurs diverses, et, grâce à l'abnégation de ce grand prince, le royaume jouit d'une prospérité qu'il ne connut point jusqu'ici Quelques méchantes langues ont élevé des doutes sur la légimité du roi Couture, mais, vains efforts de la jalousie et de l'esprit de faction: Couture Ier est bien fils de feu son père, et la preuve, c'est que le bonhomme vit fort bien sans gloire.

M. *Leseigneur*. — Seigneur de quoi? Avant l'abdication du roi Couture, Leseigneur était son premier ministre. Couture Ier ayant abdiqué la

couronne, Leseigneur a dû nécessairement résigner le ministère. Mais, fidèle jusqu'au bout à la fortune de son maître, il s'est fait vassal du premier ministre du roi des Français. Son suzerain le traitera assez bien, dit-on. Mais les manants qu'il représente après les avoir gouvernés se préparent à le traiter beaucoup mieux encore en lui procurant les douceurs de la vie privée.

Seine-et-Marne.

M. *Lebobe* rappelle Bossuet exactement comme le régime présent rappelle Louis XIV. M. Lebobe est aujourd'hui l'aigle de Meaux. Comment il naquit, comment il cassa la coque électorale, ce ne serait ni beau à voir ni aimable à raconter. Sorti du peuple, et ancien couvreur, il avait un beau rôle à jouer dans une assemblée de monopole : rappeler les droits du travail, faire penser à cette multitude qui souffre, appeler l'intérêt public sur ces producteurs que la loi repousse, que l'indifférence maltraite, profiter de son élévation pour tendre la main à ces exclus de la civilisation, c'était une mission grande et sainte. Il ne fallait qu'un peu de mémoire à défaut de cœur. Mais non, M. Lebobe a eu raison : monter comme lui, le peuple ne le voudrait ; franchir chaque degré de la même échelle, le peuple la briserait plutôt. M. Lebobe a eu tous les bonheurs d'un parvenu qui a plus d'ambition que de scrupules. Il fut entrepeneur, spéculateur, il est banquier ; il a voté pour Prichard ; il a saisi toute occasion d'insulter les ouvriers. C'est un grand homme. Dans

les anciennes abbayes, on voyait souvent le prieur austère, fanatique, inquisiteur et violent, et près de lui le moine repu, et déguisant à peine son cynisme sous les dehors du viveur et du faux bonhomme. Si jamais on rétablit les abbayes de la finance, M. Lebobe voudra être moine dans celle dont M Jacques Lefebvre sera prieur.

MM. *Paul de Ségur* et *d'Haussonville*. — En voilà deux qui ont du sang : deux jeunes plantes de noble souche : le premier papillotant, frivole et muet ; l'autre affectant la petite gravité du pédant et le nonchaloir du grand seigneur qui déroge. La forêt de Fontainebleau a produit M. Paul de Ségur ; les roses de Provins ont servi de berceau à M. d'Haussonville. — Le premier est le petit fils d'un homme d'esprit : l'esprit est un fluide léger, et qui s'évapore ; le jeune Paul a hérité peut être de quelque flacon de son aïeul, mais le flacon était vide. — M d'Haussonville n'avait pas grand'chose à espérer de ce côté-là ; et c'est un genre de richesse qu'il n'a guère cherché, qu'il dédaigne peut être. Tous deux ont cru qu'il était de bon goût de voter pour Pritchard parce qu'il était Anglais. Et puis quelques soldats, quelques marins de plus ou de moins, est-ce la peine ? A quoi sont-ils bons ces gens de peu, sinon à être tués ! Cependant M. Paul de Ségur se dit libéral, et M. d'Haussonville philanthrope. Ce sont des passe-temps qui font attendre l'heure de la chasse ou les plaisirs du turf. Toutefois ce dernier est plus sérieux, et comme il est le gendre de M. de Broglie, il se croit important. Il

pouvait mieux faire que de le croire et essayer de le devenir : il a, dit-on, fort près de lui un modèle de grâce, de raison et d'esprit : il est très-fâcheux alors que la députation dans notre barbare pays ne puisse pas tomber en quenouille.

Seine-et-Oise.

M. *le vicomte Paul Daru.* — Sous l'empire, s'il faut en croire les romans du temps et les vaudevilles de M. Scribe, le capitaine de hussards était preste, élégant, hardi sur les champs de bataille, hardi dans les boudoirs. Il se tressait à coups de sabre et d'œillades une couronne de myrtes et de lauriers (style de l'époque). Terrible à l'ennemi, redoutable aux tuteurs, il finissait par être décoré de la main du grand homme; nommé colonel; puis il épousait une jeune veuve de 25 ans riche à millions. Tel était le capitaine de hussards, héros charmant qui fit battre bien des cœurs de pensionnaires et de collégiens. Hélas! que les temps sont changés! M. Daru est précisément capitaine de hussards; mais combien il ressemble peu au portrait que nous venons de tracer. Nous ne l'avons jamais vu qu'à la chambre : il ne nous est apparu que sous son aspect parlementaire, il est vrai, mais il est difficile de croire que l'uniforme puisse donner à cette figure froide et gourmée, à ce maintien roide et sec la gracieuse aisance, l'ardeur étourdie qui distinguaient autrefois nos jeunes officiers.

A voir ces précoces vieillards de trente ans, on est tenté de croire que l'armée s'est faite doctri-

naire, et c'est, paraît-il, sur M. Guizot que se modèlent ces jeunes politiques. l'espérance du vieux petit conservateur. Nous ferions bon marché cependant de cette morgue empesée, de cette attitude hautaine qui caractérisent les députés parlementaires, si la glace de l'extérieur n'avait dépassé l'épiderme et pénétré le cœur.

Il faudrait s'affliger pour la France si la jeune génération destinée à racheter les faiblesses et les hontes de notre gérontocratie devait, semblable à ces députés dont nous parlons, se montrer sourde aux sentiments généreux, railleuse et incrédule aux nobles instincts et aux grandes idées Pardonnez si vous voulez aux vieillards tremblants qui veulent que rien ne trouble leur dernière heure, mais n'ayez point d'indulgence pour ceux qui, naissant à peine à la vie politique, ont marqué leur premier pas en s'associant au vote Pritchard. La passion va bien à la jeunesse et on lui sait gré de cette ardeur pleine de promesses qui l'emporte vers les régions d'une perfection impossible. Mais qu'est-ce donc que ces vieux calculateurs de trente ans, conservateurs avant d'avoir acquis, immobiles avant d'avoir marché? M. Paul Daru est le frère de M. Napoléon Daru de la chambre des pairs : le même père les engendra, ils ne sont pourtant pas de la même famille.

Il n'y a pas à la chambre un seul aide de camp ou officier d'ordonnance du roi ou des princes qui n'ait voté l'indemnité Pritchard. Le château veut avant tout et par-dessus tout *l'entente cor-*

diale ; c'était la consigne. Sans doute, M. *Hernoux* a été ému à la nouvelle de l'assassinat de nos marins et a vivement ressenti l'insulte faite à notre pavillon ; mais l'aide de camp a fait violence au député. Tel est l'effet des fausses positions.

Aussi bien, la cour a été trop libérale envers M. Hernoux pour qu'il ne lui témoignât pas toute sa reconnaissance. Capitaine de corvette, au moment de son élection, en 1834, il est devenu en peu d'années capitaine de vaisseau, contre-amiral, commandeur de la Légion d'honneur.

Cet officier a-t il du moins justifié cet avancement rapide par l'éclat de ses services ? A Tanger, il arriva trop tard avec son vaisseau et a tiré hors de portée ; ce qui, par parenthèse, fut alors assez sévèrement jugé. Mais comme M. Hernoux est l'un de ces officiers qu'on veut faire valoir à tout prix, il fut placé en première ligne à Mogador ; et, à la suite de cette innocente affaire, promu contre-amiral quoiqu'il n'eût que deux ans de grade.

M. Hernoux s'est-il, du moins, à la chambre, efforcé de rendre à notre puissance navale le rang que l'inconcevable incurie de l'administration de la marine et la misérable politique du gouvernement lui ont fait perdre. On peut en juger par l'étrange rapport qu'il a présenté cette année au sujet des crédits supplémentaires pour la marine. Tandis que M. de Mackau, pressé par la chambre et par l'opinion publique, se déterminait enfin à réclamer les crédits nécessaires

pour élever notre flotte à l'état normal des ordonnances, on a vu ce contre amiral rapporteur venir demander à la chambre la réduction de cet état normal déja si insuffisant et proclamer que la France devait songer à substituer la guerre des escadrilles ou des corsaires aux chances trop coûteuses des grands combats de mer. Et ce système désastreux qui aurait porté une atteinte profonde à la considération maritime de notre pays, il l'accompagna de commentaires qui soulevèrent des réclamations et des murmures sur tous les bancs de la chambre. Ainsi cet homme qui a l honneur de servir en qualité d'officier general dans notre glorieuse marine, a pousse l'oubli de toute dignité nationale et le mépris des convenances parlementaires au point de prétendre que les vaisseaux à voiles qui sortiraient de nos ports seraient immédiatement la proie des Anglais!... Il faut du reste le dire à l'honneur de la chambre, elle a plus d'une fois applaudi avec transport aux répliques éloquentes qu'a provoquées l'imprudent rapporteur, et a fini par repousser les conclusions du rapport.

Si, pour répondre aux intentions de la chambre et pour calmer les susceptibilités du pays, on s'est vu contraint de faire une manifestation et de demander 95 millions pour l'accroissement de la marine, on n'eût pas été fâché peut être que la chambre prît l initiative des réductions, et vint en aide aux partisans de l entente cordiale, qu'un développement serieux de notre puissance navale risque de compromettre. Le rapport de M. Her-

noux avait-il été conçu pour préparer cette transition? L'étrangeté de son langage et sa position au château permettent de tout soupçonner.

M. Bernoux est, bien entendu, partisan des dotations et de toutes les lois de famille. Le collége de Mantes ne comprendra-t-il pas enfin qu'il y a inconvenance et péril à chercher ses représentants parmi les serviteurs ou les familiers du château?

Somme.

Moins heureux que le département des Deux-Sèvres, qui ne fournit personne à notre galerie, la Somme compte deux pritchardistes. Sur sept députés, deux, c'est peu, dites-vous en songeant à la Seine-Inférieure, par exemple? — C'est trop encore, pour l'honneur des Picards.

M. *Massey* vint d'Amiens pour être centre gauche. Il l'avait bien promis, le digne homme, et l'on se souvient encore de sa colère lorsque, avant son élection, la préfecture lui fit l'injure de le compter parmi les siens. — Il protesta en face des électeurs et fut élu. Le chemin de fer n'existant pas encore, par bonheur, M. Massey arriva sans encombre à Paris. Mais, hélas! le bronze avait subi un impur alliage, et, sous l'influence des perfides conseils d'un recteur d'académie et d'un receveur général, l'énergique foi politique de M. Massey s'était déjà considérablement altérée avant même qu'il eût atteint la barrière Saint-Denis. Cependant, il s'assit d'abord à la place marquée, mais il penchait déjà pour M. Guizot. De chute en chute, il finit par tomber

en plein centre, et il y est resté. C'est là qu'il siége depuis quatre ans. Voyez pourtant à quoi tient la vertu d'un membre du centre gauche! Peut-être les réductions du recteur et du receveur général seraient-elles restées impuissantes, si les ministres du 29 octobre n'eussent pas été si affables. On n'eût pas acheté M. Massey avec le déficit Kesner, on l'a gagné avec des poignées de main et des sourires, comme le bourgeois gentilhomme.

Rien ne vaut pour M. Massey l'heur de passer pour intime de MM. les ministres. Il épie l'arrivée d'un portefeuille à la chambre, et il sait adroitement se placer sur son passage. Si le portefeuille le regarde, M. Massey est content; s'il lui sourit, il est radieux; s'il lui tend la main, M. Massey n'y tient plus, et il obtient tout ce qu'on veut. Il n'a pas coûté cher au ministère: pour un signe de tête de M. Guizot, qui ne sait peut être pas son nom, il a donné sa voix à Pritchard. Si le grand ministre lui parlait, il accorderait vingt dotations. M. Cousin-Gridaine lui-même s'en fait bien obéir en lui serrant le poignet; il est vrai que c'est dans les petites occasions.

Lorsque tous les ministres sont rendus à leur banc, et que l'heure du scrutin n'a pas encore sonné, M. Massey va charmer ses loisirs chez le concierge de la chambre: il y allume sa pipe avec toute la quiétude d'un homme huit fois heureux, et lui raconte les joies de la journée. Ce concierge hospitalier prouve que M. Massey n'est

pas fier, et sera fort contrarié de sa non-réélection.

Quand M. Massey aura terminé sa carrière politique, on écrira sur l'urne vide : Il fut bon père, bon époux, négociant estimable et détestable député. Au-dessous l'on gravera l'image de deux mains entrelacées, avec cette devise : *Trop serrer nuit*

M. *Cadeau d'Acy*. Quant à celui-ci, il faut en parler avec plus de révérence : peste ! c'est un noble de vieille souche, une illustration féodale, une gloire du temps des croisades. Plus on redescend vers le passé, plus on voit briller le nom des Cadeau-d'Acy. Aujourd'hui le soleil a pâli, et il ne jette plus que des rayons sans chaleur; il fume, il n'éclaire pas; pour tout dire, un lampion au lieu d'un astre. M. d'Acy n'en conserve pas moins l'apparence d'un seigneur de Louis XIV : « Belle tête, dit-il, mais... (Voir la Fontaine pour le reste.) Si l'on couronnait l'insignifiance, M. Cadeau serait roi. En attendant, il a voté pour Pritchard. Comme il a un nom et une grande fortune, il voudrait être pair. Pourquoi pas ? ce ne sont pas les électeurs de Montdidier qui l'en empêcheront.

Il a son blason, il a ses armes ; il ne déroge pas jusqu'à l'esprit ; que les portes du Luxembourg s'ouvrent donc à cet écu des vieux âges :

> Je ne suis roi..., ne prince aussi,
> Je suis monsieur Cadeau d'Acy.....

Nous apercevons le port, et la vague nous y

pousse : pour ce dernier jour, nous n'avons que bien peu de noms glorieux, bien peu de ces figures qui aient de l'accent et du relief. — « L'empire réduit aux faubourgs de Constantinople, « ressemble au Rhin qui se perd comme un ruisseau dans les sables, après avoir disputé d'immensité avec l'Océan. » — Ainsi parle Montesquieu peignant la décadence de Rome : ainsi pourrons-nous dire en essayant de jeter ces derniers coups de pinceau dans cette galerie, à laquelle il ne reste plus que des girouettes.

Tarn.

M. *le vicomte Decazes.* — C'est le cadet de son aîné, et le portrait vivant de son père. Vous tous disciples de Lavater et de Gall qui auriez voulu étudier chez le petit procureur gascon les signes indicateurs de la faculté procréatrice de grands hommes, regardez M. le vicomte et jugez. C'est le même port, la même démarche affairée, la même couronne de cheveux ceignant un crâne dénudé, la même bouche aigre-rieuse, le même nez de forêt, le même regard perçant et rusé. Cette ressemblance du fils au père est si frappante, que, lorsque monsieur le vicomte fait par hasard une apparition sur les coteaux vineux, berceau de son illustre enfance, les vassaux du duc son frère, tous les humbles manants de Bonzac, de Périssac et de Savignac, s'écrient, dans leur naïf langage en le voyant passer : *Diou bibant ! m'es abis que bédi Decazes lou.....* ! Dieu vivant ! il me semble voir Decazes le..... père !

Vous dire que ce représentant albigeois est digne en tous points de son glorieux frère, suffirait sans doute pour le peindre. Tous deux ont, en effet, suivi constamment les mêmes sentiers politiques ; et si celui-ci est resté un peu en arrière sur la voie des honneurs et de la renommée, c'est qu'il n'avait droit qu'à une gloire cadette, ou peut-être aussi parce que, dans sa jeunesse, le futur vicomte avait cultivé avec plus d'ardeur Terpsichore qu'Horace.

L'empire les prit tous deux par la main; installa le premier dans la garde-robe des princesses; fit de l'autre un auditeur au conseil d'État, puis un sous-préfet. Les deux frères auraient prospéré sous ce régime, car ils sont d'une graine qui pousse sur tous les terrains. La chute du gouvernement impérial ne nuisit point à leur fortune. Ils surent renier ce qu'ils avaient adoré, insulter ce qu'ils avaient béni, et tout le monde connaît la faveur inouïe dont jouit bientôt, auprès de Louis XVIII, le plus insinuant, le plus habile de ces deux Siamois. Notre héros fut alors nommé préfet du Tarn, puis du Bas-Rhin, puis encore du Tarn. Il se montra digne dans ces fonctions de l'homme de Grenoble. Il poursuivit de ses violences tous les hommes de la révolution et de l'empire qui n'avaient pas imité son apostasie, et obtint pour récompense le titre de vicomte. Le gouvernement de Juillet fut forcé, par pudeur, de le révoquer à son avénement. Le vicomte Decazes eut l'air d'en garder rancune à la maison d'Orléans : il se fit envoyer à la chambre par les

légitimistes, et, chose incroyable de la part d'un homme qui s'appelle Decazes, il resta six ans sans se rallier à la nouvelle dynastie. Mais, en 1857, ce fier Sicambre courba la tête : il est aujourd'hui l'os des os, la chair de la chair du système. Il aurait non pas seulement voté, mais inventé Pritchard ; et, si la politique le lui commandait, il recommencerait demain la croisade contre les Albigeois. Albi pourtant le nomme, se pare de lui comme d'un trophée! Quels tristes détails nous pourrions dévoiler, si nous voulions montrer jusqu'où a pénétré dans cette ville la gangrene de la corruption !

M. *le marquis de Dalmatie.* — Celui-ci naquit au bruit des canons de Marengo. Les camarades de Jean de Dieu qui ondoyèrent le nouveau né, répandirent sur son front de la poudre au lieu d'eau claire. — Enfant, lui dirent-ils, tu seras un brave soldat comme ton père ; tu aimeras comme lui la république, comme lui tu seras affilié aux jacobins, et tu sauras combattre pour la patrie et la liberté. — Hélas ! l'enfant était trop jeune alors ; et lorsqu'il put regarder et comprendre, le général Jean de Dieu Soult était devenu maréchal, grand-croix de plusieurs ordres, duc et presque roi. Il avait renié ses principes et son glorieux passé en élevant un monument aux chouans, en persécutant ses vieux compagnons d'armes, en blasphémant son bienfaiteur et son ami, qu'il traitait, dans une proclamation célèbre, d'aventurier et de brigand. Tels furent les premiers exemples paternels que le jeune Soult

fut à même de comprendre. Est-il donc étonnant qu'il ait commencé, il y a dix ans, sa carrière politique de la même manière que son père finissait la sienne, et qu'après avoir appuyé de son vote toutes les mesures honteuses et antinationales qui ont signalé le triste système qui nous régit, il ait fini par accoler le nom de Soult à celui de Pritchard !

M. *Lacombe*. — Il ressemble à feu Lally Tollandal, le plus gras des hommes sensibles. Cette sensibilité fit son malheur ; honnête et plein de bon sens comme il l'est, il n'a pas su résister à l'amitié du maréchal Soult. Comment voulez-vous qu'on vote contre un ministre quand on a joué la veille au whist avec lui et qu'on lui a gagné cent fiches ?... Supposez qu'il eût perdu, M. Lacombe n'en aurait pas moins voté pour Pritchard, puisque le maréchal y tenait. Excellente nature, mais faible, et dont on peut dire, malgré ses apparences démesurées : Il n'a que le souffle !

Tarn-et-Garonne.

Ce département ne compte qu'un député de l'opposition, mais il possède deux pritchardistes : MM. *Janvier* et *Duprat*. Ce Pritchard damné a réuni tous les contrastes : M. Janvier, esprit fin, souple, modéré, caractère aimable et obligeant ; M. Duprat, intelligence de gros grain, grivoisement grossière, penchants réacteurs, personnalité chenue, égoïsme de millionnaire. L'un allant, circulant de banc en banc, aimant toutes les mélodies, souriant au talent, félicitant tour à tour Lamartine ou Berryer, Guizot ou Thiers,

qu'il frôle de son aile d'oiseau-mouche ; l'autre marchant à béquilles et traînant sa pesante oisiveté jusqu'à cette place où il tombe lourdement et s'endort à moitié, à moins que les bons mots de ses voisins, MM. Darblay et Jacques Lefebvre, ne le réveillent : tous deux pourtant figurent côte à côte dans la galerie que nous crayonnons.

Ne les confondez pas. M. Janvier a montré quelque délicatesse en refusant de voter pour lui-même quand il s'est agi d'agmenter le traitement des conseillers d'Etat. A sa place, M. Duprat aurait voté des deux mains. M. Janvier ressemble à ces fruits doux à l'œil, tendres au toucher, mais le ver doctrinaire l'a mordu, et le venin de M. Guizot l'a gâté profondément. — M. Duprat rappelle, par ses renflements vasculaires, ces terres d'argile limoneuse de son pays, d'un brun jaunâtre, micacées, où toute plante patriotique meurt frappée de stérilité incurable. C'est pourquoi la majorité pritchardiste en avait fait un de ses vice-présidents.

Var.

M. *Emmanuel Poulle* et M. *Pascalis*, l'un premier président à la cour royale d'Aix, l'autre avocat général à la cour de cassation ; médiocrité hargneuse, besoigneuse et par-dessus tout ennuyeuse. On ne comprendait pas la fortune inouie de M. Poulle, et il resterait inexplicable comme les hiéroglyphes égyptiens, si M. Pascalis ne venait tout exprès apporter la lumière dans cette obscurité ! M. Poulle est devenu

Bibliothèque Politique et Philosophiqu

COLLECTION DE VOLUMES IN-32, PAPIER JÉSUS VÉLIN.

ÉTAT DE LA QUESTION, par M. CORMENIN. . . 50
QUESTIONS SCANDALEUSES D'UN JACOBIN, par T
MON. 17e édition. 50
DE LA CENTRALISATION, par le même. 1 vol. 1 f.
1re et 2e AVIS AUX CONTRIBUABLES, p. le m. 2 v. 75
LA LÉGOMANIE, par le même. 1 vol..... 75
OUI ET NON, par le même. 17e édition. . . . 75
FEU! FEU! par le même. 17e édition. 75
LE LIVRE DU PEUPLE, par F. LAMENNAIS. 1 fr. 25
PAROLES D'UN CROYANT, par le même. 1 vol. 75
POLITIQUE A L'USAGE DU PEUPLE, par le mêm
4e édition augmentée. 2 vol. . . . . 2 fr. 50
DE L'ESCLAVAGE MODERNE, par le même. 1 vol. 75
QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES, p
le même. 2 vol. . . . . 2 fr. 50
DE LA RELIGION, par le même. 1 vol. . . 1 fr. 25
PASSÉ ET AVENIR DU PEUPLE, par le m. 1 v. 1 fr. 25
LE PRINCIPE ET L'APPLICATION, p. le m. 1 v. 1 fr.
CONTES DÉMOCRATIQUES, par M. ALTAROCHE, 3e é
tion. 1 vol. . . . . 1 fr. 25
CHANSONS POLITIQUES, p. le même. 1 vol. 1 fr. 25
LA RÉFORME ET LA RÉVOLUTION, par le mêm
1 vol. . . . . 1 fr. 25
INAUGURATION DE LA STATUE DE GUTENBERG, p
M. A. LUCHET. 1 vol. . . . . 1 fr. 25
FORTIFICATIONS DE PARIS, par A. LUCHET. . 50
PAMPHLETS DE P.-L. COURIER. 2 vol. 2 fr. 50
BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS. 1 vol. 2
QU'EST-CE QUE LE TIERS ÉTAT? par SIEYÈS 1 v
lume.. . . . . 1 fr. 25
CATÉCHISME DE LA RÉFORME ÉLECTORALE, p
J. BENTHAM, traduit par M. E. RÉGNAULT. 1 fr. 25
L'ITALIE POLITIQUE, par le gén. PEPE. 1 vol. 2
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par M. V. SCHOE
CHER. 1 vol. . . . . 1 fr. 25
NATIONALITÉ FRANÇAISE, par CH. DIDIER. . 75
DE LA RÉGENCE, par E. DUCLERC, 2e éd. 1 v. 1 fr. 25
5 DISCOURS POLITIQUES, par LAMARTINE, 5 v. 4 fr.

Imprimerie de SCHNEIDER et Ce, rue d'Erfurth, 1.